

UNIVERZITA PALACKÉHO V OLMOUCI

Filozofická fakulta



BAKALÁŘSKÁ PRÁCE

2024

Barbora Šprincová

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC
Faculté des Lettres
Département des études romanes

**L'histoire de la communauté LGBTQ+ en France, en
particulier l'histoire de ses droits, depuis La Révolution
française jusqu'au présent (avril 2024)**

**The history of the LGBTQ+ community in France, in
particular the history of its rights, from the French Revolution
to the present (April 2024)**

(Mémoire de licence)

Auteur: Barbora Šprincová

Directrice du mémoire: Mgr. Jiřina Matouřková, Ph.D.

Olomouc 2024

Je déclare que le présent mémoire de licence est le résultat de mon propre travail et que toutes les sources bibliographiques utilisées sont citées.

À Olomouc, le _____

Signature

Remerciements

Je voudrais remercier ma directrice de mémoire, Mgr. Jiřina Matouřková, Ph.D., pour sa patience et ses conseils qui m'ont aidé à finaliser mon mémoire. J'aimerais également remercier ma mère pour son soutien inconditionnel et Monsieur Scott Gunther qui m'a fourni ses recherches sur l'histoire de l'homosexualité en France.

Table des matières

Introduction.....	7
I Qu'est-ce que la communauté LGBTQ+ ?.....	9
I.1 L : lesbiennes	10
I.2 Gais/Gays	10
I.3 B : Bisexuels	10
I.4 T : Transgenres.....	11
I.5 Q : Queer ou Questioning	12
I.6 I : Intersexes	12
I.7 2S : Bispirituels	13
I.8 A : Androgynes, Alliés, Asexuels	13
I.9 + : Autres - Pansexuels, Genderfluid, Non-Binaire, Polyamour, etc.	15
I.10 Coming out et Outing.....	16
I.11 Les phobies.....	16
I.12 La recherche des lois de la communauté LGBTQ+	16
II La Révolution française - Premiers frémissements du droit émergent.....	17
II.1 La Sodomie	17
II.2 Avant la Révolution française	18
II.3 La Révolution française	23
II.4 Les Lois de la Révolution française	23
II.5 Après la Révolution française jusqu'au Seconde Empire	25
III Seconde Empire	27
III.1 L'homosexualité entre les années 1852-1870 : Second Empire	27
III.2 Les lois pendant le Second Empire	30
IV La Troisième république	31
IV.1 Les femmes et l'homosexualité - le lesbianisme.....	31
IV.2 Les hommes et l'homosexualité.....	34
IV.3 La recherche médicale	38
V Entre les années 1940 et 1981 - démarche en arrière	43
V.1 1940-1944 : Régime de Vichy	43
V.2 1945-1980 : L'époque des mouvements.....	45

V.3	Les lois entre les années 1940 et 1980	52
VI	À partir de 1981 jusqu'en 1998 - les années SIDA	55
VII	De 1998 jusqu'au présent - vers l'égalité des droits - l'époque la plus active	61
VII.1	Les recherches	62
VII.2	L'abréviation LGBT, queer et post-queer, le terme « coming-out »	63
VII.3	Le PACS	65
VII.4	Autres lois, organisations et événements importants	68
	Conclusion	71
	Citations	77
	Bibliographie	103
	Références bibliographiques :	103
	Sites web :	108
	Annotation	112
	Annotation in English	113

Introduction

Les gens appartenant à la communauté LGBTQ+ existent toujours dans le monde entier, pendant chaque époque, dans chaque culture à travers le monde. C'est une communauté qui est reconnue de plus en plus au présent et n'a pas son nom spécifique depuis longtemps dans la forme LGBT (et toutes ses abréviations similaires).

Le présent mémoire se consacre à l'histoire de la communauté LGBTQ+ en France, en particulier des droits de la communauté pendant les années, concrètement de la Révolution française jusqu'au présent. Le mémoire est consacré à la recherche des lois différentes pendant les époques, à l'explication des lois trouvées et également à l'explication de leur importance et de leur impact sur la société et sur la communauté LGBTQ+, n'importe quel nom elle porte pendant l'époque donnée.

La recherche se concentre sur les lois positives même négatives. Les lois positives signifient toutes les lois qui aident la communauté, ne sanctionnent en aucune façon les gens pratiquant le mode de la vie associé avec le comportement des gens LGBTQ+. Les lois négatives signifient toutes les interdictions, les peines pour pratiquer les activités ou le mode de la vie associées avec le comportement des gens LGBTQ+.

En outre, le contexte historique, la pensée du public, la juridiction et le gouvernement jouent également un rôle important dans le présent mémoire . Il ne s'agit pas seulement des lois et des droits des personnes LGBTQ+, mais aussi de leurs endroits, des lieux qu'elles fréquentaient, de la façon dont elles étaient perçues à l'époque (par le public, par le gouvernement et la juridiction, y compris la police, ainsi que par les médecins et les experts médicaux) et de l'évolution de cette perception au cours des années couvertes par le présent mémoire.

Avec toutes les lois et la vie pendant différentes époques, plusieurs associations étaient fondées pour aider les gens dans divers domaines et également apporter une aide sous de nombreuses manières. Comme elles sont importantes pour les personnes cherchant l'aide ou les conseils, également pour leur protection et la lutte pour leurs droits, la recherche les mentionne, ainsi que des moyens de visibilité, tels que des articles dans des journaux, des motifs dans des peintures et des livres (fictifs, basés sur la réalité, des biographies ou des textes médicaux), certaines recherches, études et enquêtes sur le thème de la communauté LGBTQ+ (et également sur la sexualité et le genre en général) et, ces dernières années, même des chaînes et des interviews à la télévision ou à la radio.

Le but de le présent mémoire est trouver les lois les plus importantes (ou le plus des lois possibles sortents pendant l'époque) liées avec la communauté LGBTQ+ (n'importe

quel nom est utilisé pour l'association avec la communauté, par exemple la sodomie - le premier nom utilisé pour le coït entre deux hommes) et les expliquer, plus particulièrement expliquer leur impact sur la société et leur caractère positif ou négatif pour la communauté contemporaine des personnes LGBTQ+, tout en le situant dans un contexte contemporain, montrer la pensée de l'époque sur ce thème particulier et pourquoi les lois ont été adoptées, comment le public et la communauté ont réagi.

Le mémoire a l'intention de créer une chronologie des lois de la communauté LGBTQ+ pendant l'histoire, de la Révolution française jusqu'au présent, pour montrer les changements dans les lois et les droits de la communauté LGBTQ+, le changement du comportement des hommes vers les personnes LGBTQ+, l'évolution de leurs lois et leurs droits et l'évolution de pensée vers la communauté. Il est également important de présenter les lois contemporaines, fondées grâce à toute l'histoire, et les montrer comme elles sont. Il y en a plein et même il y en a plusieurs qui peuvent être fondées, quelques qui sont dans des pays différents mais ne sont pas en France.

Le mémoire commence par la Révolution française, car c'est à cette époque que la sodomie a été dépénalisée pour la première fois, la France étant le tout premier pays au monde à dépénaliser la sodomie.

La plupart des lois devraient se situer dans la dernière période de 20-30 ans et être positives. On s'attend à ce que les lois soient positives et négatives entre la Révolution française et avril 2024, et plus négatives jusqu'à la deuxième partie du XX^e siècle. On s'attend également à ce que la pensée des Français soit plus négative à l'égard de la communauté au cours des années, en particulier parce que la France est un pays assez religieux, et à ce que le plus grand changement dans la pensée et vers l'acceptation se produise au cours des 30-40 dernières années, à l'exception de la période des années 1980, lorsque le SIDA s'est répandu.

I Qu'est-ce que la communauté LGBTQ+ ?

Le terme LGBT est connu par la majorité des gens autour du monde entier, mais pas tout le monde sait ce que signifient les lettres. Ce qui est plus important, le terme évolue, la communauté elle-même évolue et il peut être difficile de se tenir au courant de toutes les nouveautés, les évolutions, les informations et également de suivre les définitions pour chaque terme ou que signifie chaque lettre.

Dans l'histoire, c'étaient les homosexuels qui faisaient la seule partie de la communauté, avec les années, les lesbiennes, les transgenres et autres commencent à apparaître. Ils ont toujours existé, mais ils n'ont pas été vus, soit par l'ignorance ou/et la méconnaissance des autres, soit par la peur des autorités, qui les qualifiaient d'être punissables pour leur mode de vie, ou, dans le meilleur cas, les qualifiaient malades.

Il y a plusieurs abréviations de l'original LGBT. Dans les années récentes, de plus en plus de minorités sont révélées, fondant leurs noms et leur reconnaissance par les autres.

La communauté ne signifie plus seulement les gays, les lesbiennes, les bisexuels et les transgenres, mais beaucoup d'autres minorités.

C'est un vaste parapluie pour les gens qui sont et/ou se sentent différents en ce qui concerne l'attraction sexuelle, leur genre ou la combinaison des deux - les personnes non-hétérosexuelles et/ou non-cisgenre. La communauté englobe même les personnes intersexes. Dans l'ensemble, les évolutions de la communauté se forment avec le raison d'inclure toutes les identités de genre et toutes les orientations sexuelles. [1] [2]

Pour comprendre la communauté avec toutes ses évolutions et spécificités, on doit connaître deux termes susmentionnés : l'hétérosexualité et cisgenre.

L'hétérosexualité désigne l'attraction romantique et sexuelle, aussi les sentiments amoureux, d'une personne à une personne de genre/sexe opposé. C'est le mot qui définit l'opposition par rapport à l'homosexualité, qui signifie l'attraction romantique et sexuelle, et également les sentiments amoureux, d'une personne à une personne de même genre/sexe. C'est l'hétérosexualité qui est utilisé plus tard, après la fondation du nom l'homosexualité. [2] [3] [4]

Cisgenre, ou « cis » tout court, est une personne qui s'identifie avec le genre qui lui a été assigné à la naissance - son identité de genre correspond avec le genre/sexe qui lui a été attribué à la naissance. On peut l'appelle également cisidentité ou cissexualité. Bien que la majorité des personnes soyent cis, il existe les personnes qui ne sont pas. Les gens qui ne sont cisgenre peuvent être par exemple transgenres, intersexes ou non-binaires. [2] [3] [5]

Les autres abréviations et évolutions du nom des LGBTs avec le temps sont : LGBTQ+, LGBTQI+, LGBTQIA+, LGBTQ2S+, LGBTQQI2SAA. De plus, chaque terme a son drapeau caractéristique. [6]

I.1 L : Lesbiennes

La lettre L dans LGBTQ+ représente les lesbiennes. La lesbienne est une femme qui est attiré sentimentalement/romantiquement et/ou sexuellement par le même genre/sexe = par une autre femme. Il est également possible d'utiliser le terme le saphisme, qui porte son nom après Sappho, la poétesse dans la Grèce Antique qui vivait sur l'île grecque, Lesbos. [2] [6] [7]

Les lesbiennes sont l'un de deux minorités qui sont aussi possible à appeler par le terme l'homosexualité. L'autre sont les gais/gays.

I.2 Gais/Gays

Les gais ou en anglais gays (mot d'origine américaine), sont englobés, comme les lesbiennes, par le terme l'homosexualité. [8]

Gay est un nom qui signifie un homme qui est attiré sentimentalement/romantiquement et/ou sexuellement par un autre homme. C'est la lettre G qui les signifie dans le sigle LGBTQ+. [2] [6]

Les gays sont la première partie de la communauté LGBTQ+ qui était vue pendant l'histoire dans la société. C'est la sodomie, un ancien et le premier terme pour un coït entre deux hommes, pour laquelle sont entrés en vigueur les premiers lois concernant la communauté LGBTQ+. Pendant longtemps, c'était la seule partie de la communauté, qui était connue.

Avant la création du mot homosexuel ou lesbienne, gay était le premier terme utilisé pour décrire l'attraction d'une personne à une personne de même genre/sexe. Dans certains cas, le terme gay est utilisé toujours pour décrire les lesbiennes - par exemple en anglais il est possible pour une femme de dire qu'elle est lesbienne et même qu'elle est gay, la signification reste même. [3] [8]

I.3 B : Bisexuels

Les personnes bisexuels englobent le femmes ou les hommes qui éprouvent les sentiments amoureux et/ou sont attirés par le genre/sexe opposé et également par le genre/sexe même. Il est possible pour les personnes bisexuelles de ressentir ces attirances simultanément ou de les ressentir pendant les périodes différentes de leur vie. [6] [9]

Pour certaines personnes la bisexualité est simplement une période de passage, une phase, avant leur reconnaissance qu'ils sont en réalité l'homosexuels.

I.4 T : Transgenres

Les transgenres, la trans-identité ou couramment « trans », sont les personnes qui ne se sentent pas complètement d'accord avec le genre/sexe, qui a été assigné à eux à la naissance. Très simplement, son identité du genre ne correspond pas avec le genre/sexe lui attribué à la naissance du spectre binaire, où binaire signifie uniquement deux genres - l'homme et la femme. [2] [6] [10]

Par définition, il est donc possible de dire que trans est le contraire de cisgenre. Leur minorité est incluse dans le sigle LGBTQ+ par le lettre T.

Certaines personnes trans subissent les traitements hormonaux ou/et les opérations chirurgicales, qui changent leur corps, comme la voix, organes génitaux, etc., qui est appelé la transition. Pour cette procédure, chaque pays a différentes lois et conditions. Il est également important d'être sûr de cette décision, comme il est impossible de détransitionner complètement si la personne change d'avis plus tard, quand les changements sont finis. La consultation de la transition avec un psychologue donc prendre l'importance avant de commencer. [10]

On utilise plusieurs abréviations pour les personnes trans en cours de transition : FtM, MtF, FtX, MtX. FtM signifie Female to Male en anglais, en français c'est Femme vers Homme. MtF est Male to Female, en français Homme vers Femme. Les abréviations finissent par X sont pour les gens trans qui souhaitent ne pas appartenir à aucun genre/sexe. [10]

Même s'il est la possibilité de la transition, il existe les personnes qui ne la veulent pas ou n'ont pas les moyens pour elle. Cela ne les fait pas moins trans que les personnes qui subissent la transition. Ils se différencient par leur comportement ou leur style de s'habiller. Ce qui prend importance est leur identité de genre, quelle que soit leur apparence physique. [10]

Il existe également le phénomène où l'homme s'habille comme une femme et une femme s'habille comme un homme, sans différente identité de leur genre binaire. Ils le font souvent pour les performances. Ces individus sont appelés Queens (Drag Queens) pour les hommes et Drag Kings pour les femmes. [3] [11]

I.5 Q : Queer ou Questioning

La lettre Q en LGBTQ+ peut signifier le terme Queer ou Questioning, chaque terme a un sens différent.

Le mot queer viens d'anglais et a signifié étrange, bizarre ou malade en français. C'était un mot diffamatoire, un insulte, pour les homosexuels. Plus tard, après le mot gay a été inventé, queer était adopté par la communauté LGBTQ+ comme un geste pour transformer une insulte en un mot de fierté, qui englobe toutes les minorités de la communauté, comme un parapluie pour toute la communauté LGBTQ+. Queer est donc un terme générique pour chacun, duquel l'orientation sexuelle est différente que l'hétérosexualité et/ou pour les personnes qui se définissent avec l'identité de genre autre que leur genre biologique à la naissance ou autrement que avec un genre binaire. [2] [3] [6] [12]

Queer également englobe les gens qui préfèrent de ne pas mettre en labels leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre. [2]

Le terme questioning, également d'origine anglaise, signifie en français En questionnement. Comme est suggéré, en questionnement est un terme pour les individus qui explorent leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre. On doit mentionner que la personne en questionnement est en train d'explorer, alors ce label est temporaire, jusqu'au temps quand elle est contente de sa redécouverte. [2] [6]

Il existe également le terme Quoigenre, signifiant les personnes pour lesquelles « *le concept d'identité de genre n'a aucun sens ou ne s'applique pas à eux* ». Cependant il commence avec le lettre Q, il est meilleur de le classier sous la signe + (Autres), parce que les Quoigenres font partie de la zone grise des minorités agenres, et ne font pas une partie de la communauté de cette façon que Queer ou Questioning. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas importants ou appréciés dans la communauté. [2]

I.6 I : Intersexes

Le terme intersex ou intersexué désigne une personne qui a été née ou a développé pendant sa vie (habituellement dans l'enfance, la puberté ou l'adolescence) certaines caractéristiques biologiques, qui ne correspondent aux définitions classiques du sexe binaire. Très simplement, il s'agit des différentes variations du développement sexuel - différences d'anatomie (par exemple les organes génitaux), des chromosomes, de la niveau des hormones. [2] [3] [6] [13]

Avec les bébés et les petits enfants, ce phénomène est souvent intervenu chirurgicalement par l'opération correctrice et/ou les traitements hormonaux. C'est

un phénomène commun, mais tabou, donc la société n'en parle pas et cela leur fait du mal. La société doit parler de ce phénomène, doit s'instruire de ce problème et comprendre l'importance de laisser les enfants grandir et arriver à maturité où ils peuvent décider ce qu'ils veulent faire avec son corps. [3] [13]

C'est un des raisons pourquoi les personnes intersexes et la communauté luttent pour l'arrêt des traitements médicaux aux bébés ou aux enfants, chaque personne devrait avoir la possibilité de décider, s'ils veulent rester intersexes, ou s'ils veulent subir un traitement médical. [13]

Le terme intersexué/intersexe remplace le terme précédent utilisé pour les décrire : l'hermaphrodite. Mais l'hermaphrodite n'englobe pas toutes les personnes intersexes, comme son définition est une personne qui est une fusion d'une femme et d'un homme avec les attributs de les deux, qui sont complètes et fonctionnels. Cela n'est pas la réalité des personnes intersexes et c'est pourquoi on les appelle intersexes au présent. [13]

Les intersexes sont représentés par la lettre I dans le sigle LGBTQI+.

I.7 2S : Bispirituels

L'expression Bispirituel, viennent de l'anglais Two-Spirit, a l'origine des peuples autochtones d'Amérique du Nord. Ce terme n'exprime pas l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'attirance romantique, mais la spiritualité d'individu. [2] [6]

Les autochtones croyaient qu'il y a plus de deux genres. Ces genres incluent : les hommes masculins, les femmes féminines, les hommes féminins et les femmes masculines. [2] [6]

Le sigle 2S dans l'abréviation de la communauté LGBTQ+ (LGBTQI2S+, LGBTQI2SAA) représente le terme anglais abrégé : Two-Spirit.

I.8 A : Androgynes, Alliés, Asexuels

Le lettre A dans LGBTQIA+ représente beaucoup de minorités de la communauté. Les plus connus et importants sont les Asexuels, les Androgynes et les Alliés.

Les Alliés sont les personnes hétérosexuelles et cisgenres, qui n'appartiennent pas à la communauté LGBTQ+ mais elles la supportent. Elles souhaitent pour la communauté l'égalité et elles l'aident. Quand elles voyent injustice ou discrimination vers les personnes LGBTQ+ elles les défendent et mettent leur privilège au service de cette défense. Elles luttent contre les LGBTphobies (expliquées ci-dessous dans le chapitre I.11). [2] [3] [14]

Contrairement aux Intersexes, les personnes Androgynes ne portent pas aucun phénomène biologique de deux genres, alors on ne peut pas identifier leur genre/sexe au

premier aspect. Les Androgynes sont les personnes qui présentent des aspects communs de deux genres - d'un homme et d'une femme, très simplement qui ont l'air d'un homme et d'une femme simultanément. Cela les rend difficile à séparer des intersexes pour les gens qui ne connaissent pas vraiment la communauté ou pour les personnes qui sont au début de s'instruire en la communauté. Ils peuvent également être un refuge pour les personnes trans qui considèrent la transition mais ne sont pas sûres ou pour ceux qui n'ont pas les moyens pour la transition ou simplement ne la veulent pas subir et néanmoins sentir d'accord dans son corps avec son identité de genre. [2] [6] [15]

La dernière minorité mentionnée est l'Asexualité. L'Asexuel, ou couramment « ace », est une personne qui ne ressent pas une attirance sexuelle ou un désir physique. C'est une partie de la communauté qui peut englober également les personnes hétérosexuelles et cisgenres, parce que l'asexualité ne concerne pas l'attraction sexuelle spécifique ou l'identité de genre. Cela ne veut dire que les personnes asexuelles ne font pas l'amour, mais elle n'en ont pas besoin et si elles le font, c'est pour leur partenaire que pour elle-mêmes. Elles peuvent en aussi participer pour la raison d'avoir des enfants. Donc l'asexualité et le célibat ne sont pas la même chose. [2] [3] [6] [16]

Une minorité qui est proche avec l'asexualité est le terme aromantique. Aromantique, ou « aro », désigne une personne qui ne ressent pas les sentiments amoureux pour une autre personne et l'amitié des autres lui suffit. [2]

Il existe également la conjonction des deux : Aroace, qui représente une personne aromantique et simultanément asexuelle. Avec ce spectre arrivent les zones grises des autres minorités, comme demisexuels, demiromantiques et graysexuels. Ce sont les personnes qui peuvent ressentir une attirance sexuelle (demisexuel) ou romantique (demiromantique), mais seulement après elles ont formé un lien fort avec l'autre personne. Les individus greysexuels sont à mi-chemin entre la sexualité et l'asexualité - ils ressentent une attirance sexuelle, mais elle est faible, on peut donc l'appeler un faible libido. [2]

Une autre minorité appartient à la communauté avec le lettre A est Agenre. C'est un terme pour une personne « *qui ne se définit pas par une identité de genre particulière* ». Comme l'asexualité et la minorité aromantique, l'agenre a une zone grise ou une sous-catégorie comme Apogendre, où les individus ne se sentent pas appartenir à un genre du tout, contrairement au agenre, où la personne peut se sentir partie d'un genre, mais ne peut pas le spécifier. [2]

Agenre et toutes les minorités de la zone grise sont plutôt classifiées sous la signe + (Autres).

I.9 + : Autres - Pansexuels, Genderfluid, Non-Binaire, Polyamour, etc.

Dans la catégorie des autres sont les minorités, qui ne sont pas incluses dans le sigle LGBTQ+ ou ses autres abréviations. Leur intégration est donc représentée par le signe +.

On parle de plusieurs minorités, comme : les Pansexuels, les Genderfluids, les Non-Binaires, les Polyamours et leurs sous-catégories, ou les zones grises des minorités susmentionnées.

Les pansexuels sont souvent intégrés dans le sigle LGBTQ+ par la lettre P. Il s'agit des individus qui sont attirés par tous - tous les genres et sexes, binaires et non-binaires, même les agenres. Semblables sont les omnisexuels, qui font les différences entre les genres et ne sont pas forcément attirés par l'identité de genre. [2]

La personne genderfluid ou genre fluide n'a pas un genre fixé, elle peut s'identifier par plusieurs genres. Similaire est le terme bigenre, où la personne se sent appartenir aux deux genres à la fois. [2] [17]

Le terme « non-binaire » représente les individus qui ne s'identifient pas par les genres binaires. Il est un vaste parapluie pour toutes les identités de genre variées comme Aporgenre ou Demigenre/Demi-non-binaire. [2]

Le dernier vaste minorité est polyamour et ses sous-catégories. Les personnes polyamoureux sont susceptibles d'être amoureuses de plusieurs personnes en même temps. Le polyamour est différent de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, tout dépend de l'individu polyamoureux et des autres personnes engagées dans cette relation. Ses sous-catégories incluent Polyadrie (où une femme a plusieurs époux en même temps), Polygamie (où un homme ou une femme se marie avec plusieurs conjoints) et Polygynie (où un homme a plusieurs femmes). [2] [18]

Dans la catégorie + appartiennent les zones grises de l'asexualité et de la minorité aromantique, comme susmentionnées : les demisexuels, les demiromantiques, les aroaces, mais aussi les Omniasexuels/Panasexuels, qui ne ressentent aucune attirance sexuelle du tout. [2]

Autres minorités sont par exemple les abrosexuels, les multisexuels, les polysexuels, la cétérosexualité (où la personne est attirée par les personnes non-binaires, trans et queers), les hypersexuels, les hyposexuels, les toriques/quadrésiens (les personnes non-binaires attirés par les hommes) et les trixiques/orbisiens (les personnes non-binaires attirés par les femmes). [2]

I.10 Coming out et Outing

Dans la vie de chaque personne LGBTQ+ (surtout les homosexuels, les bisexuels, les trans, les polysexuels et les non-binaires) arrive un moment, où elles disent à leur proches et uux gens avec lesquels elles interagissent leur-s pronom-s (en rapport avec leur identité de genre) ou leur sexualité. C'est un moment important et décisif de l'acceptation du soi et l'envie de le partager avec les autres qu'on appelle Coming out. [2] [3] [19]

Contrairement à Coming out, Outing est quand quelqu'un d'autre que la personne LGBTQ+ révèle son orientation sexuelle ou son identité du genre, sans consentement de la personne concernée. Outing est une forme de Coming out, mais involontaire. [2]

I.11 Les phobies

La phobie est une peur et une haine de quelque chose. Dans le cas de la communauté LGBTQ+, LGBTphobie est souvent une expression de la haine envers les gens LGBTQ+. La phobie est irrationnelle est souvent basé sur les désinformations, l'interprétation de foi ou l'ignorance. [2] [3]

Les plus connus sont : l'homophobie, la biphobie, la transphobie, l'acephobie (envers les personnes asexuelles). [2]

I.12 La recherche des lois de la communauté LGBTQ+

Comme la majorité des minorités de la communauté LGBTQ+ se révèle avec le temps et plutôt au présent, la recherche de le présent mémoire se concentrera sur les lois en rapport avec les gays, les lesbiennes, les personnes trans et les intersexes. Les lois concernant les homosexuels, particulièrement les gays où la forme des lois se concentraient sur la sodomie, seront en prédominance, comme ils ont été la partie capitale de la communauté vue et prise en considération dans la société pendant longtemps.

II La Révolution française - Premiers frémissements du droit émergent

La Révolution française a commencé à 1789 avec la prise de Bastille le 14 juillet 1789, c'est donc le XVIII^e siècle. Ce siècle est marqué par le mouvement des Lumières et leurs pensées, notamment les pensées des philosophes de ce temps, et plus particulièrement de ce mouvement. [20]

Comme le titre de chapitre insinue, c'est pendant la Révolution française où on peut voir les premières lois positives et avantageuses vers ceux que l'on nomme aujourd'hui les homosexuels et c'est le courant des Lumières, qui aide avec la Révolution française, grâce aux lesquels on a le changement dans les lois et les droits pour plusieurs classes et minorités.

Pendant le XVIII^e siècle on n'a pas le terme « l'homosexuel ». On emploie le mot « la sodomie », qui fait référence à la communauté LGBTQ+ à cette époque.

II.1 La Sodomie

Même si la sodomie fait référence à la communauté LGBTQ+ dans cette époque, la sodomie ne correspond pas à l'homosexualité. [21]

L'homosexualité est, comme était déjà mentionné ci-dessus, quand un homme (une femme) est attiré sentimentalement/romantiquement et/ou sexuellement par un autre homme (une autre femme). La sodomie dans le concept de XVIII^e siècle signifie quelque chose d'autre, quelque chose abominable.

Le terme de la sodomie est compris dans plusieurs sens à travers multiple domaines (dans l'histoire, la littérature, le droit) : le concept viens de l'histoire biblique de Sodome, un ville de l'ancienne Palestine, réputée pécheresse, dont les habitants (surtout les hommes) auraient des « relations sexuelles contre nature » et qui aurait été détruite par un feu du ciel. [21] [22] [23] [24] [25]

L'autre signification comporte : les rapports sexuels anaux ; un synonyme avec la bestialité ou la zoophilie, signifiant les relations sexuelles des gens avec les animaux ; la sodomie comme plusieurs actions sexuelles tels que les contacts sexuelles avec des mineurs et les rapports sexuelles orales entre les adultes. Avec le temps la signification ajoute également les actes sexuels qui ne peuvent aboutir à la procréation (les rapports sexuelles orales et anaux déjà mentionnées), l'adultère et le viol. [21] [22] [25]

Dans cette partie du présent mémoire, nous nous concentrons sur les lois de la sodomie qui signifie les actes sexuels homosexuels consexuels, surtout parmi les hommes, parce que les femmes n'étaient pas dans le premier plan de l'attention en ce qui concerne la sodomie.

La pédérastie est le nom contemporain utilisé pour (ou au lieu de la dénomination de) la sodomie dans l'époque du XVIII^e siècle.

II.2 Avant la Révolution française

Avant de parler des changements des lois et droits concernant la sodomie pendant la Révolution française, nous allons ébaucher la situation pour les actes de sodomie avant l'année 1789.

La sodomie était un acte qui était largement acceptée à l'époque pré-chrétienne, païen, par exemple dans la Grèce antique où les philosophes et les auteurs grecs ont écrit les œuvres avec l'homosexualité comme l'un des motifs. On peut trouver l'exception de cette acceptation dans l'Égypte antique, où la sodomie était décrite comme un péché dans le *Livre des morts* des Anciens Égyptiens. [26] [27]

La sodomie devient condamnée et reprouvée avec le relèvement des religions, la religion chrétienne et l'Islam en particulier, avec la peine de mort comme la punition préférée. Cette pensée devient la loi depuis les temps d'Empire romain au IV^e siècle lié avec la religion chrétienne à laquelle l'Empire s'est converti, et puis avec le califat arabe qui a surgi au VII^e siècle. [27] [28]

La première loi anti-homosexuelle est introduite par les empereurs Romains Constantius II et Constans en 342. Avec le temps, la situation s'est dégradée et l'exécution capitale était introduite comme la peine pour les actes de sodomie en 390. Après la chute de l'Empire romain au V^e siècle cette attitude n'a pas disparu, les royaumes nouveaux qui se sont convertis au christianisme, étaient fondés autour de l'Église catholique romaine, ou avait la foi chrétienne ancrée dans leurs sociétés, l'ont continuée de pratiquer. [27] [28]

La pratique a été continuée comme l'ignorance et la désapprobation dans la société, si la sodomie n'était pas punible dans certains pays/royaumes. Cela avait changé avec l'Église et son désir de faire la sodomie punible par la loi, lui faisant complètement illégale dans plusieurs pays, la France inclus, en 1300. Cette attitude et l'illégalité de la sodomie ont duré jusqu'au XVIII^e siècle. [27] [28] [29]

C'était la monarchie, pendant l'Ancien Régime, qui a pris le devoir de punir la sodomie, surtout par les exécutions sans aucun procès, et brûler sur le bûcher, châtiment originel des hérétiques et des sorcières, est devenu la punition pour la sodomie. [28] [30]

Dans le XVIII^e siècle, le regard sur l'acte de sodomie et son punition est devenu plus léger. La sodomie est vue comme un péché, mais la punition n'est pas si sévère. Avec le

commencement du courant des Lumières, les pensées sur la sodomie passent du péché plus à la maladie dans la seconde moitié du siècle. [28]

On a plusieurs actes homosexuels pendant cette époque qu'on va découvrir.

Au début du siècle on a les actes sexuels entre les maîtres et les servants. Parce que les servants étaient considérés comme la propriété de leurs maîtres/maîtresses, il n'est donc pas étonnant qu'ils aient eu des interactions sexuelles avec leurs maîtres/maîtresses. Ces actes sexuelles n'étaient pas uniquement entre un homme maître et une femme servante ou une femme maîtresse et un homme servant, mais également entre une femme maîtresse et une femme servante. [30] [31]

On peut trouver les preuves et les témoignages dans les œuvres de cette époque, par exemple les images érotiques, surnommées les images de remèdes, qui figurent la maîtresse nue, ou partiellement nue, et sa servante habillée avec un lavage de l'intestin. Surtout il est aussi présent un homme, habillé, qui est un témoin de cette scène. [32]

Le but de ces images est une représentation graphique du corps humain pour symboliser les vices et les vertus. Les images attaquent la femme aristocratique (ou la femme de la haute bourgeoisie) et son mode de vie non domestique, laquelle elles qualifient comme frivole et obscène, parce qu'elle n'est pas fondée sur la fidélité hétérosexuelle et le maternage. La servante, toute vêtue en comparaison avec la maîtresse à moitié nue, diminue le pouvoir et le statut de la maîtresse. [32]

Ce n'est pas par hasard que les images ont attaqué l'aristocratie et la haute bourgeoisie, comme pendant le siècle, dans les milieux de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, il y est devenue l'acceptance pour les relations homosexuelles. En revanche ces relations ont été de plus en plus non tolérées et condamnées dans les milieux de la petite bourgeoisie et la paysannerie. [33]

En ce qui concerne les activités sexuelles entre les femmes, ou les actes sexuels lesbiennes, on a pu voir qu'ils n'étaient pas non existants, les images sont la preuve. Le lesbianisme n'était pas vu si strictement que les actes homosexuels entre les hommes, le mécontentement et aussi l'intérêt du public n'étaient pas provoqués par lui comme par l'homosexualité entre les hommes. Le lesbianisme a toujours été considéré comme plus innocent et moins pécheur que l'homosexualité masculine, donc les activités sexuelles entre les femmes étaient généralement acceptées, s'il ne s'agissait pas de transvestisme ou les activités sexuelles ne consistaient pas en une pénétration. [30] [31]

Les actes sexuels entre un homme maître et un homme servant ont existé également, mais c'est une recherche limitée, qui n'a déjà trouvé beaucoup des cas de cet

phénomène autre de les contes, qui a servi à la propagande politique pour transmettre que la noblesse est incompétente pour le pouvoir et pour le gouvernement. [31]

Plus tard ces relations étaient moins connues à cause de changement de pensée, où on commence à diviser la vie privée et la vie publique, et aussi avec la Révolution grâce à qui les servants ne sont plus considérés comme une propriété mais comme une personne libre et indépendante, liée à son maître par un contrat de travail. [31]

Comme était déjà mentionné, les milieux aristocratiques et de la haute bourgeoisie peuvent avoir les relations homosexuelles sans punition, au contraire de la petite bourgeoisie et de la paysannerie, qui étaient punis pour la sodomie. Certaines personnes de l'aristocratie étaient connues pour être homosexuelles, comme Philippe I, Marquis de Villette, Duc de Villars et Jean-Pierre de Claris de Florian. Bien que leur homosexualité ne soit pas punie, pendant le XVIII^e siècle l'acceptance entre les milieux est tombée et la sodomie a été utilisée pour détruire la réputation ou pour attaquer les opposants politiques, comme avec la reine Marie-Antoinette ou le prince Charles-Roger de Bauffremont. [30] [34] [35]

Malgré ce changement dans l'acceptance vers l'aristocratie et la haute bourgeoisie, le libertinage de l'homosexualité est devenu plus visible. Il y avait plusieurs salons libertins à Paris vers 1780, qui ont accueilli les libertins des deux sexes. C'est entre autres le Salon Savalette, le Salon Vassal et le Salon Villette. Villette était connu parmi les homosexuels contemporains pour être souvent attaqué, dans la forme des attaques homophobes, par les autres aristocrates, qui l'accusent d'avoir trahi sa classe. [36]

Un peu plus tard le libertinage s'est transféré des salons (les places plus privées) aux places publiques comme les clubs, les cafés, les hôtels, les jardins et les établissements de jeu. Grâce aux femmes, qui se sont habillées comme les hommes et sont venues en promenade avec leurs maîtresses, le libertinage homosexuel vient de devenir plus visible qu'avec les salons. [37]

L'espace public ouvert est devenu de plus en plus une extension de l'espace privé fermé, les établissements de jeu et les clubs étaient la place où le jeu était un prétexte pour ceux qui y venaient rencontrer les autres pour des activités sexuelles. Les cafés étaient fréquentés par et ont employé les hommes intéressés par les autres hommes. Comme la place de rencontre pour les homosexuels ont servi les jardins et les librairies, où ils pouvaient trouver et lire la littérature érotique. Les propriétaires de ces librairies avaient apparemment partagé leurs goûts. Il y avait aussi les hôtels où les hommes pouvaient avoir des relations sexuelles ensemble, même s'ils étaient chers, pour certaines personnes plus chers que pour les autres. [37]

À cause du mélange des classes et des sexes, le roi est devenu inquiet par le désordre politique et social et il a ordonné la fermeture des clubs et des salons. Le roi a reculé son ordre après que le duc d'Orléans, qui protégeait ces clubs, avait protesté contre cet ordre. [37]

Tout cela, l'acceptance et la punition presque inexistante, était prévu pendant la deuxième moitié de XVIII^e siècle, depuis approximativement l'année 1750, où ils étaient brûlés les derniers individus accusés de la sodomie (sans compter une autre exécution en 1783). [28] [38]

La punition d'exécution a été transformée à cause de la peur des autorités. S'il n'y avait pas les exécutions publiques, le public ne serait pas exposé à la sodomie et/ou la possibilité de l'homosexualité. Ils avaient peur si le public était exposé à la sodomie par l'exécution, cela attirait son attention et la sodomie gagnerait en popularité et entraînera la prolifération d'un tel comportement. Si les actes de sodomie n'étaient pas accompagnés d'actions qui pourraient causer un scandale public, les autorités ignoraient la sodomie au lieu de la punir. [28] [34] [39]

C'était à cette époque que la sodomie dans l'aristocratie et la haute bourgeoisie est tolérée et n'est pas tolérée dans la petite bourgeoisie et la payssannerie. Alors que les classes inférieures étaient persécutées, les hommes des élites masculines ont bénéficié de l'impunité de l'obligation légale, avant que l'association avec sodomie peut être utilisée contre eux plus tard dans le XVIII^e siècle, susmentionné. Le nom de la sodomie, ou sa substitution : la pederastie, n'a pas été utilisé qu'en affaires judiciaires. La sodomie était traitée comme un vice qui ne peut pas être mentionné et un crime contre la nature qui devait être caché à l'innocence et à la décence des classes moyennes et inférieures de la société. [34] [39]

Même si la sodomie n'est pas puni par brûler sur le bûcher, dans certains cas elle est punie par l'emprisonnement. À Paris, les policiers ont essayé de surveiller les sodomies soupçonnées, ils ont surveillé les lieux de rencontre présumés et ont interrogé des informateurs pour obtenir des preuves. [39]

Dans l'essai de Jeffrey Merrick, *Sodomitical Inclinations in Early Eighteenth-Century Paris* (« Les inclinations sodomitiques dans le Paris du début du XVIII^e siècle »), il analyse les registres et les documents des policiers parisiens, qui s'est concentré sur les hommes et la sodomie, pendant les années dernières de la règne de Louis XIV, entre les années 1697 et 1718. [40]

Les documents parlent de la plupart des activités des hommes emprisonnés dans Bicêtre - un hôpital au présent, la prison d'État pendant ce temps. Ils identifient les lieux

communs pour les rencontres sexuelles et illustrent certains modèles communs d'activité sexuelle. [40]

La majorité des cas est consacrée aux cas de la séduction et de la corruption des jeunes garçons par un homme adulte, par les membres du clergé en particulier. Dans la plupart des cas, les membres du clergé ont victimisé le jeune homme, mais plaçaient l'acte en dehors de la « classe ». Dans les yeux de la police dans tous les cas, les plus jeunes hommes étaient les victimes et les plus vieux hommes étaient les prédateurs, sans aucune autre distinction. Quelques sodomites dans ces registres se sont fait un commerce de la corruption et de la prostitution de garçons, certains étaient ce garçon dès leur enfance, mais après certain âge, ils ne peuvent plus le faire et sont devenus le sodomite qui vendait les services des autres personnes. [40]

La police ne voulait pas que les sodomites corrompent les autres, donc ils essaient de contrôler ce problème de sodomie. L'incarcération et la réhabilitation des délinquants devraient prévenir de la corruption suivante. La réhabilitation signifie que depuis le XVIII^e siècle on a les premières pensées sur la sodomie et l'homosexualité comme la maladie qu'un péché. [40]

Lorsque certains sodomites ont été réhabilités, ils peuvent être libérés. Certains n'étaient plus dans la prison, certains, par exemple les sodomites qui étaient pris sur le fait de la sodomie dans la prison, n'étaient pas libérés du tout ou ils ont fini dans la prison après être libérés. Les policiers même ont informé les officiers militaires responsables quand les sodomites certains ont été autorisés à s'enrôler dans l'armée. [40]

En parlant du XVIII^e siècle, on ne peut pas oublier les philosophes des Lumières.

Montesquieu parle de l'homosexualité (de la sodomie) comme d'un crime contre la nature, et pourtant il ne voit pas la sodomie se diffuser dans la société. Il a pris parti en faveur d'une plus grande tolérance dans la loi et il a essayé de le voir en termes plus neutres en tenant de la détacher de l'hérésie et de la sorcellerie. [41]

Voltaire dans certains cas est tolérable vers l'homosexualité, même il est dit qu'il a jouit de la compagnie des gens qui ont été intéressés à le même sexe, dans d'autres cas il a exprimé répulsion à l'égard de l'homosexualité. [41]

Rousseau est un philosophe dont la pensée s'apparente avec l'homophobie de notre temps/de présent. Dans son œuvre, *Les Confessions*, il décrit deux instances où il a été approché par d'autres hommes dans l'intention d'avoir une activité sexuelle et sa réaction de dégoût. Il décrit les hommes comme sales. [41] [42]

Selon la plupart des philosophes, un homme homosexuel ne remplit pas ses devoirs civiques et reproductifs et ces actes sexuelles sont contre la nature. [42]

Un auteur et philosophe à l'opposition à toutes les opinions négatives des autres philosophes du XVIII^e siècle est Marquis de Sade. Il est en opposition avec Rousseau et il dit que la pénétration anale n'est pas contre la nature, que la sodomie sert à l'intentions de la nature et il refuse d'utiliser la procréation comme le critère pour les actes sexuels dits naturels. [42]

II.3 La Révolution française

La Révolution française est l'un des plus importants moments de l'histoire de France.

Il s'agit d'une période vers la fin du XVIII^e siècle. On parle de son commencement en mai 1789 avec la réunion des États généraux et sa fin est datée le 9 novembre 1799 avec le coup d'État de Napoléon Bonaparte. La Révolution française est donc une période de dix ans.

Le 24 août 1789, l'Assemblée constituante a adopté la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Elle garantit la liberté individuelle, la liberté d'expression, l'égalité des chances et un gouvernement représentatif avec le partage du pouvoir avec le roi et à tous les emplois publics. Elle s'est inspirée des principes des Lumières et elle a proclamé la volonté de l'Assemblée de remplacer l'ancien régime. Ce document a dix-neuf articles et c'est l'un des documents les plus importants en ce qui concerne l'époque de la Révolution française pour le mémoire, qu'on va parler dans le sous-chapitre suivant. [43]

Le 9 novembre 1799 Napoléon Bonaparte a organisé un coup d'État et s'est nommé premier consul de France. Avec le coup d'État de Napoléon est finie la période de la Révolution française et a commencé la période de France napoléonienne. [43]

II.4 Les Lois de la Révolution française

En 1789, l'Assemblée constituante a adopté la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Cette déclaration est un des clés moments pendant la Révolution française concernant pas uniquement la société et les individus, mais aussi les lois concernant la sodomie.

La *Déclaration* se compose de dix-sept articles, qui parlent des droits des hommes - les droits des tous les gens présents en France ; des citoyens - les droits civiques avec les libertés publiques ; et de la Nation - les droits de la société, des pouvoirs, de l'adoption des lois, du vote. On peut donc dire qu'elle définit les droits naturels, comme la liberté, l'égalité devant la loi et la séparation des pouvoirs. [44] [45]

L'un des articles, article IV, est fondamental pour la punition de la sodomie dans le *Code pénal de 1791*.

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. » [45]

On peut constater que cette article concernant la liberté des hommes dit, que la sodomie est, comme tous ce qui ne fait pas du mal à l'autres, légale. Cependant la dernière phrase signifie l'autre chose. C'est la loi qui la doit faire légale. Et c'est le cas avec le *Code pénal de 1791* et le *Décret du 19 juillet 1791 relatif à l'organisation d'une police municipale et correctionnelle*.

Le *Code pénal de 1791* est le premier code pénal de la France. Les idéaux se concentrent autour la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Il ne parle pas des affaires personnelles des hommes, mais il parle des lois où il décrit les actions illégales ou qui font du mal à l'autre ou à la république et les peines pour les faire. Le décret parle des délits mineurs, qui sont jugés sans la cour d'assises. [46] [47] [48]

Dans le code, il n'y a pas aucune mention et aucune loi contre la sodomie et l'homosexualité. Il n'a reconnu ni l'un ni l'autre du tout, donc on parle de la dépénalisation de la sodomie. La France est le premier pays qui dépénalise la sodomie et ce pas a influencé les autres pays également, particulièrement sous la règne de Napoléon Bonaparte et ses guerres napoléoniennes, pendant lesquelles le code et les lois ont été appris et adoptés par eux. [49] [50] [51]

Cette dépénalisation ne vient donc d'une acceptation publique de la sodomie et de l'homosexualité, mais de l'ignorance des termes de la sodomie ou de la pédérastie dans les lois. Au contraire, le public n'a accepté ni toléré la sodomie et elle devient un stigma. [52]

Les hommes étaient vus comme féminins, avec l'idée que les hommes en couple prennent les rôles traditionnels des couples hétérosexuels, et qu'ils ont eu une volonté faible en se soumettant à leurs désirs contre nature. Le public la vue comme un danger pour le mariage et la famille traditionnelle. [52]

À cause de cette attitude, les homosexuels n'étaient pas traités de manière juste. Pendant que la sodomie est dépénalisée par le *Code pénal de 1791*, d'autres délits sexuels sont mentionnés. Le viol et les délits publics contre la décence sont les crimes punibles. Les délits publics contre la décence incluent l'outrage public à la pudeur et la corruption des jeunes. Le châtement était l'emprisonnement. [50] [51] [52]

Les délits publics contre la décence ont été écrits sous les Articles 8 et 9 du *Décret* et ce sont ces articles qui ont fait la pédérastie/la sodomie punible. Les articles sont très subjectifs, donc les hommes peuvent ou non avoir été punis. La sodomie ne peut pas être essentiellement un délit, mais les actions liées avec elle faites au public sont punibles. Le châtement a dépendu sur le jugement de la police, des autorités chargées de l'application de la loi et des tribunaux. [48] [50] [53]

La sodomie donc n'est pas complètement dépénalisée, mais elle n'est pas punible quand exécutée dans le privé.

II.5 Après la Révolution française jusqu'au Second Empire

Sous le règne de Napoléon, la sodomie est toujours vue comme quelque chose anormal. Les médecins le décrivent comme un crime qui porte offense à l'ordre naturel et à la société. Le public n'est pas permissif et est hostile aux homosexuels. La plupart les ignore, certains prennent même les choses en main et les attaquent. [54]

Les policiers arrêtent toujours les hommes pour les actes publics, comme pendant le XVIII^e siècle. Puisque la police ne voulait pas que le public soit exposé à la pédérastie, le ministre de la police (ou le préfet de police) les a simplement exilés de la ville. Il peut le faire sans aucun problème et attention du public, il avait le pouvoir de le faire sans cour. L'exil était un châtement commun pour l'acte de la sodomie avant même la Révolution française. Certains ne se préoccupaient pas de la distinction entre le privé et le public, punissant même les comportements sexuels privés qu'ils jugeaient scandaleux ou immoraux. [40] [54] [55]

En 1810, un autre code est adopté : *Code pénal de 1810*. Ce code a unifié le *Code pénal de 1791* et le *Décret du 19 juillet 1791 relatif à l'organisation d'une police municipale et correctionnelle*, en révisant les articles précédents et en ajoutant des articles nouveaux. Dans le cas du *Code pénal de 1810*, il n'a mentionné ni la pédérastie ni la sodomie. Le coauteur des codes napoléoniennes, Jean-Jacques-Régis de Cambacérès, était l'homosexuel lui-même. [48] [56]

Napoléon, qui a été accusé d'avoir des relations homosexuelles et a été associé avec la communauté par les relations avec les hommes qui ont été homosexuels comme Cambacérès, a toléré la pédérastie, mais comme la plupart de la société il l'a vue comme anormale. Il préférait que la police s'en occupe au lieu des tribunaux, principalement pour éviter les scandales. [57] [58]

Paris, sous le règne de Napoléon, a moins fait parler d'elle en matière de sodomies et de pédérastes que les autres grandes villes françaises, bien qu'elle ait été surnommée la

capitale des sodomies ou la capitale des péchés auparavant, grâce aux forces de police sous les ordres de Napoléon. Cependant, l'un des endroits les plus fréquentés par les pédérastes pendant tout le XIX^e siècle était l'endroit du Palais-Royale, dont même la police et le public situé autour de l'endroit connaissaient l'existence. [59]

Autour de l'époque de la Monarchie de Juillet, les œuvres ayant des liens homosexuels sortent. Cela a choqué le public, ayant par exemple les hommes qui sont intéressés par les hommes, les femmes qui se travestissent en hommes, les femmes intéressées par les femmes etc. comme les héros. C'est par exemple *Mademoiselle de Maupin* de Théophile Gautier ou *Séraphita* de Honoré de Balzac. [60]

C'est le temps d'une nouvelle époque, où les frontières entre les catégories telles que les classes sociales, l'identité sexuelle et le genre deviennent perméables. Cette situation est élevée par les œuvres avec l'identité sexuelle et de genre ambigu. Mais ce n'est après tout qu'un des motifs du livre, car il semble que tous les personnages présentés comme un représentant de la communauté meurent à la fin ou partent pour le bien du héros et sont là pour la reconnaissance des mœurs hétérosexuelles « normales ». [60] [61]

Dans les années 1830 et 1840, les savants se sont intéressés aux problèmes sociétaux de la ville, notamment au lesbianisme. L'inventeur de cette notion, Alexandre Parent-Duchâlet, a identifié le lesbianisme parisien comme un sous-produit de la prostitution. Il a dépeint les mœurs lesbiennes de manière vivante et, grâce à ses descriptions, il aurait inspiré la décision de la police en 1843, qui s'opposait au partage d'un appartement entre les prostituées. [62]

Autour les années 1840, les gens prennent attention aux relations sexuelles entre les détenus en prison. Même si les écrits de réformateurs parlent dans les expressions innocentes en ce qui concerne les relations sexuelles, Balzac l'a dépeint dans ses œuvres de la *Comédie humaine*, sortant dans les années 1840, dans un caractère explicite avec son personnage de Vautrin. L'idée que les prisonniers puissent maintenir ces relations, sous quelque forme que ce soit, a incité les réformateurs à recommander de les isoler les uns des autres, en optant pour des cachots individuels. [55] [63]

En 1832 les relations sexuelles avec les enfants de moins de 11 ans ont été criminalisées. Plus tard en 1863 l'âge du consentement est établi à 13 ans. Au milieu des années 1800, l'homosexualité a commencé à être considérée comme une perversion et une maladie par les médecins. C'est également à cette époque qu'est créée la Brigade des mœurs, un département de la police française, qui va harceler les homosexuels pour le siècle à venir. [55] [64]

III Seconde Empire

Après la fin de la Révolution française en 1799 il y avait plusieurs régimes dans la France: Premier Empire, la Restaurations des Bourbons, Monarchie de Juillet, Seconde République (Louis-Napoléon Bonaparte comme président de la République). Un coup d'État de Napoléon, neveu de Napoléon Ier, a marqué la fin de la Seconde République et en 1852 le commencement de Second Empire. Louis Napoléon Bonaparte était proclamé empereur sous le nom Napoléon III.

Après la défaite de la bataille de Sedan lors de la guerre franco-prussienne, au cours de laquelle Napoléon III a été capturé, le Second Empire a pris fin et la Troisième République a été instaurée.

III.1 L'homosexualité entre les années 1852-1870 : Second Empire

Avec le début du Second Empire, l'ordre social et les frontières ont été établis. Les frontières qui permettaient la confusion des genres et des sexualités, comme sous la Monarchie de Juillet, ont disparu. Sous le Second Empire, l'ordre signifiait la stabilité sociale et aucune « confusion » n'était permise. [65]

En 1857, Ambroise Tardieu, médecin expert, a publié *Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*. Il s'agit d'un ouvrage basé sur ses observations en tant qu'expert judiciaire dans de nombreuses affaires de viol - il a été le premier en France à inclure la notion de viol homosexuel. Il a examiné les organes génitaux de prisonniers, toujours connus pour avoir pratiqué la pédérastie entre eux, voulant caractériser leurs caractéristiques anatomiques (les caractéristiques anatomiques homosexuels) et créer leurs frontières claires et fixes qui seraient observables. Il affirme que les partenaires « actifs » ont des pénis en forme de chiens alors que les « passifs » possèdent les contours doux et arrondis des femmes. [65] [66]

Tardieu ne se préoccupe pas de la cause du désir homosexuel, mais il est troublé par l'aspect de la confusion de la position de classe. Il y voyait un dangereux mélange des classes sociales, qui menaçait l'ordre public, surtout à l'époque du Second Empire. Cette diminution de la tolérance à l'égard du mélange des catégories sociales a rendu la sexualité homosexuelle dangereuse, la considérant comme une condition préalable à la criminalité et, plus tard, comme un type de criminalité en soi. [65]

Alors que les experts médicaux ont tenté de catégoriser et de définir la sexualité homosexuelle, les experts juridiques l'ont associée à la criminalité. L'homosexualité masculine a notamment été associée au crime de chantage. [65]

Selon la police, le chantage était généralement exercé par deux personnes. L'un se faisait passer pour un homosexuel et incitait un homme riche à se livrer à des activités homosexuelles en public, tandis que l'autre se faisait passer pour un policier qui les attrapait. La victime craignait un scandale public et payait le « policier » pour éviter ce scandale. [65]

Les conséquences des relations homosexuelles, que ce soit en privé ou en public, si quelqu'un permet de transgresser les frontières, sont des scandales publics et la ruine financière. Ces conséquences ne pouvaient être évitées qu'en faisant une distinction claire entre la vie publique et la vie privée. Ainsi, les hommes risquaient l'ostracisme social et la ruine financière s'ils franchissaient les frontières de la classe, du genre et de la sexualité, tandis que les femmes étaient condamnées à la damnation, à l'emprisonnement et à la mort. [67]

Le lesbianisme dans la littérature du Second Empire a de nombreuses fonctions. Il sert à la fois de critique et de reflet de l'ordre social contemporain. Un thème populaire de cette période particulière était celui de la courtisane, qui se tournait vers les femmes à la suite d'un contact prolongé avec l'ambition et l'intérêt personnel des hommes, souvent en référence à la brutalité masculine, en particulier la brutalité sexuelle. C'était une manière de critiquer la domination masculine, liée aux hommes qui ne voient les femmes que comme des objets et des moyens de satisfaire leurs propres désirs et ambitions, et même le viol conjugal. C'était une façon de montrer la dégradation morale et la corruption d'une société consumée par l'intérêt personnel. Malgré cela, le lesbianisme est dépeint de manière à ce que les femmes qui recherchent l'amour d'autres femmes soient condamnées à la déception, à la damnation ou à la mort. [67]

Sous le Second Empire, la France avait le taux de natalité le plus bas du monde industrialisé et, dès les années 1860, cette connaissance avait suscité des inquiétudes quant à la « dégénérescence » de la « race » française et au dépeuplement de la France. Les problèmes de fertilité ont amené de nombreux experts médicaux à écrire des livres de conseils, mettre en place des programmes médicaux et de nombreux médecins ont dû conseiller leurs patients qui venaient les voir avec un problème concernant leurs organes de procréation. Les démographes et les hygiénistes médicaux s'inquiètent ouvertement d'un déclin de la volonté de se reproduire ou de « l'instinct » de génération, et ils essaient d'en trouver les causes. Dans l'économie sexuelle humaine, on pensait que des dépenses « modérées » d'énergie (sexuelle) étaient les plus compatibles avec la santé et la fertilité reproductive. Les dépenses extrêmes de cette énergie (dans la masturbation ou le coït) étaient considérées comme une source d'impuissance, de stérilité ou des deux à la fois. Les faibles dépenses étaient déjà des signes

de morbidité, qu'elles soient le produit d'un héritage ou le résultat d'un excès antérieur. Comme mentionné plus haut, seule une fonction sexuelle « modérée » était considérée comme compatible avec une fertilité saine ; toutes les formes d'activité sexuelle différant de cet idéal reproductif étaient considérées comme anormales. [68] [69]

L'attention portée à l'hétérosexualité conjugale « normale » s'est lentement déplacée vers une nouvelle préoccupation pour les sexualités « périphériques », incluant également une exploration intensive de l'homosexualité. Pour les hommes, l'activité sexuelle avec d'autres hommes était non seulement un signe d'impuissance et de démasculinisation, mais aussi, plus tard, un signe et une cause de maladie mentale. Dans le dernier quart du siècle, les psychiatres ont commencé à intégrer la variété de ce qu'ils appelaient les déviances sexuelles. [68] [69]

Sous le Second Empire, la physiologie de la variation sexuelle est compatible avec le système d'anatomie tératologique inventé par Saint-Hilaire en 1837. Dans ses travaux, la preuve de la variation sexuelle se trouve dans la morphologie génitale, en tant que différence par rapport à la norme sexuelle « représentative ». Il espérait ainsi aider les médecins à résoudre les problèmes d'identité sexuelle. Il a placé les hommes d'un côté du spectre et les femmes de l'autre. Le milieu est composé d'anomalies. Ces anomalies sont inclinées d'un côté du spectre, en fonction de la structure génitale. Ainsi, chaque anomalie se trouve soit du côté masculin du spectre, soit du côté féminin du spectre. Ce système a été cité jusque dans les années 1880, représentant une petite vision au cours du XIX^e siècle sur les personnes intersexuées contemporaines. [69]

La pédérastie est même associée à la prostitution. À Paris, il y avait de nombreux endroits où ils se rencontraient, comme la Galerie d'Orléans - Palais-Royal, les Champs-Élysées, la place de la Concorde, le quai des Tuileries, les boulevards tels que le passage des Panoramas et le passage de l'Opéra. Certains officiers de police, par exemple Paul-Louis-Adolphe Canler, officier de police de la Brigade des mœurs pendant les années 1850 à Paris, ont écrit et publié leurs mémoires sur les expériences avec, comme Canler le dit, les persilleuses - un argot pour les prostituées (Canler les appliquait même aux homosexuels en général). [59] [70]

Non seulement les experts médicaux et les officiers de police publient leurs travaux et leurs mémoires à cette époque, mais la prostituée (également actrice et écrivain) Céleste Mogador a publié également ses propres mémoires. Dans ses mémoires, elle parle de la prostitution à Paris, non seulement dans les maisons closes et les prisons, mais aussi dans les rues de la ville ; les prostituées ont amené l'intimité entre personnes du même sexe dans

leur quartier résidentiel, le quartier Bréda. Elles y occupent des appartements en colocation et ont leur propre restaurant. En dehors de ce quartier, le lesbianisme était également intégré parmi les femmes de théâtre - actrices, danseuses, chanteuses. [59] [70]

Après la publication des mémoires de Mogador, Tardieu a publié son *Étude*, consacrée à la prostitution masculine. Certains prostitués masculins étaient travestis, comme l'indiquent les mémoires d'Arthur Belorget, un prostitué masculin dont la mère travaillait dans le quartier Bréda susmentionné. Il a reçu une formation de danseur et, après avoir été quitté par le marquis dont il était la maîtresse, il s'est produit dans un music-hall des Champs-Élysées. Parmi le public, il voit à chaque fois de nombreuses personnes qui aiment les spectacles de travestis et s'habiller en travestis. [59] [70]

III.2 Les lois pendant le Second Empire

En ce qui concerne les lois relatives à ce que l'on appelle aujourd'hui la communauté LGBTQ+, il n'y en a eu que deux au cours de cette période.

L'une d'entre elles, qui a directement concerné la communauté, a été instituée en 1853. Elle rendait le travestissement (aujourd'hui appelé aussi cross-dressing - le fait de s'habiller avec des vêtements traditionnellement ou stéréotypiquement associés à un sexe différent) punissable. [71] [72]

La seconde, établie en 1863, se rapportait à tout le monde. Elle a fait changer l'âge du consentement de 11 ans à 13 ans. [64]

IV La Troisième république

La Troisième République est une longue période de régime politique en France entre 1870 et 1940. Elle a été instituée après la guerre franco-prussienne (suite à leur défaite à la bataille de Sedan). Pendant cette période, la Grande Guerre (aussi appelée la Première Guerre mondiale (1914-1918)) a eu lieu.

La Troisième République a été remplacée par le Régime de Vichy en 1940, pour une durée de quatre ans, après l'occupation de la France par les Allemands.

Bien qu'aucune loi n'ait été instituée sous la Troisième République concernant les homosexuels, la sodomie ou la pédérastie, ni aucune autre communauté sous le parapluie (aujourd'hui connu sous le nom de LGBTQ+), cette période est riche en activités telles que le lesbianisme, la pédérastie, l'activité policière concernant les pédérastes et d'autres et la recherche médicale sur les homosexuels.

IV.1 Les femmes et l'homosexualité - le lesbianisme

Suite à la Commune (1871), l'attention s'est portée sur les lesbiennes. Comme dans les siècles précédents, le lesbianisme était également associé à la prostitution. Dans les premières années de la Troisième République, elles étaient représentées, contrairement aux homosexuels masculins, dans la littérature et la peinture. Avec le mouvement naturaliste en littérature, elles sont présentées comme des intruses dans l'espace public, et plus particulièrement dans les cafés. [74]

Le premier à écrire sur le lesbianisme dans la prostitution féminine est Paul Alexis, un disciple d'Émile Zola, avec sa nouvelle intitulée *La Fin de Lucie Pellegrin*, publiée en 1875. Alexis a déclaré que l'histoire était basée sur une conversation réelle de quatre prostituées qu'il a entendue dans un restaurant inférieur de Montmartre. [74] [75]

L'histoire a connu un grand succès critique et a inspiré d'autres œuvres, comme le tableau de Félicien Rops. Il a illustré une lesbienne fumeuse et a nommé le tableau d'après le café de l'histoire d'Alexis - Rat-Mort - *Rat-mort*, 1879, *La Soeur du Pâle Voyou*. [74]

Plus tard, lorsque le naturalisme s'est renforcé dans l'art et la littérature et que l'angoisse du genre est apparue, la littérature sur les homosexuels parisiens, principalement les lesbiennes, s'est développée. Zola lui-même a publié ses propres œuvres sur ce thème (*Nana* - commence son histoire dans une « table d'hôte » lesbienne). Le roman est devenu un succès de scandale ; Zola lui-même a fréquenté et revisité l'endroit avant d'écrire son œuvre pour l'authenticité. [74]

Comme Zola, Maupassant a lui aussi écrit une histoire sur les lesbiennes parisiennes - la nouvelle *La Femme de Paul*, après avoir fait ses propres recherches. Tout

comme l'œuvre d'Alexis, celle de Maupassant a inspiré d'autres œuvres, par exemple les dessins satiriques de Lafosse, publiés dans le *Petit Journal pour Rire*, intitulés *Au fil de l'eau*. [74]

La représentation des lesbiennes par la peinture s'est popularisée, d'autant plus que de plus en plus de lieux sont reconnus comme des endroits fréquentés par les lesbiennes, tels que les cafés, les maisons closes, les music-halls et les dance-halls (par exemple le Moulin-Rouge ou les Folies-Bergère). Les peintres Louis Legrand, George Bottini, Edgar Degas, Émile Bernard, Félicien Rops et Henri de Toulouse-Lautrec ont représenté des lesbiennes dans de nombreux tableaux, dans des environnements très différents (Lautrec avec ses scènes de maisons closes, Degas et Bernard - les prostituées lesbiennes). [76] [77]

La révélation des espaces lesbiens peut être attribuée à l'ancien chef de police, Claude, et à ses mémoires. Outre les lieux fréquentés par les homosexuels masculins, il a également inclus les lieux fréquentés par les lesbiennes. Ce sont ses mémoires qui ont révélé au public que les femmes fréquentaient également les maisons closes et qu'il y avait certaines interconnexions des sous-cultures lesbiennes et gays. [78]

La représentation des lesbiennes à Paris a changé dans les années 1880, lorsque Marguerite Bellanger, ancienne maîtresse de Napoléon III, a publié ses propres mémoires. La représentation du Paris lesbien a changé avec les écrivains, qui ont reconnu le mélange des classes, après avoir seulement représenté les prostituées et les actrices comme des lesbiennes. Bien que les auteurs précédents aient également dépeint des femmes riches et de la classe supérieure comme lesbiennes, ils les imaginaient seulement comme étant entièrement privées. Marguerite Bellanger, cependant, dans ses mémoires, dépeint les dames mondaines, les femmes de la haute société, qui fréquentaient également les maisons closes. Elle a donné l'image d'espaces lesbiens sans classes, soutenue également par l'expert en prostitution Louis Fiaux, par le journaliste Catulle Mendès, qui révèle dans ses *Chroniques* que les dames de l'aristocratie se procurent également avec des prostituées dans le quartier Bréda, et par le roman de René Maizeroy, *Femmes parisiennes : Deux amies*, qui révèle d'autres lieux où les femmes se sont rencontrées. [78]

Au début, le lesbianisme et la prostitution étaient associés. La prostitution était en contact permanent avec les classes supérieures et, par extension, avec la richesse elle-même et, de ce fait, la prostitution devenait un danger potentiel pour les distinctions de classe, ce qui a été réalisé dès les années 1870. Les prostituées sont donc le cauchemar des bourgeois, ce qui a poussé les conservateurs à renforcer le système de régulation auquel elles sont légalement soumises. [79]

Dans les années 1870 et 1880, la criminologie et la sexologie se mettent en place. Elles définissent la prostitution et le lesbianisme en termes de pathologie héréditaire. Pour sauvegarder la santé de la nation, il est nécessaire de préserver la « race » de la dégénérescence héréditaire de la prostituée lesbienne. [79]

Outre le faible taux de natalité et le nombre réduit de bébés de sexe masculin, la préoccupation française pour la dégénérescence s'est accentuée en 1875 avec la découverte de la siphilis tertiaire, qui a provoqué l'hystérie et l'accusation des prostituées. Cependant, avec les nombreuses représentations dans la littérature naturaliste, l'opinion sur le lesbianisme s'est légèrement améliorée, les représentations des lesbiennes et des prostituées empruntant des voies différentes. Alors que la prostitution était définie par l'exploitation et l'infériorité féminine, le lesbianisme était défini par la décadence de la classe supérieure et, plus tard, par une maladie tragique. Par conséquent, le lesbianisme est devenu le privilège de la classe supérieure décadente et ennuyée. [79] [80]

Les termes « lesbienne » ou « lesbianisme » ont été fréquemment utilisés au cours de la période 1880-1930, où une lesbienne était décrite comme une partenaire passive ou active. En relation avec le lesbianisme, d'autres termes étaient également utilisés, tels que : « sapphist », une femme qui avait des relations sexuelles orales avec d'autres femmes, et « tribade », les femmes qui avaient des relations sexuelles en frottant leurs organes génitaux l'un contre l'autre. Dans l'argot de la rue et de la prison, les lesbiennes s'appelaient « gougnotte », avec la distinction entre la lesbienne active - « gousse » - et la lesbienne passive - « vrille ». [81]

Le fait d'être lesbienne n'était pas contraire à la loi, seuls les actes d'indécence publique, de molestation et de travestissement l'étaient, mais l'image publique du lesbianisme était déjà négative, comme expliqué plus haut. La police réglementait les lieux connus pour la prostitution et mettait en place un système réglementaire complet comprenant l'enregistrement des prostituées, des examens périodiques, des traitements médicaux, des règles administratives strictes et des sanctions en cas de violation de ces règles. La police était toujours à la recherche de prostituées présumées et violait souvent les droits des femmes de la classe ouvrière trouvées en public pour pouvoir les retrouver. Les femmes de la classe ouvrière étaient également injustement cataloguées comme travailleuses du sexe, contrairement aux hommes qui, en cas d'arrestation, étaient simplement enregistrés sous leur profession. La prostitution masculine n'était alors pas reconnue comme une profession, alors que la prostitution féminine l'était, et les femmes étaient souvent enregistrées sous la rubrique

« fille publique », au lieu de leur profession. Le registre a été institué afin de protéger les clients contre le vol, la violence et les maladies. [81] [82] [83] [84] [85]

Avec l'établissement d'une république démocratique stable, l'émergence de la décadence dans la littérature, le déclin de l'hystérie et les défenseurs libéraux des droits individuels et de l'égalité devant la loi ont commencé à s'exprimer sur la question de la prostitution. La prostitution et le lesbianisme ont été complètement dissociés en 1901. Par la suite, l'homosexuel masculin et le prostitué homosexuel masculin se sont retrouvés au premier plan du dégoût et de l'anxiété qui entouraient auparavant les lesbiennes et les prostituées lesbiennes. [80] [86]

IV.2 Les hommes et l'homosexualité

L'homosexualité masculine était, tout comme le lesbianisme, associée à la prostitution masculine. Leur représentation dans les premières années de la Troisième République était absente de la littérature. Si l'on trouve occasionnellement des mentions d'hommes efféminés dans les œuvres qui mettent en scène des lesbiennes, il n'en est pas fait mention autrement. Cette situation change avec le déplacement de l'attention du lesbianisme vers l'homosexualité masculine et les prostitués homosexuels masculins. [86]

L'homosexualité était également associée à la criminalité et, bien que l'homosexualité en elle-même ne soit pas punissable par la loi, l'homosexualité était une « violation » de l'ordre sexuel et la criminalité une violation de l'ordre social. Ces deux ordres étaient liés dans les codes civil et pénal qui définissaient la famille comme l'unité sociale de base. Toute activité susceptible de perturber la famille était considérée comme illégale ou pour le moins inacceptable, surtout si elle provoquait un scandale public. Sans oublier que tout scandale public, homosexuel ou hétérosexuel, était puni par l'article 330 du Code pénal relatif aux bonnes mœurs. [87]

Du point de vue de la police, les actes homosexuels ne provoquaient pas seulement un scandale, mais menaient également à toutes sortes de délits, tels que le vol, le chantage et pouvaient même aboutir à un homicide/meurtre. L'un des commissaires de police, Carlier, considérait que la prostitution masculine était l'un des principaux problèmes criminels et qu'elle devait être contrôlée par la police. Il encourageait l'adoption de lois plus strictes contre la prostitution et également contre l'homosexualité masculine en général. [87]

Pendant la période de la Troisième République, l'activité de la police est immense. D'abord en inscrivant les femmes prostituées dans leur registre, ils ont aussi arrêté des personnes pour outrage public à la pudeur. Bien que la prostitution masculine ne soit pas

reconnue comme une profession et ne soit donc pas réglementée par les officiers de police, les hommes étaient susceptibles d'être harcelés par les autorités qui les considéraient, tant le prostitué que le client, comme de dangereux déviants sexuels. La police ne faisait pas de distinction entre les hommes prostitués et leurs clients, comme elle le faisait pour les femmes, et les appelait tous « pédérastes ». Le dossier d'arrestation ne précise donc pas si les deux hommes arrêtés étaient un prostitué et son client ou simplement deux homosexuels à la recherche d'aventures sexuelles en public, d'où les limites encore plus floues entre la prostitution masculine et les homosexuels masculins. Qu'il s'agisse du premier ou du second, dans les deux cas, ils ont été traités de la même manière par la police et les tribunaux. [85] [88]

Bien que la police soit beaucoup plus réservée à envahir la vie privée des hommes de la classe ouvrière que celle des femmes de la classe ouvrière, elle ressentait le besoin, pour l'ordre social, d'envahir la vie privée de certains individus, surtout s'ils étaient soupçonnés (ou précédemment arrêtés) d'être engagés dans des activités socialement inacceptables, même si elles n'étaient pas illégales. La sous-culture homosexuelle était si vaste qu'elle offrait aux hommes non seulement un soulagement sexuel sous la forme d'aventures occasionnelles, mais aussi une compagnie en termes de relations et d'amitiés à long terme. Les jeunes hommes qui ont créé la sous-culture homosexuelle de Paris vivaient, travaillaient et se rencontraient souvent ensemble. [85] [88] [89]

Dans certains cas, la police a arrêté de nombreuses personnes, les tribunaux ont pu leur infliger une amende et les envoyer en prison, ou elles ont été attrapées par la police mais laissées en liberté. La police était à l'affût des individus connus, elle arrêtait les mêmes personnes à plusieurs reprises, recueillant des informations sur eux, leurs amis et leurs associés. La police effectuait également des descentes dans des lieux connus pour les activités homosexuelles. Les lieux d'activité homosexuelle (les brasseries, les caves à vin, les restaurants, la Bourse, les concerts militaires, le Palais de Justice et les bals) sont connus même du public grâce à de nombreux commissaires de police (Claude, Macé), des journalistes (Davray) et un monsieur Coffignon. [78] [90] [91]

Les bains publics, créés à l'origine pour l'hygiène personnelle, sont fréquentés à la fois par la classe ouvrière et par la classe supérieure, bien que les aristocrates fréquentaient les bains plus pour des raisons sociales que pour des raisons hygiéniques. Les bains publics étaient d'ailleurs connus pour être des lieux de rencontre pour les hommes intéressés par les activités homosexuelles. En 1891, une descente de police dans l'un des bains publics a abouti à l'arrestation de 18 homosexuels pour outrage public à la pudeur. [92] [93]

Dans leurs mémoires, les ex-chefs de police Canler et Canlier se sont intéressés à la classification des hommes qu'ils arrêtaient ou sur lesquels ils enquêtaient en différents types d'individus. Canler a identifié quatre types d' « antiphysiques » : les persilleuses (jeunes hommes de la classe ouvrière, enclins à la paresse, au luxe et au plaisir, avec des traits efféminés) ; les honteuses (de toutes les classes de la société, discrètes et essayaient de cacher leurs préférences sexuelles aux autres) ; les travailleuses (jeunes hommes de la classe ouvrière, occupant des emplois traditionnels pour gagner leur vie) ; les rivettes (de toutes les classes de la société, hommes plus âgés attirés par des hommes plus jeunes). Pour les honteuses, les travailleuses et les rivettes, l'activité homosexuelle était une affaire de goût, mais pour les persilleuses, elle était bien plus qu'un moyen de gagner sa vie, pouvant aller de petits vols à l'exécution de plans de chantage élaborés. Canler a subdivisé les persilleuses en deux catégories : les vauriens, qui volaient de l'argent et quelques objets de valeur à leur partenaire, et les rupins, qui gagnaient des fortunes grâce au chantage, à la fraude et à d'autres activités illégales. Canler a également reconnu le terme tantes - les hommes qui ont acquis des habitudes homosexuelles en prison. Selon Canler, ils revenaient généralement à une activité hétérosexuelle après la sortie de prison, mais certains rejoignaient les rupins et l'industrie du chantage. [90] [94]

Canler n'est pas le seul à les classer en catégories, même Coffignon a créé ses propres catégories. Il a divisé les pédérastes en deux classes : les actifs et les passifs. Les pédérastes actifs étaient divisés en amateurs - des hommes établis plus âgés menant une double vie ; en entreteneurs - des pédérastes attirés par les dangers de ce genre de vie ; et en souteneurs - des délinquants ayant acquis le goût de la pédérastie en prison. Les pédérastes passifs étaient divisés en petits-jésus - adolescents ou jeunes hommes initiés à la vie de prostitution ; et en jésus - prostitués ou garçons entretenus âgés d'une vingtaine d'années. Coffignon a aussi connu le terme tante. Tante était un proxénète d'une femme prostituée qui avait des contacts avec des pédérastes, avec lesquels il avait des relations sexuelles pour l'argent. [95]

Avec la liberté de la presse qui a accompagné l'instauration de la nouvelle république, des articles ont été écrits dans la rubrique des faits divers sur les arrestations et les scandales liés aux actes homosexuels. Le premier grand scandale homosexuel est apparu en 1876 avec l'article sur l'affaire de Germiny, où le comte Eugène de Germiny, un dirigeant des Cercles catholiques ouvriers, a été surpris en défaut dans un urinoir public avec un jeune prostitué mineur. Le terme « germinisme » a été créé après le scandale, devenant un euphémisme pour la sexualité entre personnes du même sexe et renforçant l'association de

l'aristocratie avec l'acte « vicieux ». La presse est également influencée par les politiques de droite et de gauche, exprimant, dans le cas de l'affaire des Bains de Penthievre en 1891, leur hostilité à l'égard des accusés et de l'homosexualité en général. [93] [96] [97]

Les journaux ont même informé des scandales des pays étrangers, principalement ceux de l'Angleterre et de l'Allemagne. Certains auteurs ont même suggéré que la sexualité homosexuelle était peu connue en France alors qu'elle était très répandue en Angleterre et ont parlé de « vice allemand » dans les plus hauts cercles de la société allemande. [96]

On croyait alors que l'homosexualité provenait de pays étrangers comme l'Allemagne, l'Angleterre et l'Afrique du Nord ; le docteur Julien Chevalier l'appelait « Mal d'Orient ». Le docteur Georges-Saint Paul a même affirmé que l'homosexualité n'existait pas du tout en France, à l'exception des grandes villes comme Paris et Marseille et des lieux touristiques comme Nice. [98]

Les militaires étaient également fréquemment impliqués dans la prostitution masculine, et ce même dans l'armée. Plus encore, plusieurs officiers de l'armée étaient réputés homosexuels - le général Lamoricière, l'un des conquérants de l'Algérie, le général Gallieni, qui a servi en Indochine et à Madagascar, le maréchal Hubert Lyautey, jeune officier en Algérie, en Indochine et à Madagascar, qui est devenu le premier résident général français au Maroc. [99] [100]

Après la Grande Guerre, la population a peur de la baisse de la natalité, ce qui a provoqué l'hystérie. Le contrôle des naissances et les avortements sont interdits en 1920 et la procréation est le seul but des rapports sexuels. Par la suite, l'homosexualité et la prostitution, redoutées et détestées, sont devenues une honte culturelle et sociale. Si les hommes homosexuels ne pouvaient pas avoir de relations hétérosexuelles, ils étaient donc incapables de remplir leur responsabilité de repeupler la France et de satisfaire à d'autres obligations envers la nation (de plus les demandes des femmes qui demandaient plus grande satisfaction sexuelle ont posé un autre problème). Nazier et Hesnard, docteurs/psychiatres, ont même déclaré que les homosexuels masculins étaient malades et moralement immatures. [101] [102] [103]

Malgré cela, il semble que le nombre d'homosexuels ait augmenté dans la période de l'entre-deux-guerres, car ils étaient plus difficiles à détecter, grâce à l'évolution des hypothèses des médecins à l'égard des homosexuels. C'est vers 1907 que le terme homosexuel est entré dans la langue française (alors que le terme lesbienne a été créé vers 1867 dans la langue française) et en 1924, la communauté homosexuelle parisienne a fondé la première revue homosexuelle française *Inversions*. [104] [105] [106]

L'homosexualité est également représentée dans la littérature par les auteurs Émile Zola, Claude Farrère, André Gide, lui-même homosexuel, et Marcel Proust. Émile Zola plaide la cause des invertis (plus dans le sous-chapitre IV.3) dans *Dreyfusard*, Farrère dans *Les civilisés*, Marcel Proust dans sa *Recherche à la temps perdue - Sodome et Gomorrhe*, et André Gide, lui-même initié à l'homosexualité dans les colonies, avec ses œuvres *Corydon* et *L'Immoraliste*. Dans *Corydon*, Gide défend la pédérastie (reprenant le nom d'un terme déjà ancien à l'époque) en donnant l'exemple des Grecs anciens pour démontrer qu'une société peut tolérer l'homosexualité tout en conservant des valeurs martiales - il remet en cause la perception stéréotypée selon laquelle tous les homosexuels sont efféminés. Il a suscité une controverse et provoqué la colère des médecins, des nationalistes et des conservateurs. [107] [108] [109]

IV.3 La recherche médicale

Les médecins de la médecine légale se sont intéressés aux variétés physiques de l'identité sexuelle. Ces spécialistes étaient appelés à rectifier les « erreurs » sexuelles concernant la personne (caractéristiques sexuelles inhabituelles) dans les affaires de mariage, de paternité, d'héritage, de service militaire ou d'enquêtes criminelles. Ils pensaient que la réciprocité entre le corps et l'esprit garantissait que l'impuissance fonctionnelle produirait des effets psychologiques terribles chez les hommes présentant des anomalies génitales assez sérieuses. Les psychiatres ont expliqué que ces effets étaient à l'origine de leur déshonneur. Ces hommes étaient « lâches » et manquaient « d'honneur », ils étaient victimes de leur « anatomie monstrueuse ». La notion a également été associée à l'armée, en affirmant que les homosexuels n'étaient pas honorables et capables de protéger la nation avec leurs corps efféminés. Cette affirmation s'est avérée fautive plus tard. [110]

Initialement, l'homosexualité était associée à la criminalité. Les juristes du siècle se sont tournés vers les médecins pour obtenir de l'aide. Les médecins ont accepté cette fonction et se sont efforcés d'aider la police et le système judiciaire à résoudre les crimes et à identifier les criminels, en développant une théorie pathologique des comportements sociaux et sexuels déviants. Les médecins considéraient alors les homosexuels comme des criminels nés. Ils analysaient les corps des victimes ainsi que les corps des criminels (ou des criminels supposés). [111] [112]

Le domaine qui intéressait les médecins était la nature de la sexualité. Ils se préoccupaient d'abord des maladies physiques, comme la gonorrhée et la syphilis, et les rattachaient à des pratiques sexuelles malsaines, par exemple la masturbation, qui était ensuite

associée à la sodomie/homosexualité. Les médecins sont entrés en contact avec la prostitution féminine lors des examens médicaux obligatoires liés au registre policier des prostituées déjà mentionné. De la prostitution féminine, les médecins sont ensuite passés à la prostitution masculine, l'un des problèmes de la pédérastie ou de la sodomie. Pensant que la sodomie était la cause d'une maladie physique, ils examinaient le corps des hommes arrêtés pour outrage public à la pudeur afin de trouver les signes physiques de la sexualité homosexuelle. Ce type d'examen a également été effectué par l'expert médical Tardieu (mentionné dans le chapitre II). Tardieu parle aussi, entre autres, des pédérastes et de leur effémination notoire, indiquant des hommes peu masculins, ce qui était alors une des plus grandes évidences de la pédérastie. [111] [113]

Bien que les idées de Tardieu aient eu du succès, elles ont été contestées par des experts médicaux étrangers qui ont distingué la sexualité homosexuelle comme un trait inné ou comme un vice acquis. Ce sont surtout les sexologues allemands et américains qui ont retenu l'attention des chercheurs français. Le médecin allemand Westphal a décrit la sexualité homosexuelle comme une maladie héréditaire qui se manifeste souvent comme une forme de folie. Ce nouveau concept a ensuite été traduit en « perversion sexuelle » et a fait évoluer lentement le point de vue sur l'homosexualité, qui n'était plus considérée comme la cause d'une maladie physique, mais comme le résultat d'une maladie mentale. [111] [114] [115]

Les docteurs Charcot et Magnan, avec leurs propres recherches sur la sexualité homosexuelle, ont suivi le cas d'un homme qui, depuis son plus jeune âge, manifestait le désir de voir des hommes nus, avait des crises d'hystérie et des tendances masturbatoires, et ont découvert que cet homme avait également des antécédents familiaux de maladies mentales, qui contenaient les preuves d'une dégénérescence héréditaire. Avec quatre autres cas d'hommes obsédés par les derrières, les clous de bottes, les bonnets de nuit et les tabliers blancs, ils ont formé un état pathologique unique marqué par un comportement obsessionnel-compulsif et une maladie mentale héréditaire, les classant tous deux dans la catégorie des « inversions sexuelles ». Les quatre obsessions ont ensuite été reclassées en « fétichisme érotique » par Alfred Binet. [116] [117]

Les experts français ont cependant compris le terme de perversion sexuelle de manière très différente des autres experts étrangers. Ils y ont d'abord vu une forme physiologique de dégénérescence, puis un abandon des actes sexuels procréatifs, et enfin une faiblesse morale des hommes efféminés. Avec d'autres perversions sexuelles, ils y voyaient une « déviation anormale de l'hétérosexualité », alors que les experts étrangers commençaient à la considérer comme une « variation naturelle de la norme ». [118]

Grâce aux théories d'un des médecins, Morel, l'histoire médicale de la famille était mise en avant lors du processus de diagnose de la dégénérescence. Legrand du Saulle, suivant la théorie de Morel sur l'hérédité, a proposé un ensemble de signes somatiques généraux et de troubles cérébraux typiques des héréditaires. Il a suggéré que les héréditaires avaient des histoires de troubles mentaux pendant la puberté et que certains d'entre eux possédaient également des anomalies génitales. Grâce à Legrand du Saulle, les hommes considérés comme pédérastes par la police sont dès lors considérés comme des « patients » souffrant de perversion génésique causée par la folie raissonnante. [71] [119]

Ce qui a le plus affecté l'homosexualité masculine, c'est l'hystérie. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'hystérie n'était associée qu'aux femmes et était considérée comme un « trouble de l'utérus ». P. Briquet a toutefois dissocié l'hystérie de sa relation avec l'utérus et a déclaré que les hommes pouvaient également être touchés par l'hystérie. Les hommes hystériques étaient alors accusés d'effémination, ce qui était lié à l'homosexualité. Avec le diagnose d'une hystérie masculine, on cherchait un signe comme la débilité nerveuse de la mère en plus de l'effémination. Moreau de Tours soutenait les théories héréditaires en affirmant que les pères contribuaient à la constitution somatique de leurs enfants, tandis que l'hérédité maternelle avait un impact plus important sur l'état mental ; la maladie mentale de la mère était donc dangereuse et faisait de la mère la coupable du « désordre » de l'enfant. Selon Hirtz, l'hystérie chez l'homme peut également être provoquée par une masturbation frénétique. [119] [120]

Plus tard, le concept d'hystérie semble même se confondre, lorsque l'hystérie masculine, comprise comme une transgression de l'identité de genre, devient un élément constitutif de la construction de l'hystérie féminine, les hystériques féminines étant conçues comme niant leur féminité et rejetant leur attirance pour les hommes, ayant par conséquent des pulsions homosexuelles. Pour Paul Fabre, l'hystérie chez les deux sexes présentait une inversion neurologique des sexes - un cerveau féminin dans un corps masculin et un cerveau masculin dans un corps féminin. Il a rapporté des cas d'hystériques masculins présentant des traits féminins, des organes génitaux peu développés, une masturbation fréquente et une diminution de l'intérêt pour les actes sexuels avec des femmes. Chez les femmes hystériques, il a affirmé qu'elles avaient un intérêt réduit pour le sexe et qu'elles étaient souvent stériles ou moins fertiles que les femmes en bonne santé. [119] [121]

Les sexologues français ont étudié le grand nombre d' « anomalies » sexuelles, identifiant et nommant la riche variété de nouvelles « perversions » qui semblaient émerger à la fin du siècle. Ils ont été incités par les nouveaux récits qui présentaient des portraits

d'homosexuels, de travestis et d'individus à l'identité sexuelle ambiguë. Ni les sexologues, ni les auteurs n'ont cependant défendu les déviations par rapport aux normes sexuelles. Avec la mise en place des « inversions sexuelles » ou « inversion du sens génital », les homosexuels sont alors nommés « invertis ». Le terme d'inverti est aujourd'hui considéré comme le prédécesseur immédiat du terme actuel de « homosexuel ». [122] [123]

Le docteur Laupts a divisé les homosexuels en « invertis de naissance » (incurables et « vicieux ») et en « féminiformes », une condition potentiellement réversible selon le degré de prédisposition héréditaire. Un homosexuel n'est né homosexuel que dans la mesure où sa vitalité affaiblie et ses faibles pulsions sexuelles le laissent dans un état de relative indifférence sexuelle (Zola ajoute qu'un homme ou une femme inverti(e) était une perturbation de la famille, de la nature et de l'humanité). [124] [125]

Le médecin Julien Chevalier s'est même inquiété du changement de sexe, affirmant que les femmes commençaient à se masculiniser et qu'elles allaient bientôt abandonner l'amour des hommes. Il a soutenu que les complications concernant l'identité sexuelle peuvent être anticipées à la naissance et a proposé une troisième catégorie : le sexe douteux, qui ferait l'objet d'une intervention et d'une prise en charge rapides. Cependant, pour Laupts, il n'y a que deux sexes et seuls les opposés s'attirent. Les seuls vrais homosexuels sont « nés comme ça ». Efféminés ou avec un corps masculin, ils correspondent à leur désir pour le même sexe. Par conséquent, un véritable homosexuel masculin a un corps féminin et aime un homme masculin, tandis que l'homme masculin est fondamentalement hétérosexuel et que la relation est pour lui une fantaisie éphémère comme avec une autre femme - cette femme étant l'homme efféminé. Au cours du XIX^e siècle, l'homosexualité est continuellement étudiée en termes de comportement « déviant ». D'une part, c'est le désir homosexuel et les corps transsexuels qui sont à l'origine des études sur la pathologie sexuelle et, d'autre part, le désir homosexuel est réécrit en termes de pulsion hétérosexuelle fondamentale. [120]

Raffalovich, médecin franco-allemand, a fait de nouvelles affirmations. Il n'était pas satisfait de la définition des invertis qui consiste d'une « âme féminine dans un corps masculin » et affirmait que certains invertis étaient plus masculins que la plupart des hommes et qu'ils étaient attirés par le même sexe pour leur ressemblance, l'attrance étant la véritable raison de leur état. Il a proposé le terme d'unisexualité, qui signifie que les hommes aiment les hommes et que les femmes aiment les femmes. Il a donc présenté aux contemporains le concept de l'homosexualité moderne comme une forme de sexualité dans laquelle l'attrance sexuelle est dirigée vers une personne du même sexe. Cependant, même lui avait distingué deux catégories : les inversions congénitales viriles - purement sexuelles et n'affectant pas la

sphère morale - et les invertis efféminés acquis - qui étaient les produits du vice et avaient tendance à être des pervers et des séducteurs de jeunes. Il n'est pas bien reconnu par les médecins français, ils sont hostiles et sceptiques envers lui et ses affirmations. [126]

L'inversion est considérée comme l'une des perversions les plus courantes et certainement l'une des plus dangereuses de l'instinct sexuel. Qu'elle soit considérée comme innée ou acquise, selon Pierre Garnier l'inversion est le plus souvent traitée comme un fétiche : « fétichisme homosexuel », ou, selon Georges Saint-Paul, comme exagération du sentiment normal de l'amitié masculine sous une apparence morbide. [127]

Les médecins étaient convaincus que l'homosexualité ne pouvait pas rester cachée et que le secret de l'homosexualité se révélerait toujours. Le secret de l'homosexualité est vu comme une faiblesse - manque de contrôle et susceptibilité à la tentation, besoin de variété sexuelle, incapacité à distinguer le bien du mal. Cela change dans la période de l'entre-deux-guerres où cette « faiblesse » se transforme plutôt en source de force et de contrôle, comprise comme le pouvoir de détruire l'ordre moral grâce à la capacité de ces personnes à contourner la loi et à la dureté de les identifier. La croissance de l'activité homosexuelle est, selon les médecins, le résultat de l'émasculatation des jeunes hommes par une guerre humiliante et injuste. Les psychanalystes français, en réaction à la littérature homosexuelle française et aux études antérieures, ont supposé que les mères autoritaires produisaient des fils homosexuels. [104] [128] [129]

La plus grande différence dans le domaine médical a été le changement de perception des homosexuels. Au début, les médecins analysaient leur corps et recherchaient des signes physiques d'homosexualité/de perversion, qu'ils considéraient comme une source de maladie physique. Avec le temps, ce point de vue a été modifié et l'homosexualité a été considérée comme le résultat d'une maladie mentale. Les médecins ne sont plus insistés sur le fait que les hommes ont une apparence féminine, mais ils ont considéré qu'il s'agissait d'un problème invisible à l'œil nu. [130]

V Entre les années 1940 et 1981 - démarche en arrière

La période comprise entre 1940 et 1980 est riche en changements gouvernementaux et législatifs et en création de mouvements/organisations de défense des droits des homosexuels.

Plus important encore, le début de cette période se situe pendant la Seconde Guerre mondiale, qui a commencé en 1939 et s'est terminée en 1945. Pendant l'occupation de la France par les Allemands, nous avons ce que nous appelons le Régime de Vichy. Le régime de Vichy, et l'occupation allemande, se terminent par la Libération en 1944, établissant un gouvernement provisoire de la République française.

Il est suivi d'une période de Quatrième République, de 1946 à 1958. Cette période est marquée par la présence de trois partis politiques : Le Mouvement républicain populaire (parti catholique), la Section française de l'Internationale ouvrière (parti socialiste) et le Parti communiste. Tous ces partis, en particulier les deux premiers, jouent un rôle important dans les mouvements homosexuels de droite (catholiques contre, socialistes pour). Il y a également eu deux guerres de décolonisation : La Guerre d'Indochine (1946-1954) et La Guerre d'Algérie (1954-1962). La libération de l'Algérie, en particulier, a eu un effet sur la vision de l'homosexualité en France et sur les mouvements de défense des droits des homosexuels eux-mêmes.

La troisième période est celle de la Cinquième République, établie en 1958 et qui est toujours en place aujourd'hui. Dans ce chapitre, nous parlons de la période comprise entre les années 1958 et 1980 de la Cinquième République.

V.1 1940-1944 : Régime de Vichy

La Seconde Guerre mondiale a commencé en 1939. Peu de temps après, les Allemands ont occupé le nord de la France avec Vichy, situé dans le centre de la France, comme capitale, et ont établi un nouveau régime, le Régime de Vichy, avec Philippe Pétain comme maréchal. Ce régime dura jusqu'en 1944, quand la Libération s'est passée après la prise successive des forces et du pouvoir et le débarquement des alliés en Normandie, établissant un gouvernement provisoire de la République française.

Après les problèmes rencontrés par les homosexuels à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, le faible taux de natalité et la nécessité de repeupler la France ont été l'un des problèmes rencontrés par les homosexuels contemporains. Cette situation a été renforcée par le régime de Vichy, qui a promu la famille traditionnelle et les rôles des hommes et des femmes. [132] [133]

Pendant l'occupation allemande, c'est *Le Cerle (Der Kreis)* de la Suisse neutre, une organisation homosexuelle fondée en 1932 à Zurich, qui, seule, est restée active durant cette période. Leur journal a permis aux homosexuels de rester en contact d'une manière ou d'une autre dans cette période sombre. Bien sûr, ils pouvaient faire des rencontres et mener leur vie, mais ils devaient rester précautionneux et discrets. À Paris, il y avait des bars à travestis et des établissements de bains où les hommes homosexuels pouvaient se rencontrer, mais ils étaient fortement surveillés par la police. Les lieux les plus touchés par l'occupation allemande en France sont les lieux d'annexion : les régions de l'Alsace et de la Moselle. [134] [135] [136]

Ces régions ont déjà connu une annexion de 1871 à 1918, lorsque l'homosexualité était punie par la loi allemande, qui la qualifiait d' « acte contre nature ». Pendant la Seconde Guerre mondiale, ces régions ont subi une nouvelle annexion en juin 1940, après la défaite de la France. Il s'agit toutefois d'une annexion *de facto* - elle n'était pas reconnue par la communauté internationale et le contexte administratif et juridique n'était donc pas le même. Bien que placées sous l'autorité d'une administration civile allemande, les personnes vivant dans ces régions étaient considérées comme des « Allemands de souche », mais non comme des citoyens allemands, et le Code pénal français continuait à y être appliqué, au moins jusqu'en 1942. À partir de 1941, la loi allemande était progressivement introduite, culminant en 1942 avec l'entrée en vigueur du Code pénal allemand. [137]

Avant même cela, la police allemande a commencé à dresser la liste des homosexuels dans les territoires annexés. En 1940, les autorités de Strasbourg ont été chargées de dresser une liste des homosexuels vivant dans le département du Bas-Rhin, et la même chose a été faite en 1942 en Moselle. Cette liste conduit à l'expulsion de centaines de personnes en France non annexée, avec interdiction de revenir dans les régions annexées. Cependant, seules les personnes « peu susceptibles d'amélioration » (comprenant que l'homosexualité fait partie de leur personnalité, de leur nature, appuyée par des années de pratique) sont interdites de séjour dans les territoires annexés. Ils étaient, après tout, des « Allemands de souche » (bien que citoyens français), et les non-expulsés ont donc été envoyés dans des camps de rééducation. Un camp, Schirmeck, est aussi ouvert en Alsace en 1940. [137] [138]

À Schirmeck, les détenus pour homosexualité doivent porter un badge bleu clair à carré, signe d'exclusion sociale, porté également par les personnes prostituées, hommes et femmes. Ils y étaient détenus le temps avant d'être expulsés ou de subir une rééducation par

des travaux forcés et des conditions de détention pénibles. Certains sont finalement libérés, d'autres sont transférés dans des camps de concentration. [139]

Les régions d'Alsace et de Moselle n'étaient pas les seules touchées par cette période. Sous le régime de Vichy, le maréchal Pétain a signé une loi ajoutant une nouvelle ligne à l'article 334 du Code pénal français en 1942. Cette ligne a modifié l'âge du consentement concernant les homosexuels. Alors que la majorité sexuelle restait fixée à 13 ans pour les hétérosexuels, elle était fixée à 21 ans pour les homosexuels. La loi punit toute personne commettant un « acte contre nature » avec un mineur (moins de 21 ans) de son sexe. C'est la première fois depuis 1791 que les mots « acte contre nature » sont utilisés dans un texte de loi. [133] [140]

La raison pour laquelle cette loi a été adoptée est que l'on pensait que le principal moyen de devenir homosexuel était la « contamination » pendant l'adolescence, souvent à la suite de la prostitution masculine. On disait qu'il était trop tard pour les adultes, mais pas pour les « enfants ». Il fallait imprimer l'interdit dans l'enfance, pour éviter qu'ils ne deviennent homosexuels, et augmenter ainsi la majorité sexuelle à 21 ans. [141] [142]

V.2 1945-1980 : L'époque des mouvements

Après la guerre et l'instauration de la République française, la loi de 1942 a été conservée dans le code pénal en 1945, seule la majorité sexuelle pour les hétérosexuels changeant de 13 à 15 ans. [143]

Dans les années 1950, le principal lieu de la vie homosexuelle à Paris est Saint-Germain-des-Prés. Cependant, ce n'est pas le seul endroit de Paris associé à l'homosexualité. Les Champs-Élysées, le quartier Montparnasse et le quartier Montmartre, le Jardin des Tuileries, les nombreux bains publics de la ville et les lieux de la rue Sainte-Anne sont également fréquentés par les homosexuels contemporains. La Montagne Sainte-Genève, située dans le Quartier latin, est même réputée pour ses bals où les hommes portent des robes de soirée et les femmes des pantalons. [144]

Saint-Germain-des-Prés était néanmoins très apprécié. Avec des auteurs et des artistes comme Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Jean Genet, Jean Cocteau et Jean Marais qui étaient connus pour fréquenter les lieux de Saint-Germain-des-Prés, son air de liberté où les homosexuels s'affichaient ouvertement dans les cafés et les restaurants et les bars qui attiraient même une clientèle internationale, c'était un lieu à part dans la géographie et la sociabilité homosexuelles de l'époque. [144]

La presse homosexuelle de l'époque promouvait la présence homosexuelle à Saint-Germain-des-Prés. L'un d'entre eux, *Futur* - journal homosexuel fondé par Jean Thibault en 1952, a même écrit que Saint-Germain des-Prés était la capitale du non-conformisme, un lieu où chacun peut se divertir selon ses goûts. Le quartier est surtout connu pour les *folles*, les reines efféminées, qui se distinguent par leurs manières efféminées, leur élégance vestimentaire, leur maquillage et leur façon de parler avec des cris perçants, qui les distinguent des autres homosexuels. [144] [145]

Cette visibilité homosexuelle à Saint-Germain-des-Prés a gêné les autorités politiques et les forces de l'ordre, la considérant comme dangereuse pour sa criminalité. La sociabilité et la visibilité des homosexuels ont donc posé problème aux autorités. Elles avaient une hostilité particulière envers les efféminés, qui était même partagée par de nombreux homosexuels eux-mêmes et par certains périodiques « homophiles ». L'expression publique de l'homosexualité, et surtout de l'effémination, était associée à la prostitution masculine, ce qui a entraîné une surveillance policière renforcée et une répression de l'homosexualité à Saint-Germain-des-Prés. Entre 1945 et 1954, les poursuites contre les homosexuels pour outrage public à la pudeur se sont multipliées. Ce qui a touché davantage les homosexuels du quartier de Saint-Germain-des-Prés, c'est qu'en 1949, le préfet de Paris a pris un décret interdisant les danses d'hommes ensemble en public ainsi que les spectacles de travestis, c'est-à-dire d'hommes portant des vêtements féminins, dans les bals publics et dans les établissements vendant des boissons. [146] [147] [148] [149]

C'est le périodique *Futur*, créé en conjonction avec le groupe politique *Club Futur*, qui a dénoncé la surveillance policière à Saint-Germain-des-Prés. *Futur* célèbre et ne critique pas les efféminés, les considérant comme des homosexuels sans préjugés, contrairement à d'autres périodiques/groupes homophiles. [147] [150]

C'est à cette époque que le terme d'*homophilie* est né. Dérivé des mots grecs *homos* (= le même) et *philein* (= aimer), il signifie « une attirance pour quelqu'un qui ressemble à soi-même ». L'homophilie n'était pas seulement la sexualité de l'homosexuel, mais son être tout entier. Ce terme a été principalement utilisé pour désigner l'homosexualité pendant la période allant de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1960, lorsque les mouvements pour la liberté des homosexuels ont commencé à se former. [146]

Le terme *homophilie* et les idées homophiles ont été diffusés par le journal *Arcadie*, fondé par André Baudry en 1954. *Arcadie* n'était pas seulement un journal mais aussi un groupe *Arcadie* (*Association Arcadie*), le premier groupe homophile fondé en France.

Trois ans plus tard, en 1957, est créé un club privé - le *Club Arcadie* - enregistré sous le nom de *Club littéraire et scientifique des Pays Latins* (CLESPALA). Le mot le plus important pour Baudry et donc pour *Arcadie* était « dignité » et la position apolitique. L'objectif d'*Arcadie* était d'éduquer les homosexuels afin qu'ils puissent s'accepter eux-mêmes et amener les autres à mieux accepter les homosexuels, tout en ne protestant pas ouvertement contre les lois existantes. Selon Baudry, c'est le comportement des homophiles qui est à l'origine de l'hostilité et de l'exclusion sociale. Baudry a même dit que l'homophilie est d'abord le problème personnel de l'homophile et ensuite le problème social. Cela lui a causé de nombreux conflits avec d'autres groupes homosexuels et des journaux comme *Futur* et *Juventus*. [150] [151] [152] [153]

Contrairement à *Futur*, Baudry et *Arcadie* ont exprimé leur désapprobation à l'égard de l'effémination, car si l'homophile est un homme qui aime un autre homme, il est par ailleurs comme tout le monde. Il peut se fondre dans la foule, c'est un homme ordinaire qui peut s'intégrer dans la société sans que rien ne le distingue. À la fin des années 1950, *Arcadie* a modifié sa position en adoptant un ton plus sévère et plus hostile à l'égard des folles et des efféminés, affichant ce que nous pourrions appeler aujourd'hui une forme d'homophobie envers d'autres homosexuels, envers des homosexuels qui n'acceptent pas les normes sociales. *Futur*, en revanche, plus politique, prenait position aux côtés des homosexuels de Saint-Germain-des-Prés, de tous les homosexuels, parce qu'ils représentaient une libre expression du désir homosexuel. *Futur* veut changer les attitudes sociales afin d'atteindre une véritable égalité dans l'exercice de la sexualité, tandis qu'*Arcadie* voulait que les homophiles s'intègrent et acceptent les rôles sociaux. [147] [151]

Bien que différents, *Arcadie* et *Futur* s'intéressaient tous deux à la loi de la majorité sexuelle et à la majorité sexuelle en tant que telle. Le *Club Futur* était politiquement enclin à s'intéresser à cette question, défendant même la pédérastie (entendue à l'époque comme les relations sexuelles entre un homme adulte et un garçon adolescent). En 1956, le journal a été contraint de cesser ses ventes en raison de ses critiques à l'égard de la loi sur la majorité sexuelle, les éditeurs ont été accusés d'atteinte aux bonnes mœurs et ont été forcés de cesser leur publication. *Arcadie*, quant à lui, n'a publié que de nombreux articles sur le sujet, parlant même de l'association et de la confusion courantes de l'homosexualité masculine avec la pédophilie ou la prostitution, voulant se distancer et distancer l'homosexualité dans son ensemble de ces termes. Tout comme *Futur*, même *Arcadie* a été interdit de vente aux mineurs en 1954, condamnant Baudry à une amende de 40 000 francs. Cependant, *Arcadie* ne

cesse de vendre, le journal est envoyé par abonnement et l'adhésion au *Club Arcadie* est un abonnement automatique à la revue. [150] [153] [154]

Outre *Futur* et *Arcadie*, pendant cette période est également publié *Prétexte*, fondé par Jean-Jacques Thierry et Jean-Louis Ornequint et qui n'a été publié que dans les années 1952 et 1958. Son sous-titre était *André Gide Notebook*, ce qui indique en soi le contenu des articles. *Prétexte* et ses articles étaient consacrés à l'œuvre de l'écrivain André Gide et à la pédérastie qu'il a promue. [155]

Prétexte est suivi par les revues *Gioventù* et *Juventus*. Jacques Thierry rejoint *Gioventù*, revue qui a publié seulement deux numéros en 1956, et Jean-Louis Ornequint rejoint *Juventus*, fondée par Yves Baschey et Jean Basile, revue qui a existé de 1959 jusqu'à 1960. *Juventus* était également vendue par abonnement et se composait d'articles écrits sur des sujets homophiles de manière critique et humoristique. Elle avait également une pensée plus conservatrice, montrant ou indiquant une certaine hostilité envers les efféminés et les folles. Tout comme *Futur* et *Arcadie*, la revue a été interdite d'affichage public et interdite de vente aux mineurs en 1959. [155] [156]

Outre les revues homosexuelles, il y avait une demande de photographies homoérotiques dans la seconde moitié des années 1950. Certaines revues comportaient des photographies, mais elles étaient rares et de qualité médiocre. Le développement de la photographie homoérotique est venu des États-Unis et d'autres pays européens, sous la forme de magazines de culturisme. En France, il existait un système de vente par correspondance de ce type de photographies. Les kiosques à journaux proposaient des magazines de culturisme étrangers. Cependant, le gouvernement a rapidement interdit ces magazines de « culturisme » sur le territoire français. [156] [157]

En juillet 1960, le discours de Paul Mirguet à l'Assemblée nationale aboutit à l'ajout de l'homosexualité parmi les « fléaux sociaux », qui étaient jusqu'alors par exemple l'alcoolisme, la prostitution et la tuberculose. Le gouvernement obtient les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires pour la combattre et plus tard, en novembre 1960, une ligne est ajoutée à l'article 330 qui doublait la peine des délits publics dans les cas où des homosexuels étaient impliqués. La prostitution et les travestis sont accusés par Baudry et *Arcadie* d'être à l'origine de ces amendements. C'est à cette époque que le désaccord avec les efféminés et les folles se transforme en hospitalité ouverte dans les articles d'*Arcadie*. [147] [153] [158] [159]

Au regard de la loi de 1960 et surtout de la loi de 1942 (1945), les événements de mai 1968 ne sont pas surprenants. Face aux tabous de la sexualité des jeunes, voulant s'en

débarrasser, s'inspirant de la révolution algérienne et des œuvres d'écrivains radicaux, les étudiants ont commencé à organiser des manifestations, qui ont culminé en mai 1968, appelant au rejet des interdits sexuels. La question de la majorité sexuelle est l'un des thèmes abordés. Cependant, les manifestations ne portaient pas seulement sur les questions sexuelles, il y avait aussi, par exemple, des grèves du travail. La « discrimination » fondée sur le sexe, l'âge, la classe sociale, l'origine/la race et le statut social par les autorités/les lois a également été dénoncée. Le statut de mineur a été spéculé non seulement dans la sphère sexuelle (âge du consentement), mais aussi dans les questions civiles (droit de vote) et matrimoniales (âge légal du mariage). C'est la rébellion contre les hiérarchies et les traditions en faveur de plus de liberté. [160] [161] [162]

Après les manifestations de mai 1968 et la création du mouvement homosexuel (GLH - *Gay Liberation Front*) en 1969 à New York (naissance de l'expression « coming out of the closet »), des groupes et associations plus radicaux ont été créés en France pour rendre l'homosexualité plus visible et pour changer politiquement et juridiquement la scène française. Au cours des années 1970, on voit apparaître des groupes et des mouvements de droite homosexuelle tels que le FHAR, les GLH et le CUARH. [163] [164]

Le FHAR, ou de son nom complet *Front homosexuel d'action révolutionnaire*, est fondé en 1971. Il est né à la suite d'une émission en direct à la radio présentée par Ménie Grégoire. L'émission était intitulée « *L'homosexualité, ce douloureux problème* » et réunissait des personnalités comme André Baudry (directeur d'*Arcadie*), le journaliste Pierre Hahn (connu pour ses articles sur la sexualité et l'homosexualité), un psychanalyste et un prêtre pour parler avec eux de ce « problème ». Au moment où le prêtre parlait des homosexuels et de la souffrance, une trentaine de personnes, des femmes, ont pris d'assaut le podium, rudoyant les participants et l'environnement. L'émission a dû être coupée. [165] [166]

Après la diffusion de l'émission, des femmes homosexuelles - lesbiennes, ont formé, avec l'aide du mouvement féministe MLF (*Mouvement de Libération des femmes*), le FHAR en 1971. Par coïncidence, certaines d'entre elles faisaient partie à la fois d'*Arcadie* et du MLF. Elles rencontraient régulièrement des jeunes hommes homosexuels, souvent malheureux à *Arcadie*, et enregistraient le FHAR sous le nom de *Front Humanitaire Anti-Racisme*. Cependant, les lesbiennes ne sont pas restées longtemps dans l'organisation. Les lesbiennes ont cessé d'être écoutées par les homosexuels masculins lors des assemblées générales hebdomadaires du FHAR tenues à l'École des Beaux-Arts de Paris, qui ne parlaient que de sexe, alors que les lesbiennes voulaient parler davantage d'amour. Les lesbiennes ont donc quitté le FHAR et ont fondé les *Gouines Rouges*. [167] [168]

Le FHAR était très radical, car il défendait l'idée que la majorité sexuelle dans son ensemble devait être éliminée et que la société devait changer, contrairement à *Arcadie* qui voulait « réformer » les homosexuels pour les intégrer dans l'ordre existant. Ils défendaient cette pédérastie en affirmant que la sexualité commence à s'éveiller dès la petite enfance et que la répression sexuelle chez les enfants et les adolescents entraîne des troubles psychologiques. Ils avaient même leur propre revue - *Antinorm* - et des articles des membres du FHAR étaient également publiés dans le journal *Tout !* incluant la première publication des objectifs du groupe, coordonnée par Guy Hocquenghem. [169] [170] [171]

Les assemblées générales accueillent de nouveaux membres, plus d'hommes que de femmes, mais elles manquent d'ordre et dégèrent en chaos au fil du temps. Il y a aussi des luttes internes et, en 1974, les membres se séparent et le siège de l'École des Beaux-Arts est envahi par la police pour expulser les gays à la demande de l'école. La situation s'améliore alors pour *Arcadie* et Baudry en profite pour expulser des jeunes qui lui semblent trop politiques. Cependant, ces jeunes hommes ont rencontré les anciens membres du FHAR, ils ont commencé à se rencontrer et finalement, en 1975, les GLH (*Groupes de libération homosexuelle*) ont été créés. [169] [172] [173]

La décennie des années 1970 peut être divisée en deux parties, la première moitié et la seconde moitié. La première moitié des années 1970 a été marquée par les tactiques provocatrices et les caractéristiques révolutionnaires des mouvements homosexuels, tandis que la seconde moitié des années 1970 s'est plutôt orientée vers le réformisme et les demandes spécifiques d'égalité des droits dans une lutte contre la répression. Les GLH étaient l'un de ces mouvements. [174] [175]

Les GLH ont d'abord conservé le radicalisme général du FHAR et ont cherché des alliés à la gauche politique. Bien que le FHAR ait essayé d'inclure la libération des homosexuels parmi les questions de libération, cela a finalement été un échec, la gauche étant indifférente ou même hostile à leur égard. Les GLH s'en sont démarqués et se sont concentrés sur la construction d'un mouvement autonome de libération sexuelle. Contrairement au FHAR, qui était centré sur Paris, les GLH préféraient avoir une organisation décentralisée d'unités basées dans les régions. [169]

Tout comme le FHAR, les GLH, du moins dans les premières années, étaient en faveur de la libération des pédérastes et de l'abandon de la majorité sexuelle. Ils étaient également contre le mariage pour les homosexuels et contre la famille traditionnelle, déclarant qu'ils n'avaient pas besoin de l'égalité avec les hétérosexuels en ce qui concerne le mariage, parce que le mariage conduisait à une restriction de la liberté de la personne. Les positions

anti-mariage et anti-famille traditionnelle étaient liées à leurs positions sur la pédérastie et la pédophilie, déclarant que le rôle de parent ou de gardien n'est qu'une forme déguisée de propriété, peu différente de la domination pédérastique entre un adulte et un mineur. Ces questions relatives aux relations sexuelles entre un adulte et un mineur ont été la raison pour laquelle ils ont d'abord cherché à s'allier avec le mouvement féministe, mais les féministes étaient opposées à cette idée - la volonté de redéfinir l'âge de la majorité sexuelle ainsi que la redéfinition du viol figuraient également parmi les objectifs du mouvement féministe. [176] [177]

En 1974, la majorité sexuelle des homosexuels a été abaissée de 21 à 18 ans, tandis que celle des hétérosexuels est restée fixée à 15 ans. Il s'agissait d'une modification assez large de la loi pour toutes les affaires civiles relatives à l'âge de la majorité, et pas seulement pour la majorité sexuelle homosexuelle, ce qui n'a donc pas beaucoup changé les choses pour les homosexuels. [143] [178]

Comme le FHAR, les GLH ont eu aussi une assemblée générale, avec des réunions bihebdomadaires, et ont fondé leur propre journal - *Libido Hebdo*. Cependant, des problèmes sont apparus. Dans les dernières années des GLH, certains membres du mouvement ont exprimé le souhait d'une plateforme politique plus socialement acceptable et de revendications moins radicales, et les GLH ont commencé à se diviser (l'approche radicale X abandonner le radicalisme). En 1975, il y a eu une rupture et le mouvement s'est divisé en trois groupes à Paris (restés régionalement - en dehors de Paris - sous le nom de GLH) : GLH Groupes des Bases ; GLH 14 décembre ; GLH-PQ (Politique et Quotidien) - une orientation politique plus radicale. GLH-PQ a duré le plus longtemps et a eu le plus de visibilité. C'est également GLH-PQ qui a organisé deux attaques contre des studios de radio pour interrompre les émissions, dont l'une mettait en scène deux sexologues homophobes, ainsi que d'autres opérations contre l'homophobie. [179] [180]

Grâce à *Libération*, une revue favorable à la visibilité des homosexuels, et à d'autres revues et magazines, comme *L'Express*, GLH-PQ a pu publier de nombreux articles, contribuant à la visibilité des homosexuels. L'organisation a même été enregistrée sous son nom propre - *Groupes de libération homosexuelle* - étant les seuls à le faire - ayant le mot homosexuel dans leur nom. [180] [181] [182]

C'est pendant la période la plus active du GLH que la première Gay pride a eu lieu en 1977, que les promesses des nouveaux élus de supprimer l'article 331 de 1942 (1945) ont été faites, qu'il y a eu des candidatures homosexuelles aux élections municipales et législatives et que le premier festival du film gay et lesbien à Paris a eu lieu, suivi par d'autres

festivals du film homosexuel. En ce qui concerne les élections, un communiqué de presse a indiqué que les candidats homosexuels étaient inadmissibles aux élections. Il en résultait une pétition signée par de nombreux intellectuels, écrivains et acteurs, parmi lesquels se trouvaient par exemple Simone de Beauvoir et Marguerite Duras. Avec l'aide des GLH, un documentaire a même été réalisé sur la condition homosexuelle en France, avec de nombreuses interviews d'homosexuels. Il a été diffusé en novembre 1979 avec un haut taux d'audience. [183] [184]

Le retrait des membres, surtout des réformistes, a mis fin aux GLH-PQ, les seuls qui restaient étaient les spontanéistes folles (hommes travestis radicaux). La division des idées et des opinions a donné lieu à l'émergence d'un nouveau mouvement : CUARH (*Comité d'urgence anti-répression homosexuelle*). Fondé en 1979, il avait pour but de représenter tous les homosexuels, de réunir tous les militants autour de revendications législatives précises et de surmonter ainsi la division entre homosexuels réformistes et révolutionnaires. Le CUARH allait devenir une organisation parapluie dans le but de s'élever au-dessus des luttes internes. Le CUARH avait son propre journal, *Homophonies*, où était par exemple publiée une lettre aux candidats à la présidence demandant, entre autres, la suppression de l'article 331. Le CUARH maintiendra la pression jusqu'à l'abrogation de l'article. [175] [185] [186]

Outre le FHAR, les GLH et le CUARH, l'AMAHO (*l'Association des malades hormonaux*), le premier mouvement transsexuel de l'histoire, a été fondé en 1965 par Marie-André Schwindenhammer. En 1979 est également fondée la revue *Gai-Pied*, qui gagne en popularité dans les années 1980. [187] [188]

Dans les années 1970, la vie homosexuelle se déplace de Saint-Germain-des-Prés vers d'autres lieux (comme la rue Sainte-Anne). À la fin des années 1970, le Marais devient le lieu de développement d'une nouvelle identité pour les homosexuels, une « identité gay », à commencer par l'ouverture du bar Le Village en 1978. [189] [190]

En décembre 1980, la loi de 1960 est annulée, mais la loi de 1942 (1945) est conservée. [191]

V.3 Les lois entre les années 1940 et 1980

La première loi de cette période est la loi d'août 1942 signée par Philippe Pétain, qui a élevé l'âge de la majorité sexuelle à 21 ans pour les homosexuels, alors qu'il est resté à 13 ans pour les hétérosexuels. L'origine de cette loi peut être retracée jusqu'en 1939, quand la pétition de douze jurés a été reçue par le ministre de la justice de l'époque, Bonnet. Les jurés lui demandaient de faire quelque chose contre la prostitution masculine à Paris, à la suite de

l'affaire Roger Neuville, qui fréquentait des lieux connus pour être des lieux de rencontre entre de jeunes hommes et des hommes plus âgés qui les payaient pour des rapports sexuels - donc connus pour la prostitution masculine. Il y avait rencontré un homme, avait passé la nuit avec lui et l'avait tué ensuite. [192]

Les jurés demandaient une surveillance policière renforcée des lieux connus pour l'homosexualité et une nouvelle loi qui punirait les abus sur mineurs. À la suite de cette pétition, un substitut du procureur général de la Cour d'appel de Paris, Médan, a rédigé ce que l'on peut considérer aujourd'hui comme le premier projet de loi de 1942, qui préconise l'ajout d'une ligne au Code pénal. Un autre cas a été signalé en 1941, où un médecin a été dénoncé pour avoir eu une relation sexuelle avec un adolescent. Avec cette affaire, le projet de Médan de 1939 est réapparu. Après cela, le nouveau ministre de la Justice, Barthélémy, a travaillé à partir de janvier 1942 sur le texte et sur l'obtention d'un soutien pour la loi qui serait plus tard signée par Pétain en août 1942, élevant la majorité sexuelle pour les homosexuels à 21 ans (au lieu de 18 ans dans le projet original de Médan). [193]

Cette loi restera en vigueur pendant les 40 années suivantes, restant dans le Code pénal français même après la guerre. En 1945, la loi sera conservée pendant la mise en place de la nouvelle république. Les deux seules différences sont le changement de l'âge de consentement des hétérosexuels, qui a été fixé à 15 ans au lieu de 13, et le changement de place de la loi dans le Code pénal français. Alors qu'il figurait à l'origine à l'article 334, il a été déplacé en 1945 à l'article 331 du Code pénal. Ce changement a été effectué pour corriger le « mauvais placement » initial de la loi. À partir de 1945, les crimes ont été organisés et classés par la victime. L'article 334 original concernait les nuisances publiques, tandis que l'article 331 contenait des dispositions relatives à la protection des mineurs. Alors que dans l'article 334, la victime était le public, la victime de l'article 331 était un mineur. Par conséquent, étant donné que la victime dans cette loi particulière était un mineur, la loi a été déplacée de l'article 334 à l'article 331. [143] [194]

En 1960, à la suite du discours de Paul Mirguet à l'Assemblée nationale, l'homosexualité a été ajoutée à la liste des fléaux sociaux (parmi lesquels se trouvaient la prostitution et l'alcoolisme). Après l'ajout de juillet, en novembre, la peine pour les actes d'outrage public à la pudeur a été doublée dans les cas où des homosexuels étaient impliqués, par l'ajout d'une ligne à l'article 330 du Code pénal. Cette loi peut avoir été le résultat de nombreux articles religieux et médicaux. En janvier, une conférence a été organisée dans un institut catholique par le médecin et psychiatre Marcel Eck, qui a parlé du vice homosexuel. Plus tard, dans la presse médicale, un autre médecin, André Touraine, a également parlé du

vice homosexuel. Un autre article parle même de l'homosexualité comme l'un des principaux facteurs de résurgence des maladies vénériennes et la cause de la syphilis. Tout cela s'est passé pendant la courte période de 1960 avant l'ajout de l'homosexualité aux fléaux sociaux en juillet 1960, ce qui a peut-être été l'une des causes de son adoption. [158]

La loi suivante a été instituée en 1974 et comprenait la réduction de la majorité sexuelle pour les homosexuels de 21 à 18 ans dans le cadre d'une réforme juridique plus large. Cette réforme juridique spécifique a modifié l'âge de la majorité civile de 21 à 18 ans dans toutes les lois des codes civil et pénal. [143]

La dernière loi de cette période sera l'annulation de la loi des années 1960, qui avait fait de l'homosexualité un fléau social et doublé la peine pour outrage public à la pudeur des homosexuels, en 1980. La révision du Code pénal a commencé en 1977, l'objectif étant de supprimer toute discrimination à l'égard des homosexuels et donc de supprimer l'article 330 ainsi que l'article 331. En 1978, la révision a été présentée, mais il a fallu deux années supplémentaires, en faisant des allers-retours entre le Sénat et l'Assemblée nationale, reconnaissant au passage que les deux lois ne pouvaient pas être abolies en même temps, jusqu'à ce que la loi de 1960 soit annulée en 1980, tandis que la loi de 1942 (1945) est restée dans le Code pénal (jusqu'en 1982). [191]

VI À partir de 1981 jusqu'en 1998 - les années SIDA

La période de 1981 à 1998 est marquée par les mouvements de défense des droits des homosexuels de la décennie précédente et par leurs réussites. Au cours de ces années, la maladie du SIDA est également apparue et a affecté la vie non seulement des homosexuels.

Comme indiqué dans le chapitre précédent, au début des années 1980, le Marais s'est lentement transformé en un quartier où migrent les homosexuels. Cela a commencé en 1978 avec l'ouverture du bar Le Village et pendant les années 80, le Marais est devenu le lieu de développement d'une nouvelle sexualité - la « sexualité gay ». [190]

Le bar Le Village était ouvert jour et nuit, offrant aux homosexuels une alternative aux établissements réservés à la nuit. Il offrait une nouvelle visibilité et, grâce à ses prix bas, attirait des groupes de personnes. À partir de Le Village, au cours de la décennie suivante, de plus en plus d'entrepreneurs ont ouvert leurs propres établissements dans le Marais, qu'il s'agisse de restaurants, de boutiques, de bars ou de pubs. [190] [195]

Les gays parisiens commencent à acquérir une réputation de respectabilité, de débrouillardise et d'acceptabilité sociale au fur et à mesure que la communauté grandit. Le drapeau arc-en-ciel a commencé à apparaître dans les vitrines des magasins, offrant une nouvelle forme de visibilité aux homosexuels. En 1981 est organisée la première Lesbian and Gay Pride dans le Marais, un événement à double signification. La première étant la visibilité de la communauté, la seconde étant un signe de la normalisation croissante du mouvement. [195]

À cette époque, on observe l'émergence d'une nouvelle visibilité et d'une nouvelle respectabilité pour les gays dans d'autres espaces, à la suite du Marais, et le radicalisme des années 70 est délaissé. Cependant, la communauté du Marais commençait à s'unir autour de goûts communs, de préférences musicales et alimentaires et d'un « look Marais » distinct (un beau jeune homme blanc musclé portant des vêtements moulants) et semblait exclure d'autres types d'homosexualité - les queens et les folles n'étaient pas présentes, étant rejetées parce qu'elles ne s'intégraient pas. [196]

L'essor du look et du mode de vie américanisé du Marais résulte de la disparition des mouvements de droite gays et lesbiens, à cause de l'absence de revendications politiques. Ce changement est survenu en 1981 avec l'arrivée au pouvoir des partis de gauche. Dès 1981, le ministère de la santé annonce que l'homosexualité n'est plus considérée comme une maladie mentale. Après l'élection de François Mitterrand, en 1982 la loi de 1942 (1945) a été abrogée, établissant la majorité sexuelle à 15 ans pour tout le monde, les hétérosexuels et les homosexuels. [164] [195] [197] [198]

Avec l'abrogation de la loi de 1942 (1945), les homosexuels français étaient unanimes pour estimer que l'époque de l'activisme politique des homosexuels était finie. Le gouvernement avait déjà répondu à leurs demandes. Par conséquent, les mouvements de droite homosexuels comme le FHAR et les GLH ont cessé d'exister (le FHAR dès 1974), n'ayant plus de raison d'être, plus de but. [199]

Comme les mouvements de droite homosexuels, même le *Club Arcadie*, la plus ancienne association homosexuelle, a été dissoute après l'abrogation de la loi de 1942 (1945) et son journal, la *Revue Arcadie*, a cessé d'être publié. De nombreux articles sont écrits sur le thème de la fin d'*Arcadie*, notamment dans la revue *Gai-Pied*. [196]

Le magazine *Gai-Pied*, fondé en 1979, opposait les restrictions à la liberté individuelle et s'adressait à la nouvelle génération d'homosexuels français qui, à défaut de revendications politiques et de mouvements de droite homosexuels, étaient plus connus pour leur consommation de marchandises et de services gays dans le Marais. La nouvelle génération d'homosexuels français était perçue comme opportuniste, profitant du travail de leurs aînés mais incapable de comprendre que leur travail antérieur était vital pour le temps présent. *Gai-Pied* est critiqué par Baudry, le fondateur d'*Arcadie*, pour l'excès de publicité de la revue, qui ne chercherait à plaire qu'à un certain public limité d'homosexuels, ceux de la nouvelle génération. [200]

Le *Gai-Pied* a connu trois évolutions. La première version, fondée par un militant politique des années 70, Jean Le Bitoux, était politiquement engagée et réclamait d'être entendue par les pouvoirs publics. En 1982, le magazine est confronté à des problèmes financiers et à des tensions croissantes du côté de la rédaction. Le magazine a changé son nom en *Gai-Pied hebdo*, est passé d'une publication mensuelle à une publication hebdomadaire et l'espace pour les publicités a été augmenté. Cependant, en 1983, trente de ses rédacteurs et éditeurs ont quitté le magazine. Le changement de 1982 marque la deuxième version du magazine, qui a duré près de dix ans. Au cours de ces années, le magazine a progressivement perdu son nombre de lecteurs, à cause de l'émergence des versions françaises des magazines pornographiques américains. En 1992, les rédacteurs du magazine ont décidé de modifier radicalement le contenu du magazine. Dans cette troisième version, *Gai-Pied hebdo* ne consacre plus d'espace au contenu sexuel et se réoriente vers la politique. Après ce changement, les ventes ont encore plus chuté et le magazine a cessé de paraître après sa dernière publication en octobre 1992. [200]

Avec le *Gai-Pied hebdo* est apparue une époque de représentation différente des hommes homosexuels. Les partenaires homosexuels étaient représentés de la même manière

que les couples hétérosexuels. Les articles ont commencé à se concentrer sur d'autres sujets que la pédophilie, la pédérastie, les transsexuels et les travestis (dont les journaux parlaient souvent dans les années 70), ils se concentraient plutôt sur les possibilités de dépenser l'« argent gay » - en rédigeant des critiques sur les restaurants et les bars, sur les idées de vacances et les tendances de la mode ; les articles parlaient également de l'adoption par des couples homosexuels, du coming-out sur le lieu de travail, des questions juridiques et de propriété concernant les couples homosexuels (à la suite de l'extension du SIDA). [200] [201]

Comme on l'a dit, la scène homosexuelle française n'était pas politiquement engagée, beaucoup exprimant même leur apathie pour la politique dans des interviews. Malgré cela, un mouvement de droite homosexuel a survécu, CUARH. Après l'abrogation de la loi de 1942 (1945) en 1982, la pérennité du mouvement est problématique, les dirigeants et les membres n'étant pas sûrs de leur objectif. [202]

Cependant, CUARH n'est pas la seule organisation de cette période, de nouvelles se sont formées. Alors que le CUARH était un groupe politique, ces nouvelles associations servaient davantage d'espaces sociaux. L'organisation *Homosexualité et socialisme* (HES), fondée en 1983, était un groupe où les homosexuels de gauche pouvaient rencontrer des personnes ayant la même tendance politique, sans être politiquement actives. L'association *Gais pour la liberté* est décrite comme un lieu de rencontre entre homosexuels, un lieu de débats, de propositions. L'organisation *Gais retraités* a été fondée pour les hommes homosexuels plus âgés, en réponse à l'âgisme présent dans d'autres espaces de rencontre homosexuels. [202]

En 1985, une nouvelle loi concernant les homosexuels a été adoptée. Une loi contre le racisme a été modifiée, interdisant la discrimination à l'égard de l'homosexualité conjointement à la discrimination fondée sur le sexe, la race ou la religion dans les domaines du logement, de l'emploi et d'autres droits civils. Cette loi a pu être adoptée grâce aux groupes homosexuels qui ont réussi à mettre la catégorie de l'orientation sexuelle sur un pied d'égalité avec celles de la race et du sexe. Les groupes politiques des années 80 ont formé des alliances avec d'autres groupes puissants, comme le parti socialiste (lien avec HES), les féministes et l'organisation *SOS Racisme*. L'alliance avec *SOS Racisme* a été importante ; elle a commencé en 1984 lorsque les dirigeants des groupes comme *Gais pour la liberté* et *SOS Racisme* se sont rencontrés pour discuter des stratégies à adopter. L'importance résidait dans l'organisation *SOS Racisme* qui a amené les législateurs à considérer l'homosexualité comme une catégorie similaire à la race - on appartient à cette catégorie depuis la naissance, c'est une catégorie dans laquelle il n'y a pas de raison légitime de discrimination. [164] [202]

Cette période est également marquée par l'extension du SIDA. Originaire des États-Unis, le SIDA a été mal géré par les Français au début de son extension. Au début, la maladie a souvent été qualifiée de « peste gay ». Elle était mal comprise comme un virus qui ne s'attaquait qu'aux homosexuels et aux toxicomanes. Pour les Français, il s'agissait même d'une « nouvelle peste venue d'Amérique ». [203] [204] [205]

La réponse à la maladie a été très lente. Comme il s'agit d'une maladie qui ne touchait que les homosexuels et les toxicomanes, la France est restée apathique. Avec l'ignorance qui subsistait, le nombre de personnes infectées n'a cessé d'augmenter au fil des ans en France, au point qu'en 1995, seule une région de Paris comptait plus de cas de personnes séropositives (le virus responsable du SIDA) (environ 37 000 cas) que l'ensemble du Royaume-Uni (10 051 cas). La faible réaction et l'augmentation du nombre de personnes séropositives s'expliquent par de nombreuses raisons. [203] [206]

Avec d'autres problèmes concernant le gouvernement, comme la religion et l'immigration, avec le fait que la sexualité était une affaire privée, le SIDA a été traité comme une affaire privée d'un individu, plutôt que comme une urgence de santé publique. L'homosexualité ne pouvait être acceptée que si elle restait une affaire privée. Ainsi, avec l'arrivée du SIDA, les partis de droite ont renforcé leurs programmes sur la purification nationale, le nationalisme et l'homophobie. Le SIDA était un problème homosexuel, jusqu'à ce que les hétérosexuels soient également infectés, faisant de la maladie un problème national. Même dans ce cas, le gouvernement a réagi lentement : lorsque le test de détection du SIDA a été mis sur le marché, le gouvernement français a mis plusieurs mois à approuver sa vente en France, car il souhaitait commercialiser le test français à la place. La question de la prise en charge du test par la Sécurité sociale s'est également posée, ce qui a encore retardé son arrivée en France. Le test a finalement été disponible en 1985. [206] [207]

Outre les tests, le catholicisme a également joué un rôle. Une loi interdisant la publicité pour les préservatifs n'a été levée qu'en 1988, bien qu'ils aient été considérés comme un moyen de prévention dès 1984 (trois ans après les premiers cas connus). Parler des relations sexuelles entre homosexuels était également un tabou, car parler des relations sexuelles entre homosexuels signifiait parler d'une sexualité sans but de reproduction. Dans une forme de culpabilité catholique, on disait que si une personne était séropositive, elle le méritait - les homosexuels étaient punis pour leur recherche du plaisir. L'augmentation du nombre de personnes infectées peut également s'expliquer par le manque d'hygiène des Français, par le fait qu'ils pensaient que la prévention était synonyme de répression et par le fait que les Français ne se préoccupaient pas de la santé sexuelle et ne l'apprenaient pas.

L'universalisme français largement répandu est également l'un de ces facteurs. [202] [206] [207]

En 1988, sous l'égide de la *Direction générale de la santé* (DGS), trois organismes ont été créés par le gouvernement : *L'Agence nationale de la recherche scientifique* (ANRS), *l'Agence française de la lutte contre le sida* (AFLS) et le *Conseil national sur le sida* (CNS). En 1992, l'ANRS a lancé une enquête qui s'est concentrée sur les questions du SIDA, de l'extension de la maladie et de sa prévention. L'objectif était de développer des stratégies de prévention efficaces, en se concentrant sur le comportement des individus et sur la manière dont ils géraient le risque de SIDA, en cherchant à améliorer la compréhension des facteurs de risque. [205] [206] [208]

Il n'est pas surprenant que l'extension du SIDA ait eu de nombreuses conséquences. Des livres ont été écrits, qu'il s'agisse de fictions ou de témoignages, sur le sujet (fictions : *Sida, Témoignage sur la vie et la mort de Martin* d'Hélène Laygues, *Pourquoi moi ? Confession d'une jeune femme d'aujourd'hui* de Juliette (pseudonyme), *Bienvenue dans le monde du Sida !* de Waner ; témoignages : *Danger de vie* de Michel Simonin, *Mon sida* de Jean-Paul Aron (transcription d'un entretien et réédition en monographie)). Outre la littérature, la situation du SIDA a eu un impact sur la réflexion des homosexuels concernant le mariage. Non seulement ils n'étaient pas reconnus après avoir soigné leur partenaire dans sa maladie terminale, par exemple par les membres de la famille de la personne décédée, mais ils pouvaient être expulsés de l'endroit où ils vivaient, et bien qu'il y ait eu quelques lois sur la cohabitation (également connue sous le nom de concubinage), une cohabitation était considérée comme le reflet d'une notion traditionnelle du mariage, donc une cohabitation entre un homme et une femme - les partenaires de même sexe n'étaient pas reconnus. Ce changement particulier a donné lieu aux premières tentatives (1990, 1992) de ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *Pacte civil de solidarité* (PACS). [209] [210] [211] [212]

Une autre conséquence du SIDA est l'apparition de nouvelles associations de lesbiennes. Le SIDA ayant d'abord été considéré comme une maladie homosexuelle masculine, les lesbiennes sont restées à l'écart, jouant les amies compatissantes ou se limitant au rôle traditionnel d'infirmière. De nouvelles associations, *Aides* et *Act up*, ont vu le jour, autour desquelles est né un nouveau militantisme homosexuel. Cependant, elles ne comptaient qu'un petit nombre de membres lesbiennes. Même les féministes avaient abandonné les lesbiennes dans l'espoir d'être plus facilement acceptées si elles n'incluaient pas les membres lesbiennes les plus radicales. C'est pourquoi les associations de lesbiennes sont nées dans les

années 1990. Un nouvel activisme culturel s'est développé autour du magazine *Lesbia* et de *Cinéfable*, une association qui organisait un festival annuel de films lesbiens. En 1996, lors de la Gay Pride à Paris, les lesbiennes ont organisé leur propre Lesbian Pride à Paris, pour les associations lesbiennes et féministes. L'année 1997 a vu la naissance du *Coordination Nationale des lesbiennes*, qui voulait promouvoir la visibilité et la culture lesbienne, et lutter pour les droits des femmes et contre la lesbophobie. [204] [213]

Au cours de cette période, on observe une augmentation du nombre de recherches. Alors que dans les années 1970, certaines recherches étaient consacrées au travail militant des féministes et des mouvements homosexuels, les années 1980 se sont concentrées sur la recherche concernant le SIDA et la santé sexuelle. Les années 90 ont vu un changement d'orientation dans le domaine de la recherche vers la lutte pour l'égalité et les droits juridiques, ainsi que vers les recherches sociales sur la sexualité. C'est à cette époque que les premières conférences et les premiers séminaires sur la communauté ont été organisés. En 1986 est fondé le GREH (*Groupe des recherches et d'études sur l'homosexualité et les sexualités*), qui organise de nombreux séminaires et conférences sur l'histoire de l'homosexualité. *Le printemps lesbien*, organisé chaque année à Toulouse comme une forme de célébration lesbienne, existe depuis 1983. [214] [215] [216] [217]

Avec l'apparition, l'arrivée (des États-Unis) et l'utilisation du terme « queer » (qui fait référence à une identité flexible qui bouge et transgresse constamment), un séminaire sur la « théorie queer » a également été organisé en France en 1997, qui a reçu une réponse négative de la part des Français, qui n'aimaient pas le mot en raison de sa « laideur » et de sa prononciation française. Depuis cette conférence, la théorie queer a été reprise par l'organisation *Le Zoo*, qui a organisé des séminaires sur la manière d'importer la théorie queer américaine dans le contexte français et a publié en 1998 un livre intitulé *Q comme Queer*. [218]

En 1995, le magazine *Têtu* est fondé. Dès sa création, il a annoncé qu'il s'adressait à la fois aux hommes gays et aux lesbiennes. [219]

Au niveau international, la date du 17 mai 1990 marque le jour où l'homosexualité a été retirée de la *Classification internationale des maladies* de l'*Organisation mondiale de la santé*. [220]

VII De 1998 jusqu'au présent - vers l'égalité des droits - l'époque la plus active

Cette période est marquée par les lois les plus positives concernant la communauté LGBTQ+. C'est une période très riche en nouvelles lois, en changements de mentalité/acceptabilité et, avec la création d'Internet, une période où la communauté LGBTQ+ communique facilement, où que se trouve n'importe quel membre de la communauté. La production de films, de séries télévisées, de livres et autres qui mettent en scène, sous une forme ou une autre, la communauté LGBTQ+ augmente considérablement au cours de cette période dans le monde entier.

En France, cette période est marquée par l'essor de nouvelles recherches, d'investissements, de lois, d'une acceptation générale et d'un mode de communication plus facile. L'adoption en 1999 du PACS (*Pacte civil de solidarité*) a eu le plus grand impact, du moins dans les années 2000.

À cette époque, de nouveaux types de divertissements ont vu le jour - les magazines, les chaînes de télévision. L'un d'entre eux est le susmentionné magazine *Têtu*. Créé en 1995, il s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Au début, le contenu des articles était divisé plus ou moins équitablement entre la représentation des hommes et celle des femmes, tout en accordant une place aux questions politiques, mais les choses ont changé par la suite. La représentation des femmes dans le magazine a diminué dans les années 2000, provoquant des critiques de la part du public lesbien. Les couvertures de *Têtu* étaient principalement composées de jeunes hommes et les femmes n'y figuraient pas du tout dans les années 2000. Progressivement, le magazine est passé d'un espace réservé aux articles sur la politique, les questions juridiques et toute forme de culture supérieure comme l'histoire et la littérature à un espace consacré aux divertissements comme le shopping, la cuisine, les voyages, l'humour, la beauté, les horoscopes, l'exercice et les célébrités. [221] [222]

Le magazine a tenté d'attirer davantage de lesbiennes en créant un nouveau magazine, *Têtu Madame*, en 2000, qui a cependant été un échec, disparaissant après son premier et aussi dernier numéro. Le magazine a réessayé en 2004 en créant une section réservée aux lesbiennes, intitulée *Têtue*. Elle a également reçu des réactions négatives. Son incapacité à attirer les lesbiennes à l'époque était également causée par la création du magazine *La Dixième Muse* en 2003, un magazine réservé aux lesbiennes. Le magazine est toujours actif en 2024, étant l'un des médias LGBTQ+ français les plus importants et informant sur davantage de sujets de la communauté LGBTQ+. [221] [223] [224]

Un autre magazine, *Préférences*, prétendait s'adresser à tous, homosexuels et hétérosexuels. Au début, *Préférences Mag* préférait le terme de « préférence sexuelle » à celui d' « orientation sexuelle » et, même s'il se présentait comme potentiellement queer, son contenu suivait plutôt la norme homosexuelle classique de l'homme blanc gay. Le changement le plus important est intervenu en 2005 avec le changement de nom en *Pref* et l'augmentation du contenu masculin gay et du contenu sur le sexe. [225]

Outre les magazines, cette période a été marquée par l'apparition de chaînes construites autour d'un groupe d'identités (stations pour les juifs - TFJ, pour les catholiques - KTO). Il y a également eu une chaîne pour la communauté LGBTQ+ : PinkTV, créée en 2004. PinkTV prétendait s'adresser à tout le monde, aux gays, aux lesbiennes et à tous ceux qui voulaient regarder quelque chose de différent, en indiquant les personnes « gay-friendly ». Cependant, la programmation « pour tous » a diminué de plus en plus, avec beaucoup plus de contenu pour le public gay et pour les hommes gays que pour les téléspectatrices lesbiennes. [226] [227]

VII.1 Les recherches

Au début des années 2000, il n'y avait pas beaucoup d'études sur la sexualité. La France est loin derrière d'autres grands pays comme les États-Unis, le Canada, l'Australie et le Royaume-Uni (bien que moins dans le cas du Royaume-Uni) lorsqu'il s'agit d'études sur des questions telles que le genre, la sexualité, le féminisme et les LGBT dans leur ensemble. Alors que ces autres pays ont mis en place des programmes et des départements universitaires consacrés à ces questions, la France n'a même pas eu d'institution académique dédiée à ce type d'études. L'histoire de la sexologie n'existe pas non plus au début des années 2000 en France. [216] [228] [229]

En France, la sexualité faisait partie des études de ceux qui se concentraient sur le genre (généralement avec les études féministes et les études sur les femmes). Les unités de recherche en sociologie ont élaboré des recherches dans le domaine du genre et de la sexualité, mais la sexualité a été beaucoup moins étudiée que le genre. [228]

Plus tard, on constate une légère augmentation des études sur la sexualité (en 2005, la revue *Clio : histoire, femmes et sociétés* a publié *Utopies sexuelles* - écrit par Sylvie Chaperon). Un petit nombre de revues ont publié des numéros sur la sexualité et l'homosexualité. Ce n'est qu'en 2009 qu'est fondée la revue *Genre, sexualité & société*, une revue consacrée spécifiquement à la sexualité. L'année 2009 marque la création d'*Approches historiques des sexualités* un séminaire d'histoire de la sexologie à la Sorbonne. [228]

Entre 1986 et 2010, il n'y a eu qu'une dizaine de conférences d'importance nationale et internationale sur le thème des études LGBT. Au cours des années 2010, nous avons vu une augmentation du nombre de recherches, en particulier dans le domaine des sciences sociales et sociologiques. Il y a eu des séminaires doctoraux sur le sujet et des ateliers intitulés *Genre et Sex* organisés par EfiGiES (*Association de Jeunes Chercheuses et Chercheurs en Études Féministes, Genre et Sexualités*). Les travaux sociologiques sur le partenariat, la parentalité, les identités gays et lesbiennes et l'activisme LGBT ont montré une recherche dans le domaine de l'homosexualité (des hommes et des femmes). [230] [231]

Alors que les études sur l'homosexualité étaient en retard, à l'exception des recherches sur le SIDA et la santé sexuelle dans les années 80, et celles sur la bisexualité très rares, les études sur la transsexualité et l'identité transgenre avaient été beaucoup plus étudiées, principalement dans les domaines de la psychologie et de la psychiatrie. [232]

Suite à la suppression de l'homosexualité du catalogue officiel des maladies mentales - le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* - de l'*Association américaine de psychiatrie* en 1980, une nouvelle diagnose des *troubles précoces de l'identité de genre* a été créée, faisant partie des *affections de longue durée*, la transsexualité appartenait à cette catégorie. En 2010, le ministère français des Affaires sociales et de la Santé a annoncé sa décision de ne plus considérer la « transidentité comme une affection psychiatrique », ce qui marque le retrait des *troubles précoces de l'identité de genre* de la liste française des *affections de longue durée*. Cette dépathologisation ou dépsychiatisation s'est accompagnée d'une augmentation des recherches sur la population transgenre, financées par le gouvernement, pour déterminer leurs caractéristiques sociodémographiques, leurs habitudes de soins et leur statut vis-à-vis du VIH/SIDA. [233]

La dépathologisation des personnes transgenres signifie le passage de la maladie à la santé et de l'anormalité à la normalité. Elle les place également sous la protection de la législation française sur les droits de l'homme en vertu de *La lutte contre les violations des droits de l'Homme fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre*. [234]

VII.2 L'abréviation LGBT, queer et post-queer, le terme « coming-out »

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent, le mot « queer » est arrivé des États-Unis dans les années 1990 et a d'abord signifié une insulte homophobe jusqu'à ce que la communauté en change le sens. En France, le mot n'était pas très utilisé et a reçu une réponse négative de la part des Français, qui n'aimaient pas sa prononciation

française. Une conférence a été organisée sur la théorie queer en 1997 et, après les réactions négatives, la théorie queer n'a été reprise que par l'organisation *Le Zoo*. L'organisation a organisé des séminaires sur l'inclusion de la théorie queer américaine dans le contexte français et a publié un livre en 1998 intitulé *Q comme Queer*. [218] [235]

Depuis la publication de *Q comme Queer*, la théorie queer a reçu une attention accrue. En 2003, *Rue Descartes*, une revue du Collège International de Philosophie, a publié un volume intitulé *Queer : repenser les identités* et, à l'époque, des œuvres d'auteurs étrangers ont été traduites en français (par exemple *Epistemology of the Closet* d'Eve Sedgwick). Bien qu'elle ait reçu plus d'attention, la théorie queer a toujours été critiquée. La principale raison en est qu'elle est née aux États-Unis - pour certains, la résistance à cette théorie queer américaine a été une forme de résistance à l'impérialisme américain. Un autre problème était que le mot « queer » n'avait pas d'histoire en France et dans la langue française, fallait-il le prendre et l'utiliser en anglais ou le traduire en français ? Et le sens resterait-il le même avec sa traduction ? Les Français ont finalement repris le mot anglais au lieu de le traduire. [235] [236]

Le terme « post-queer » est né, comme le terme queer, aux États-Unis. Il résulte de développements internes et externes à la théorie queer, en particulier la prise de conscience des tensions venant des études queer et des études gays et lesbiennes après le développement du concept de queer. Il s'agit de la redéfinition de la subjectivité sexuelle et de genre. Elle n'est pas seulement affectée par les questions queer, mais aussi par les changements dans l'organisation sociale, la globalisation et la naissance d'Internet. Le post-queer marque une rupture avec la théorie queer américaine et permet de repenser le concept de queer, que les études françaises, comme la revue *Études françaises et francophones contemporaines*, ont adoptées. [237] [238]

Comme le mot « queer », le terme « coming-out » n'a pas été très utilisé au début. Le terme vient de l'émeute des LGBT à New York en 1969, il n'a été utilisé que dans les années 2000 en France. Le FHAR a utilisé le terme et la révélation de la sexualité comme un outil d'action politique, *Arcadie* a préféré utiliser l'expression « à visage découvert » pour ceux qui étaient publiquement actifs. Les progrès sont plus marqués à la fin des années 1990, avec la conférence *Coming Out and Homosexual Visibility* organisée par la revue *Gai Pied Hebdo*, les articles utilisant le coming out dans *Le Monde* depuis 1990 et le travail de Didier Eribon, qui publie en 1999 *Insultes et fabrication du moi gay (Réflexions sur la question gay)*. Également avec le *Dictionnaire des cultures gaies et lesbiennes* de 2003 d'Eribon, Lerch et Harbours, où le terme est expliqué. [239] [240]

La première émergence du terme est survenue au début des années 2000 après l'adoption du PACS. L'image des États-Unis a été négative, ce qui a contribué à ne pas accepter l'américanisme. Dans les années 2000, même le nom de la Gay Pride est devenu La Marche des fiertés. Par ailleurs, faire son coming-out signifiait annoncer sa propre sexualité, ce qui ne convenait pas aux Français, pour qui le privé et le public ne se mélangent pas. La sexualité est une affaire privée et doit donc rester dans la sphère privée. Pour ajouter à ce non-usage, le terme a d'abord été utilisé dans les médias de masse - à la télévision en référence à des personnalités publiques et à l'activisme, c'était une façon de déclarer sa propre sexualité et les gens « ordinaires » ne voulaient pas « faire une déclaration » ou cela avait pour eux une connotation activiste indésirable. [239] [241] [242] [243]

La deuxième émergence s'est produite autour de la période 2012-2013, lorsque les débats sur le mariage gay ont commencé. Aujourd'hui, le terme coming-out est utilisé par les Français qui utilisent « dire », « révéler » ou « avouer son homosexualité » lorsqu'ils parlent de leur acceptation/annonciation de leur sexualité (genre) au lieu du terme ou ils utilisent l'expression « faire son coming-out ». L'acceptabilité peut également être attribuée à une augmentation de la représentation dans la société avec les films et la couverture dans les médias, ainsi qu'à l'utilisation de l'Internet. [239] [240] [244]

Contrairement à queer et coming-out, l'abréviation LGBT existe depuis les années 2000, elle est à la fois utilisée et acceptée en France (bien que les premières utilisations internationales soient connues depuis les années 1990). L'association *Lesbian and Gay Pride Île-de-France*, fondée en 1999 après le PACS, a été renommée dès 2002 en *Interssociative lesbienne, gaie, bi et trans* (Inter-LGBT) et la même année la Gay Pride (connue sous le nom de *Marche de la Lesbien et Gay Pride*) a été renommée en *La marche des fiertés lesbiennes, gaies, bi et trans*, introduisant toutes deux l'abréviation LGBT en France pour la première fois (officiellement). [245] [246]

VII.3 Le PACS

Le *Pacte civil de solidarité* (PACS) est une forme de partenariat civil. Il a été adopté en 1999, mais son histoire est plus ancienne.

Un projet de loi pour un *Contrat d'Union Sociale* (CUS) a été rédigé en 1990 et présenté à l'Assemblée Nationale en 1992. L'objectif de ce projet de loi était de créer une nouvelle relation juridique reconnaissant l'existence d'un partenariat entre personnes de même sexe vivant en dehors du régime matrimonial, à la suite des premières discussions sur le mariage entre personnes de même sexe et le partenariat entre personnes de même sexe après

le SIDA. Le projet de loi ne parlait pas seulement du partenariat homosexuel, mais aussi du partenariat hétérosexuel - concubinage/cohabitation, et des partenariats entre frères et sœurs - fratries, ainsi que de leurs droits et obligations juridiques. [212] [247]

Le projet de loi ne pouvait pas inclure le mariage homosexuel et l'adoption dans ses droits en raison de l'inacceptation générale de ces termes. La France est un pays riche en religions (les catholiques et les musulmans sont les plus nombreux) et avant l'adoption du PACS en 1999, le projet de loi a fait l'objet de nombreuses démonstrations. Les religieux étaient opposés à la fois au mariage homosexuel - la finalité du mariage étant la procréation - et à l'homoparentalité - selon l'idée que l'enfant a besoin d'une mère et d'un père. [210] [248] [249] [250]

Avant le PACS, les gens ont essayé de résoudre ce problème par d'autres moyens. L'un d'entre eux était « l'adoption simple ». L'adoption simple consistait à adopter n'importe qui, mais si la personne adoptée avait plus de 13 ans, elle devait donner son consentement à l'adoption. L'adoption pouvait être effectuée par une personne âgée de plus de 28 ans et devait avoir 15 ans de plus que la personne adoptée. Ces cas ont toutefois été rejetés. [251]

Une autre était la cohabitation, dont les droits incluaient, par exemple, la fiscalité, le droit social et les baux. Néanmoins, les partenaires de même sexe n'ont pas été reconnus dans ce cas particulier, car il a été dit que la cohabitation (concubinage) est le reflet d'une notion traditionnelle du mariage - la cohabitation d'un homme et d'une femme qui ont décidé de vivre ensemble comme un couple marié sans avoir été unis par les liens du mariage. Le fait d'avoir inclus les baux dans l'épidémie de SIDA signifie que la personne survivante peut être expulsée de l'endroit où elle vivait uniquement parce que sa cohabitation n'a pas été reconnue comme une forme de cohabitation. Face à ce problème, les maires français ont rédigé des certificats pour les couples de même sexe - *certificat de vie commune* ou *certificat de concubinage*- qui attestent de la situation de fait des couples. Ces certificats n'avaient cependant aucune valeur juridique et ne servaient qu'à constater une situation de fait. [211] [252]

Les propositions de loi de 1992 et 1995 visaient à donner un statut juridique aux couples de même sexe. Elles ont été déposées par les députés de gauche - du Parti socialiste. Les propositions n'ont pas abouti jusqu'en 1997, lorsque le Parti socialiste a augmenté le nombre de députés à l'Assemblée nationale. En 1998 a commencé la nouvelle rédaction du texte qui a résulté dans le projet de loi du *Pacte civil de solidarité* qui a été débattu et rejeté en octobre 1998 à l'Assemblée nationale. Plus tard, en décembre, il a été adopté par l'Assemblée nationale, mais le Sénat a modifié le texte et l'a renvoyé à l'Assemblée nationale. Le projet de

loi a ensuite été rejeté deux fois de plus par le Sénat jusqu'en novembre 1999, date à laquelle le président de la République a promulgué la loi. [252] [253]

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes adultes qui ne sont pas apparentées, qui ne sont pas mariées ou qui n'ont pas déjà conclu un PACS. C'est un contrat possible pour les couples de même sexe ou pour les couples hétérosexuels. Le contrat, établi par les deux parties, où elles sont libres de fixer la forme de leur vie commune, doit être enregistré au Tribunal d'instance du ressort de leur résidence fixe. Parmi les aspects juridiques, on peut citer : les partenaires se doivent une aide mutuelle et matérielle, ils sont solidaires des dettes, des dépenses de la vie courante et du logement, de la propriété commune d'un immeuble ou d'un bien immobilier (sauf mention contraire dans le contrat). L'union fiscale commence trois ans après l'enregistrement du PACS. En cas de logement, si le titulaire du bail décède, le bail est transféré au partenaire survivant et ce dernier a droit à une autorisation d'absence de deux jours en cas de décès de son partenaire (contre quatre jours d'autorisation d'absence pour un partenaire qui était marié avec le défunt). [253] [254] [255]

Le contrat peut être résilié de plusieurs façons : par la déclaration des deux parties, par le décès d'un des partenaires, par le mariage de l'un ou des deux partenaires ou par la décision unilatérale de l'un des partenaires, auquel cas le contrat est résilié un mois après la notification à l'autre partenaire. Les partenaires doivent procéder au règlement de leurs droits et obligations et, s'ils ne parviennent pas à un accord, l'affaire est traitée par le tribunal. [254] [256]

En 2004, la loi fiscale qui rendait les partenaires enregistrés éligibles à l'union fiscale après trois ans à compter de l'enregistrement de leur PACS a été modifiée, l'amendement est entré en vigueur le 1er janvier 2005 et signifiait que l'union fiscale n'avait plus à attendre trois ans. [257]

Le Pacte civil de solidarité s'adresse aux couples de même sexe et également aux couples de sexe opposé. Il est devenu rapidement populaire, les chiffres augmentant au fil des années, comptant 20 000 par an au début des années 2000 en comparaison avec le nombre de 205 000 de l'année 2010. La majorité des unions sont composées de couples hétérosexuels, certains affirmant préférer un type d'union libre de connotations religieuses ou de stéréotypes sexuels (contrairement au mariage). Des études montrent (*Contexte de la sexualité en France* - CSF - enquête de 2006 - réalisée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et l'Institut national d'études démographiques (INED)) que les couples hétérosexuels ayant contracté un PACS acceptent en général mieux la communauté LGBTQ+

que les autres. De même, les femmes et les personnes non religieuses ont tendance à mieux accepter la communauté. [250] [258] [259]

VII.4 Autres lois, organisations et événements importants

En 2000, les associations de lutte contre l'homophobie ont été autorisées à se constituer partie civile si un crime a été commis « en raison de l'orientation sexuelle de la victime » (par exemple, l'association *SOS Homophobie*, l'une des plus anciennes associations de lutte contre l'homophobie du pays, se constitue régulièrement partie civile). [260]

L'année 2001 marque une année où la première adoption simple a été acceptée. Il s'agissait de l'adoption par une femme homosexuelle des trois enfants de son partenaire. La même année a également été introduite la loi contre la discrimination, y compris celle basée sur l'orientation sexuelle. C'est deux ans plus tard, en 2003, que la discrimination basée sur l'orientation sexuelle est devenue une circonstance aggravante. Les peines pour les crimes homophobes sont les mêmes que celles pour le racisme. [260] [261]

En 2004, le premier mariage homosexuel est enregistré. Le maire de Bègles, Noël Mamère, a marié deux personnes du même sexe, ce qui en fait le premier mariage homosexuel. Cependant, le mariage a été annulé en 2007 car la loi n'autorisait pas encore le mariage homosexuel à l'époque. [260] [262]

Dans les mêmes années, l'association HALDE (*la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité*) a été créée et a inscrit l'homophobie sur la liste des discriminations et a également criminalisé les discours de haine, la diffamation et l'insulte dans la sphère publique (plus tard en 2005, même dans la sphère privée). [263]

Le 17 mai 2005, en commémoration du 17 mai 1990, date à laquelle l'homosexualité a été retirée de la *Classification internationale des maladies* de l'*Organisation mondiale de la santé*, un activiste français, Louis-Georges Tin, a déclaré le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » (IDAHO). [220]

L'année 2010 a vu la création de la *Société française d'étude et de prise en charge du transsexualisme* (SoFECT), une union des (seuls, à l'époque) six hôpitaux publics avec des équipes établies fournissant des procédures hormono-chirurgicales pour les personnes transgenres en France. Ces interventions pouvaient être pratiquées soit dans ces hôpitaux publics, soit par des médecins locaux ou étrangers. Les médecins pouvaient pratiquer l'intervention sans prolonger la période de diagnose, mais l'intervention n'était pas couverte par le système de sécurité sociale. D'autre part, la procédure dans les hôpitaux publics était couverte par le système de sécurité sociale, mais elle n'était pratiquée qu'après une période de

diagnose de deux ans et la diagnose était limitée aux « vrais » transsexuels, c'est-à-dire aux personnes qui exprimaient des souffrances intenses liées au fait qu'elles s'identifiaient au sexe opposé depuis leur plus jeune âge. Les transsexuels étaient divisés en « vrais » et « faux » transsexuels avec ce diagnose, ce qui résultait en un déni/refus des « faux », et avec le seul protocole de procédures hormono-chirurgicales, certains « vrais » transsexuels subissaient des procédures non désirées à cause du manque d'alternatives. [264]

En 2012 a été créée la campagne *Égalité LGBT 2012*, où les trois plus grandes fédérations d'organisations militantes LGBT, composées d'une centaine d'organisations dans toute la France, se sont réunies pour promouvoir les demandes des LGBT aux candidats à l'élection présidentielle. Un questionnaire a été distribué avec des questions sur le mariage homosexuel, l'adoption et la législation antidiscriminatoire. [265]

En 2012, les discussions sur le mariage homosexuel et l'adoption ont resurgi. Malgré les manifestations (principalement composées de religieux), une plus grande acceptation de l'homosexualité et de la communauté LGBTQ+ a permis l'adoption de la loi sur le mariage homosexuel et l'adoption par les couples homosexuels en 2013. La France a été le 9^e pays de l'UE et le 14^e pays au niveau international à autoriser le mariage et l'adoption par des couples de même sexe. [244] [260] [261]

En 2016, une loi autorisant le don du sang par les homosexuels est adoptée, elle est toutefois soumise à la condition d'une abstinence d'un an. Cette abstinence est réduite en 2019 à quatre mois et supprimée en 2022. L'année 2016 voit également la simplification de la procédure de changement de prénoms, les personnes trans pouvant changer de nom gratuitement, et la DILCRA (*Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme*), créée en 2012, ajoute un H à son sigle (DILCRAH), signalant un nouvel objectif : lutter contre la haine anti-LBGT. [261] [266]

En 2017, la transphobie devient une circonstance aggravante pour tout crime ou délit, et la transphobie est passible d'une peine d'emprisonnement. L'année 2018 voit une augmentation des agressions homophobes par environ 15%, alertant le gouvernement français, qui se mobilise pour lutter contre l'homophobie. [263] [267]

En 2019, les rues du 4^e arrondissement de Paris (quartier du Marais) sont renommées en l'honneur d'icônes LGBTQ+ comme Harvey Milk (homme politique américain et militant de la droite homosexuelle - a été le premier élu ouvertement gay), Ovida Delect (poète transgenre français), Pierre Seel (a été déporté pour son homosexualité pendant la Seconde Guerre mondiale) et Gilbert Baker (militant américain de la droite homosexuelle qui a dessiné le drapeau arc-en-ciel). [268]

L'adoption de la loi sur la PMA (Procréation médicalement assistée), débattue depuis 2019, pour toutes les femmes est réalisée en 2021. Toute femme, célibataire ou en couple avec un homme ou une femme, a droit à un accès à la PMA (cette loi n'inclut cependant pas les personnes transgenres). [263]

En 2022, une loi criminalisant la « thérapie de conversion » a été adoptée. La thérapie de conversion est un moyen de tenter de changer la sexualité ou le genre des personnes LGBTQ+ (sexualité - toute sexualité, en particulier l'homosexualité, vers l'hétérosexualité ; genre - toute identité transgenre ou autre forme d'identité de genre que celle avec laquelle la personne est « née »). Il peut s'agir de séances de groupe, de prières, d'injections hormonales, de jeûne, de chocs électriques, et autres. [263]

Le 6 mars 2024, l'Assemblée nationale a voté en faveur du projet de loi pour l'indemnisation des personnes homosexuelles ayant souffert des lois discriminatoires pendant la période 1942-1982, qui prévoit une compensation financière pour les personnes condamnées pour homosexualité. Le projet de loi doit cependant être approuvé par le Sénat. [269]

Conclusion

Le but du présent mémoire était de trouver et de mettre en contexte les lois concernant la communauté LGBTQ+ pendant les années entre la Révolution française et avril 2024. Les placer dans un contexte historique, montrer le comportement des Français pendant ces périodes envers la communauté, comment la communauté a été traitée par la police, les médecins, le gouvernement et la juridiction, autre que le public, et aussi le comportement des personnes de la communauté.

Dans le premier chapitre, nous avons défini l'abréviation LGBTQ+, ce qu'elle signifie et expliqué les nombreuses identités et sexualités regroupées sous le parapluie LGBTQ+. Cette abréviation désigne les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres, les queers (ou les personnes en questionnement) et les autres (+). Bien que la communauté LGBTQ+ soit vaste et en constante évolution, le mémoire s'est concentré sur les personnes homosexuelles, qui sont les plus visibles depuis longtemps. Il y a quelques mentions des personnes transsexuelles et travesties et une rare mention des personnes intersexuées.

Le deuxième chapitre nous amène à la période autour de la Révolution française, définissant d'abord la sodomie, parce que la sodomie était le terme contemporain pour l'acte sexuel des homosexuels, les nommant sodomites (ou aussi pédérastes, où la pédérastie était un autre terme qui pouvait être utilisé à la place du terme sodomie). La sodomie est devenue punissable avec l'entrée en scène de la religion, et pas seulement en France. Avant la Révolution française, les homosexuels n'étaient pas acceptés, surtout dans les classes inférieures, la punition étant de brûler sur le bûcher, mais cette punition a progressivement disparu, les autorités ne voulant pas attirer l'attention sur l'acte de sodomie. La punition pour l'acte de sodomie pouvait être l'emprisonnement des sodomites. L'évolution des mentalités a fait que la sodomie a été considérée comme réservée à la bourgeoisie et à l'aristocratie, acceptée dans ces cas, mais dont la classe inférieure devait être protégée. Ce changement est attribuable aux Lumières et à la division entre le public et le privé. Cependant, même l'aristocratie pouvait être « punie », il y avait des scandales qui pouvaient ruiner la réputation de la personne.

Pendant la Révolution française, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* a été adoptée en 1789 et le premier Code pénal - *Code pénal de 1791* - où tous deux n'ont pas mentionné l'acte de sodomie. Cet article IV, passivement positif, a fait de la France le premier pays à dépénaliser la sodomie. Cependant, une faille est apparue avec le *Décret du 19 juillet 1791 relatif à l'organisation d'une police municipale et correctionnelle* où les délits publics contre la décence devaient être punis. Cela comprenait l'outrage public à la pudeur.

Les articles 8 et 9, dans lesquels il a été rédigé, étaient très subjectifs et permettaient la possibilité de punir la sodomie, mais seulement en public.

Bien que la sodomie soit dépénalisée, la mentalité de l'époque n'a pas changé, même après le *Code pénal de 1810* de Napoléon, où la sodomie n'était pas mentionnée non plus. La population leur était même plus hostile, la police les arrêtait. Pendant la Monarchie de Juillet, certaines lignes ont été floues, de nombreux textes ont été écrits sur le thème de l'homosexualité et le lesbianisme a été identifié par Alexandre Parent-Duchâlet comme un sous-produit de la prostitution, qui est devenu plus tard une association bien connue et un problème pour les homosexuels dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Le chapitre III est consacré à l'homosexualité sous le Second Empire, où l'on trouve le premier discours médical sur l'anatomie des homosexuels d'Ambroise Tardieu. Les travaux médicaux de Saint-Hilaire, qui se concentrent sur les anomalies génitales comme preuve de variation sexuelle - en parlant des personnes intersexuées, sont également utilisés pendant cette période. Sous le Second Empire, l'hostilité est encore plus marquée par l'association de l'homosexualité à la criminalité, notamment au crime de chantage - pris en charge par la Brigade des mœurs ; par l'association à la prostitution et à la baisse de la natalité. C'est une période où Paris comptait de nombreux lieux connus pour les rencontres homosexuelles, parmi lesquels on peut citer le quartier Bréda. Ils sont connus grâce aux mémoires de policiers comme Canler, mais aussi de personnes faisant partie de la communauté, comme Céleste Mogador et Arthur Belorget. Les lois qui ont affecté la communauté ont été la punition du travestissement et le changement de l'âge de consentement de 11 à 13 ans.

Sous la Troisième République, aucune loi n'a été adoptée concernant la communauté, mais c'est l'époque du changement de mentalité. On disait que la France n'était pas touchée par l'homosexualité, que c'était un vice venu d'Allemagne et que seules les grandes villes touristiques comptaient des homosexuels. Des scandales apparaissent, relayés par les journaux, et l'hostilité à l'égard de l'homosexualité passe, comme les années précédentes et suivantes, par la crainte d'une dépopulation de la France, dont le taux de natalité est de plus en plus bas (notamment au moment de la défaite de la guerre franco-prussienne et autour de la Première Guerre mondiale). Le changement vient des experts médicaux, à partir des pays étrangers, notamment l'Allemagne et les États-Unis, où l'on passe progressivement d'une maladie physique à une maladie mentale. Les Français reprennent ces théories, mais les modifient davantage, étant plus lents que les autres pays à changer leur façon de penser.

Le chapitre V traite de la période entre 1940 et 1981, qui est la période de le présent mémoire où les lois concernant les homosexuels et la communauté sont les plus négatives. Avec l'occupation allemande et le Régime de Vichy, certaines parties de la France ont été plus mal loties que d'autres, comme l'Alsace et la Moselle, des territoires annexés qui sont progressivement passés du Code pénal français au Code pénal allemand, déportant les homosexuels vers la France non annexée ou les plaçant dans des camps de rééducation. Certains homosexuels ont même été transférés dans des camps de concentration. Les homosexuels de la France non annexée sous le Régime de Vichy devaient être beaucoup plus prudents, le seul moyen de les informer, de les unir, était le journal suisse *Le Cercle*. En 1942, la loi qui punissait les actes contre nature avec des mineurs de moins de 21 ans a été instituée, tout en laissant l'âge du consentement pour les actes sexuels hétérosexuels à 13 ans. Cette loi est restée dans le Code pénal même après la Libération et l'instauration de la nouvelle république en 1945.

Après la Libération, cette période est connue pour les mouvements homosexuels de droite comme le FHAR, les GLH, le CUARH, et même l'AMAHO, qui ont été créés après les événements de mai 68. En outre, des revues homosexuelles sont publiées comme *Futur*, *Arcadie*, *Prétexte*, *Juventus*, le *Club Futur* et le *Club Arcadie* étant les clubs/associations de rencontres homosexuelles. Avec la loi de 1960, qui a doublé la peine pour les actes d'outrage public à la pudeur dans les cas où des homosexuels étaient concernés, les journaux ont critiqué la loi, aboutissant même à des amendes et à l'arrêt de la publication du journal *Futur*. *Arcadie*, connu pour parler d'homophiles au lieu d'homosexuels et pour vouloir dissocier l'homosexualité de la prostitution, était moins politiquement engagé que *Futur* et a duré beaucoup plus longtemps. *Arcadie* a même montré un type d'homophobie envers d'autres homosexuels (folles), qui ne correspondaient pas à leurs critères et à leur idéologie.

L'endroit de Paris connu pour son activité homosexuelle est devenu Saint-Germain-des-Prés, fréquenté même par des personnages célèbres comme Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir. En 1974, une loi plus positive concernant la communauté a été adoptée, qui consistait à modifier l'âge du consentement, la majorité sexuelle des homosexuels passant de 21 à 18 ans. Cependant, les associations de l'époque étaient assez radicales, voulant se débarrasser de la majorité sexuelle dans son ensemble, donc la loi n'a pas changé les demandes des mouvements homosexuels de droite. Une autre modification positive de la loi a eu lieu en 1980, lorsque le doublement de la peine pour les actes homosexuels d'outrage public à la pudeur, qui existait depuis 1960, a été annulé.

La période 1982-1998 du chapitre suivant est surtout marquée par l'annulation de la loi de 1942 (1945) sur les actes contre nature en 1982 et par l'extension du SIDA. Cette extension n'a d'abord été associée qu'aux homosexuels et aux toxicomanes, de sorte que le gouvernement a été lent à réagir, les partis de droite profitant même de la maladie pour créer une propagande de purification de la nation à l'égard des homosexuels. Même les croyances religieuses affirmaient que si une personne était infectée, elle le méritait et qu'elle était punie pour avoir recherché le plaisir. Ce n'est que lorsque la maladie a été transmise à d'autres personnes que le gouvernement a réagi, mais il l'a fait relativement lentement, le nombre de cas étant plus élevé à Paris que dans l'ensemble du Royaume-Uni.

Après l'annulation de la loi de 1942 (1945) en 1982, presque tous les mouvements de droite homosexuels ont cessé d'exister - le FHAR, les GLH et même *Arcadie*. L'exception est le CUARH, mais il n'avait plus de raison d'être. L'époque militante est révolue pour les homosexuels contemporains, dont les lieux se déplacent vers le quartier du Marais, fréquenté par la nouvelle génération d'homosexuels. Le journal *Gai-Pied* (*hebdo*) a informé de l'actualité homosexuelle - nouvelles de la fin d'*Arcadie*, articles sur le Marais. C'était un journal plus divertissant que politique. Le Marais était le centre parisien de l'activité homosexuelle. C'est même là que s'est tenue la Lesbian and Gay Pride en 1981.

N'ayant aucune revendication à l'égard du gouvernement, les homosexuels étaient connus pour leur consommation de divertissements. Cependant, même pendant cette période politiquement inactive, de nouvelles associations ont été créées, comme HES, *Gais pour la liberté* et *Gais retraités*. Ces associations, en collaboration avec le parti de gauche (Parti socialiste), le mouvement féministe et l'association *SOS Racisme*, ont obtenu qu'en 1985, la loi interdisant la discrimination fondée sur l'homosexualité, soit incluse dans la discrimination fondée sur la race, la sexualité et le sexe, a été adoptée. Le 17 mai 1990, l'homosexualité a été retirée de la *Classification internationale des maladies* de l'*Organisation mondiale de la santé*, marquant ainsi une autre étape importante.

C'est à cette époque que les premières discussions sur le mariage gay sont apparues comme une conséquence du SIDA. Une autre conséquence a été la recherche sur le SIDA et la santé sexuelle, ainsi que la création des associations lesbiennes et de la Lesbian Pride. Alors qu'elles étaient honnies au XVIII^e siècle et qu'elles n'étaient pas considérées comme aussi dangereuses que les homosexuels dans les années qui ont suivi, les lesbiennes ont souvent été ignorées (au FHAR, bien qu'elles l'aient fondé, elles n'ont pas été écoutées) ou n'ont pas été prises en compte (magazines pour hommes/gays plutôt que pour les deux). Elles

ont donc créé des associations et des lieux réservés aux lesbiennes - la Lesbian Pride, l'association *Cinéfable*, la *Coordination nationale des lesbiennes*, le magazine *Lesbia*.

Le dernier chapitre est consacré aux 25 dernières années, de 1999 jusqu'à aujourd'hui - avril 2024. C'est la période la plus active en ce qui concerne les lois en faveur de la communauté. En 1999 a été adopté le PACS, une forme de partenariat enregistré avec des avantages dans le cadre juridique. Il ne concerne pas seulement les homosexuels mais aussi les paires hétérosexuelles, les chiffres montrant même qu'il y a plus de paires de PACS hétérosexuelles que d'homosexuelles. De nombreuses modifications ont été adoptées dans le PACS pendant des années, par exemple l'impôt n'était au départ commun qu'après trois ans d'enregistrement du PACS. Cela a changé en 2005, avec une effectivité depuis l'enregistrement du PACS.

Les termes coming out, queer et post queer ont pris plus de temps à être utilisés dans la vie quotidienne par les Français, en particulier le coming out qui a d'abord été utilisé davantage dans les médias de masse, par les mouvements et les célébrités. Ils n'aimaient pas les termes venant des États-Unis et leur prononciation française. Le terme coming out n'était pas utilisé pour sa signification de déclaration de sa sexualité, qui devrait être laissée dans la sphère de vie privée. Il a fallu plus de temps pour qu'il soit utilisé, et il est plus fréquent aujourd'hui que dans les années 2000. Les études et recherches sur la sexologie, la sexualité, le genre et la communauté étaient très rares et ont connu un essor considérable après le PACS.

Malgré de nombreuses démonstrations (surtout par les gens religieux), l'adoption de la loi sur le mariage gay et l'adoption par des couples de même sexe a été instituée en 2013, également grâce à l'acceptation plus répandue de la communauté (Internet, le PACS, la nouvelle visibilité grâce à des livres, des séries télévisées et des films ayant joué un rôle dans l'acceptation).

De nombreuses lois sont venues renforcer les droits de la communauté depuis les années 2010, comme le don du sang par des homosexuels, la discrimination basée sur l'orientation sexuelle, l'homophobie et la transphobie devenant des circonstances aggravantes, punies d'emprisonnement, l'adoption de la PMA (Procréation médicalement assistée) pour toutes les femmes (célibataires ou en couple, hétéro ou homosexuelles), l'interdiction des thérapies de conversion, la facilitation du changement de nom pour les personnes transgenres. Outre les lois, le soutien à la communauté s'est manifesté de diverses manières, comme les nouvelles associations (HALDE, DILCRAH, *Égalité LGBT 2012*, SoFECT), l'adoption de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2005 et le changement de nom des rues du Marais en 2019 en l'honneur de personnes LGBTQ+ célèbres.

En conclusion, la France a été très active en ce qui concerne les droits de la communauté. Si elle a été connue comme le premier pays à dépenaliser la sodomie, les progrès se sont ralentis avec le temps. Surtout pendant les années de basse natalité. Alors que d'autres pays étaient en faveur de la communauté, les experts médicaux parlant d'une maladie mentale puis d'une maladie innée et non acquise, la France est restée en retard pendant de nombreuses années. Même lorsque les experts français reprennent les définitions et théories étrangères, ils prennent plus de temps à les accepter. Il a également fallu beaucoup de temps pour dissocier l'homosexualité de la prostitution. L'homosexualité est passée d'être la raison d'une maladie physique à la conséquence d'une maladie mentale, appelée même perversion. L'hystérie a également joué un rôle dans son explication et, bien qu'elle ait été considérée plus tard comme innée, les experts l'ont d'abord considérée comme quelque chose d'héréditaire, généralement de la mère. Et même à cette époque, les homosexuels nés de cette façon n'étaient pas les seuls homosexuels, puisque, selon les experts, l'homosexualité pouvait également être acquise. Ce n'est que bien plus tard que la pensée a évolué vers celle que nous connaissons aujourd'hui, d'autant plus longtemps pour la France en comparaison avec le fait qu'elle a été la première à dépenaliser la sodomie.

Avec le Régime de Vichy, les conditions ont empiré, non seulement avec la loi de 1942, mais aussi avec l'envoi d'homosexuels dans les camps de concentration. Ce retour en arrière a pris 40 ans pour être renversé, grâce aux mouvements homosexuels de droite et au changement de pouvoir politique, et depuis lors, de nouvelles lois en faveur de la communauté ont vu le jour. Les recherches ont également beaucoup plus progressé au cours des 30 dernières années. Cependant, même aujourd'hui, il faut s'attendre à ce que certaines lois soient adoptées, en particulier en ce qui concerne les personnes intersexuées. Alors que la discrimination à l'égard de l'orientation sexuelle et du genre est interdite, que le mariage et l'adoption homosexuels sont autorisés, que la transphobie et l'homophobie sont punies, aucune loi ne protège les personnes intersexuées - les mineurs ne sont pas protégés contre les interventions non consenties ; et les personnes non-binaires ne sont pas reconnues par la loi.

Si la France a été pionnière au XVIII^e siècle, elle a pris du retard par rapport à d'autres pays au cours des siècles suivants, en raison de l'universalisme français, de la religiosité de son peuple, du refus des termes étrangers (américains) et de la modification de leurs théories. Aujourd'hui, c'est un pays où les droits des LGBTQ+ sont nombreux et où la communauté est très bien acceptée par le public. Il y a cependant quelques améliorations dans le domaine juridique qui pourraient être apportées à l'avenir pour les droits de la communauté LGBTQ+.

Citations

- [1] BROOKS, E. *Que signifie LGBT: Comprendre l'essentiel*. Dans: Liberties [en ligne]. Berlin, 2022. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://www.liberties.eu/fr/stories/what-does-lgbt-mean/44446>.
- [2] *Lexique de la communauté LGBTQI+*. Dans: Drapeau-LGBT.fr [en ligne]. Paris, 2020. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://drapeau-lgbt.fr/lexique-communaute-lgbt/>.
- [3] *LGBTQIA+ General definitions*. Dans: LGBT Resource center [en ligne]. San Francisco: University of California San Francisco, 2023. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://lgbt.ucsf.edu/glossary-terms>.
- [4] *Hétérosexualité*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/heterosexualite/>.
- [5] *Cisgenre ou "cis"*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/cisgenre/>.
- [6] *Que veut dire LGBT? LGBTQ+? Et LGBTQQI2SAA alors?*. Dans: Drapeau-LGBT.fr [en ligne]. Paris, 2020. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://drapeau-lgbt.fr/que-veut-dire-lgbt-lgbtq-lgbtqip2saa-definition-sigles-lgbt/>.
- [7] *Lesbienne / Saphisme*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/lesbienne-saphisme/>.
- [8] *Gay*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/gay/>.
- [9] *Bisexualité*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/bisexualite/>.
- [10] *Trans*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/trans/>.
- [11] *Queen / Folle*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/queen-folle/>.
- [12] *Queer*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/queer/>.
- [13] *Intersexuée / intersexe (personne)*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/intersexuee-intersexe-personnel/>.
- [14] *Allié·e*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/allie%c2%b7e/>.
- [15] *Androgyne*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/androgyne/>.

- [16] *Asexuel-le*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/asexuel-le/>.
- [17] *Fluid / gender-fluid / non-binaire*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/fluid-ou-gender-fluid/>.
- [18] *Polyamour*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/polyamour/>.
- [19] *Coming out*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/coming-out-outing-placard/>.
- [20] STANLEY, J. *Europe: The Enlightenment*. Dans: glbtq Archives [en ligne]. Los Angeles, [2014]. [cit. 2024-01-18]. Disponible sur: http://www.glbtqarchive.com/ssh/europe_enlightenment_S.pdf.
- [21] JOHNSON, S. *Sodomy Laws in France: How The 1791 French Penal Code Decriminalized Sodomy Without The Will of The People*. Dans: PDXScholar [en ligne]. Portland, 2020. [cit. 2024-01-18]. p. 3. Disponible sur: <https://pdxscholar.library.pdx.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1203&context=younghistorians>.
- [22] *Sodomy, Sexual Behaviour*. Dans: Encyclopedia Britannica [en ligne]. Chicago, [2014], rev. 2023-12-05. [cit. 2024-01-18]. Disponible sur: <https://www.britannica.com/topic/sodomy>.
- [23] Genesis 18:19
- [24] HARPER, D. *Sodom*. Dans: Online Etymology Dictionary [en ligne]. Tupelo, [2023], rev. 2023-02-20. [cit. 2024-01-18]. Disponible sur: <https://www.etymonline.com/word/Sodom>.
- [25] HARPER, D. *Sodomy*. Dans: Online Etymology Dictionary [en ligne]. Tupelo, [2023], rev. 2023-02-20. [cit. 2024-01-18]. Disponible sur: <https://www.etymonline.com/word/sodomy>.
- [26] COPLEY, A. *Sexual Moralities in France, 1780-1980: New Ideas on the Family, Divorce, and Homosexuality: An Essay on Moral Change*. Londres: Routledge, 2019, 198 p. ISBN 978-0-429-05670-3. Chap. 1, Towards libertarianisme, p. 18-19.
- [27] ILIKBAEV, A. *A Great Divide on Homosexuality in the Contemporary World: How Do Attitudes Change?* Tampere, 2017, 84 p. Mémoire de maîtrise. University of Tampere, Faculty of Social Sciences and Humanities. p. 4-8.
- [28] JOHNSON, S. *Sodomy Laws in France: How The 1791 French Penal Code Decriminalized Sodomy Without The Will of The People*. Dans: PDXScholar [en ligne]. Portland, 2020. [cit. 2024-01-19]. p. 4-6. Disponible sur:

<https://pdxscholar.library.pdx.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1203&context=younghistorians>.

[29] MERRICK, J. Sodomy, Suicide, and the Limits of Legal Reform in Eighteenth-Century France. *Studies in Eighteenth-Century Culture*. **46**. Londres, Baltimore: Johns Hopkins University, 2017, p. 183-204. ISBN 978-1-4214-221-4-5. p. 184.

[30] BELLHOUSE, M. Erotic 'Remedy' Prints and the Fall of the Aristocracy in Eighteenth-Century France. *Political Theory* [en ligne]. New York: Sage Publishing, 1997, **25**(5), p. 680-715. [cit. 2024-01-20]. p. 696-700. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/191936>.

[31] FAIRCHILDS, C. *Domestic enemies: Servants and Their Masters in Old Regime France* [en ligne]. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 1983, en ligne 2019, 325 p. [cit. 2024-01-23]. ISBN 0-8018-2978-X. p. 185-188. Disponible sur: <https://doi.org/10.1353/book.71470>.

[32] BELLHOUSE, M. Erotic 'Remedy' Prints and the Fall of the Aristocracy in Eighteenth-Century France. *Political Theory* [en ligne]. New York: Sage Publishing, 1997, **25**(5), p. 680-715. [cit. 2024-01-20]. p. 684-688. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/191936>.

[33] BLANC, O. The "Italian Taste" in the Time of Louis XVI, 1774-92. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 69-84. [cit. 2024-01-19]. ISSN 1540-3602. p. 70. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_06.

[34] JOHNSON, S. *Sodomy Laws in France: How The 1791 French Penal Code Decriminalized Sodomy Without The Will of The People*. Dans: PDXScholar [en ligne]. Portland, 2020. [cit. 2024-01-20]. p. 7. Disponible sur: <https://pdxscholar.library.pdx.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1203&context=younghistorians>.

[35] BLANC, O. The "Italian Taste" in the Time of Louis XVI, 1774-92. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 69-84. [cit. 2024-01-20]. ISSN 1540-3602. p. 71. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_06.

[36] BLANC, O. The "Italian Taste" in the Time of Louis XVI, 1774-92. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 69-84. [cit. 2024-01-20]. ISSN 1540-3602. p. 74-77. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_06.

[37] BLANC, O. The "Italian Taste" in the Time of Louis XVI, 1774-92. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 69-84. [cit. 2024-01-20]. ISSN 1540-3602. p. 78-81. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_06.

[38] MERRICK, J. Sodomy, Suicide, and the Limits of Legal Reform in Eighteenth-Century France. *Studies in Eighteenth-Century Culture*. **46**. Londres, Baltimore: Johns Hopkins University, 2017, p. 183-204. ISBN 978-1-4214-221-4-5. p. 185-188.

- [39] BELLHOUSE, M. Erotic 'Remedy' Prints and the Fall of the Aristocracy in Eighteenth-Century France. *Political Theory* [en ligne]. New York: Sage Publishing, 1997, **25**(5), p. 680-715. [cit. 2024-01-21]. p. 700-701. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/191936>.
- [40] MERRICK, J. Sodomitical Inclinations in Early Eighteenth-Century Paris. *Eighteenth-Century Studies* [en ligne]. 1997, **30**(3), p. 289-295 [cit. 2024-01-22]. p. 290-293. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/30054249>.
- [41] COPLEY, A. *Sexual Moralities in France, 1780-1980: New Ideas on the Family, Divorce, and Homosexuality: An Essay on Moral Change*. Londres: Routledge, 2019, 198 p. ISBN 978-0-429-05670-3. Chap. 1, Towards libertarianisme, p. 23-25.
- [42] BELLHOUSE, M. Erotic 'Remedy' Prints and the Fall of the Aristocracy in Eighteenth-Century France. *Political Theory* [en ligne]. New York: Sage Publishing, 1997, **25**(5), p. 680-715. [cit. 2024-01-22]. p. 702-705. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/191936>.
- [43] *French Revolution*. Dans: HISTORY [en ligne]. Londres: A&E Television Networks, 2009, rev. 2023-10-12. [cit. 2024-01-21]. Disponible sur: <https://www.history.com/topics/european-history/french-revolution>.
- [44] *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789: Contenu*. Dans: Wikipédia [en ligne]. San Francisco, 2005, rev. 2024-01-16. [cit. 2024-01-22]. Disponible sur: https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_des_droits_de_l%27homme_et_du_citoyen_de_1789#Contenu.
- [45] *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Dans: Élysée [en ligne]. Paris, 2022. [cit. 2024-01-22]. Disponible sur: <https://www.elysee.fr/la-presidence/la-declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen>.
- [46] JOHNSON, S. *Sodomy Laws in France: How The 1791 French Penal Code Decriminalized Sodomy Without The Will of The People*. Dans: PDXScholar [en ligne]. Portland, 2020. [cit. 2024-01-22]. p. 8. Disponible sur: <https://pdxscholar.library.pdx.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1203&context=younghistorians>.
- [47] DOUCET, J. *La législation criminelle*. Dans: Le Droit Criminel [en ligne]. Québec, [2019]. [cit. 2024-01-22]. Disponible sur: https://ledroitcriminel.fr/la_legislation_criminelle.htm.
- [48] SIBALIS, M. The Regulations of Male Homosexuality in Revolutionary and Napoleonic France, 1789-1815. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 80-101. ISBN 0-19-509303-8. p. 81-83.
- [49] BEACHY, R. The German Invention of Homosexuality. *The Journal of Modern History* [en ligne]. Chicago: The University of Chicago Press, 2010, **82**(4), p. 801-838. [cit. 2024-01-22]. p. 807. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/10.1086/656077>.

- [50] COPLEY, A. *Sexual Moralities in France, 1780-1980: New Ideas on the Family, Divorce, and Homosexuality: An Essay on Moral Change*. Londres: Routledge, 2019, 198 p. ISBN 978-0-429-05670-3. Chap. 1, Towards libertarianisme, p. 30-31.
- [51] HOFMAN, E. The End of Sodomy: Law, Prosecution Patterns, and the Evanescent Will to Knowledge in Belgium, France, and the Netherlands, 1770–1830. *Journal of Social History* [en ligne]. Oxford: Oxford University Press, 2020, **54**(2), p. 480-502. [cit. 2024-01-22]. ISSN 1527-1897. p. 13-15. Disponible sur: <https://doi.org/10.1093/jsh/shz068>.
- [52] JOHNSON, S. *Sodomy Laws in France: How The 1791 French Penal Code Decriminalized Sodomy Without The Will of The People*. Dans: PDXScholar [en ligne]. Portland, 2020. [cit. 2024-01-22]. p. 10-12. Disponible sur: <https://pdxscholar.library.pdx.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1203&context=younghistorians>.
- [53] JOHNSON, S. *Sodomy Laws in France: How The 1791 French Penal Code Decriminalized Sodomy Without The Will of The People*. Dans: PDXScholar [en ligne]. Portland, 2020. [cit. 2024-01-22]. p. 13. Disponible sur: <https://pdxscholar.library.pdx.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1203&context=younghistorians>.
- [54] SIBALIS, M. The Regulations of Male Homosexuality in Revolutionary and Napoleonic France, 1789-1815. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 80-101. ISBN 0-19-509303-8. p. 87-88.
- [55] SIBALIS, M. The Regulations of Male Homosexuality in Revolutionary and Napoleonic France, 1789-1815. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 80-101. ISBN 0-19-509303-8. p. 94-96.
- [56] SIBALIS, M. The Regulations of Male Homosexuality in Revolutionary and Napoleonic France, 1789-1815. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 80-101. ISBN 0-19-509303-8. p. 80.
- [57] SIBALIS, M. The Regulations of Male Homosexuality in Revolutionary and Napoleonic France, 1789-1815. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 80-101. ISBN 0-19-509303-8. p. 91-92.
- [58] HOFMAN, E. The End of Sodomy: Law, Prosecution Patterns, and the Evanescent Will to Knowledge in Belgium, France, and the Netherlands, 1770–1830. *Journal of Social History* [en ligne]. Oxford: Oxford University Press, 2020, **54**(2), p. 480-502. [cit. 2024-01-22]. ISSN 1527-1897. p. 17. Disponible sur: <https://doi.org/10.1093/jsh/shz068>.
- [59] SIBALIS, M. The Palais-Royal and the Homosexual Subculture of Nineteenth-Century Paris. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 117-129. [cit. 2024-01-22]. ISSN 1540-3602. p. 120-124. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_09.

- [59] THOMPSON, V. Creating Boundaries: Homosexuality and the Changing Social Order in France, 1830-1870. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 102-127. ISBN 0-19-509303-8. p. 102-105.
- [61] THOMPSON, V. Creating Boundaries: Homosexuality and the Changing Social Order in France, 1830-1870. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 102-127. ISBN 0-19-509303-8. p. 107.
- [62] CHOQUETTE, L. Homosexuals in the City. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 149-167. [cit. 2024-01-22]. ISSN 1540-3602. p. 150. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_11.
- [63] THOMPSON, V. Creating Boundaries: Homosexuality and the Changing Social Order in France, 1830-1870. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 102-127. ISBN 0-19-509303-8. p. 111-112.
- [64] SIBALIS, M. The Regulations of Male Homosexuality in Revolutionary and Napoleonic France, 1789-1815. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 80-101. ISBN 0-19-509303-8. p. 84-86.
- [65] THOMPSON, V. Creating Boundaries: Homosexuality and the Changing Social Order in France, 1830-1870. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 102-127. ISBN 0-19-509303-8. p. 113-115.
- [66] NYE, R. SEX DIFFERENCE AND MALE HOMOSEXUALITY IN FRENCH MEDICAL DISCOURSE, 1830–1930. *Bulletin of the History of Medicine* [en ligne]. Baltimore: The Johns Hopkins University Press, printemps 1989, **63**(1), p. 32-51. [cit. 2024-01-26]. p. 40. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/44451044>.
- [67] THOMPSON, V. Creating Boundaries: Homosexuality and the Changing Social Order in France, 1830-1870. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 102-127. ISBN 0-19-509303-8. p. 117-119.
- [68] NYE, R. Honor, Impotence, and Male Sexuality in Nineteenth-Century French Medicine. *French Historical Studies* [en ligne]. Durham: Duke University Press, printemps 1989, **16**(1), p. 48-71. [cit. 2024-01-26]. p. 61. Disponible sur: <https://doi.org/10.2307/286433>.
- [69] NYE, R. SEX DIFFERENCE AND MALE HOMOSEXUALITY IN FRENCH MEDICAL DISCOURSE, 1830–1930. *Bulletin of the History of Medicine* [en ligne]. Baltimore: The Johns Hopkins University Press, printemps 1989, **63**(1), p. 32-51. [cit. 2024-01-26]. p. 34-35. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/44451044>.
- [70] CHOQUETTE, L. Homosexuals in the City. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 149-167. [cit. 2024-01-26]. ISSN 1540-3602. p. 150-152. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_11.

- [71] ROSARIO, V. Pointy Penises, Fashion Crimes, and Hysterical Mollies: The Pederasts' Inversions. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 146-176. ISBN 0-19-509303-8. p. 152.
- [72] *Transvestism*. Dans: Cambridge Dictionary [en ligne]. Cambridge, [2024]. [cit.2024-03-15]. Disponible sur: <https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/transvestism>.
- [73] REVENIN, R. L'homosexualité masculine dans le Paris des débuts de la Troisième République et de la Belle Époque (années 1870-années 1910) : transgression et subversion des hiérarchies nationales, sociales et raciales? *Bulletin d'histoire politique* [en ligne]. Québec: Érudit, 2010, **19**(1), p. 223–234. [cit. 2024-03-16]. ISSN 1929-7653. p. 223-224. Disponible sur: <https://doi.org/10.7202/1056029ar>.
- [74] CHOQUETTE, L. Homosexuals in the City. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 149-167. [cit. 2024-03-16]. ISSN 1540-3602. p. 152-153. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_11.
- [75] CHOQUETTE, L. Degenerate or Degendered? Images of Prostitution and Homosexuality in the French Third Republic. *Historical Reflections/Réflexions Historiques* [en ligne]. New York: Berghahn Books, 1997, **23**(2), p. 205-228. [cit. 2024-03-16]. p. 207-208. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/41299090>.
- [76] CHOQUETTE, L. Homosexuals in the City. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 149-167. [cit. 2024-03-16]. ISSN 1540-3602. p. 159-160. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_11.
- [77] CHOQUETTE, L. Degenerate or Degendered? Images of Prostitution and Homosexuality in the French Third Republic. *Historical Reflections/Réflexions Historiques* [en ligne]. New York: Berghahn Books, 1997, **23**(2), p. 205-228. [cit. 2024-03-16]. p. 211-213. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/41299090>.
- [78] CHOQUETTE, L. Homosexuals in the City. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 149-167. [cit. 2024-03-16]. ISSN 1540-3602. p. 154-155. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_11.
- [79] CHOQUETTE, L. Degenerate or Degendered? Images of Prostitution and Homosexuality in the French Third Republic. *Historical Reflections/Réflexions Historiques* [en ligne]. New York: Berghahn Books, 1997, **23**(2), p. 205-228. [cit. 2024-03-16]. p. 216-219. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/41299090>.
- [80] CHOQUETTE, L. Degenerate or Degendered? Images of Prostitution and Homosexuality in the French Third Republic. *Historical Reflections/Réflexions Historiques* [en ligne]. New York: Berghahn Books, 1997, **23**(2), p. 205-228. [cit. 2024-03-16]. p. 220-222. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/41299090>.
- [81] SAUTMAN, F. Invisible Women: Lesbian Working-class Culture in France, 1880-1930. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 177-201. ISBN 0-19-509303-8. p. 179-180.

- [82] SAUTMAN, F. Invisible Women: Lesbian Working-class Culture in France, 1880-1930. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 177-201. ISBN 0-19-509303-8. p. 182.
- [83] PENISTON, W. Pederasts, Prostitutes, and Pickpockets in Paris of the 1870s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 169-187. [cit. 2024-03-16]. ISSN 1540-3602. p. 171. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_12.
- [84] PENISTON, W. *Pederasts and Others: Urban Culture and Sexual Identity in Nineteenth-Century Paris*. New York: Routledge, 2003, 271 p. ISBN 978-1-560-23485-2. Chap. 2, The Police, p. 29.
- [85] PENISTON, W. Love and Death in Gay Paris: Homosexuality and Criminality in the 1870s. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 128-145. ISBN 0-19-509303-8. p. 135.
- [86] CHOQUETTE, L. Degenerate or Degendered? Images of Prostitution and Homosexuality in the French Third Republic. *Historical Reflections/Réflexions Historiques* [en ligne]. New York: Berghahn Books, 1997, **23**(2), p. 205-228. [cit. 2024-03-16]. p. 223-224. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/41299090>.
- [87] PENISTON, W. Love and Death in Gay Paris: Homosexuality and Criminality in the 1870s. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 128-145. ISBN 0-19-509303-8. p. 130.
- [88] PENISTON, W. Pederasts, Prostitutes, and Pickpockets in Paris of the 1870s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 169-187. [cit. 2024-03-17]. ISSN 1540-3602. p. 172. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_12.
- [89] PENISTON, W. Pederasts, Prostitutes, and Pickpockets in Paris of the 1870s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 169-187. [cit. 2024-03-17]. ISSN 1540-3602. p. 183. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_12.
- [90] PENISTON, W. *Pederasts and Others: Urban Culture and Sexual Identity in Nineteenth-Century Paris*. New York: Routledge, 2003, 271 p. ISBN 978-1-560-23485-2. Chap. 2, The Police, p. 25.
- [91] CHOQUETTE, L. Homosexuals in the City. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 149-167. [cit. 2024-03-17]. ISSN 1540-3602. p. 157-158. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_11.
- [92] PENISTON, W. Pederasts, Prostitutes, and Pickpockets in Paris of the 1870s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 169-187. [cit. 2024-03-17]. ISSN 1540-3602. p. 178. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_12.

- [93] REVENIN, R. L'homosexualité masculine dans le Paris des débuts de la Troisième République et de la Belle Époque (années 1870-années 1910) : transgression et subversion des hiérarchies nationales, sociales et raciales? *Bulletin d'histoire politique* [en ligne]. Québec: Érudit, 2010, **19**(1), p. 223–234. [cit. 2024-03-16]. ISSN 1929-7653. p. 227. Disponible sur: <https://doi.org/10.7202/1056029ar>.
- [94] PENISTON, W. *Pederasts and Others: Urban Culture and Sexual Identity in Nineteenth-Century Paris*. New York: Routledge, 2003, 271 p. ISBN 978-1-560-23485-2. Chap. 2, The Police, p. 26-28.
- [95] WILSON, M. Drames d'amour des pédérastes: Male Same-Sex Sexuality in Belle Epoque Print Culture. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 189-200. [cit. 2024-03-17]. ISSN 1540-3602. p. 191. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_13.
- [96] WILSON, M. Drames d'amour des pédérastes: Male Same-Sex Sexuality in Belle Epoque Print Culture. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 189-200. [cit. 2024-03-17]. ISSN 1540-3602. p. 193-194. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_13.
- [97] REVENIN, R. L'homosexualité masculine dans le Paris des débuts de la Troisième République et de la Belle Époque (années 1870-années 1910) : transgression et subversion des hiérarchies nationales, sociales et raciales? *Bulletin d'histoire politique* [en ligne]. Québec: Érudit, 2010, **19**(1), p. 223–234. [cit. 2024-03-16]. ISSN 1929-7653. p. 225-226. Disponible sur: <https://doi.org/10.7202/1056029ar>.
- [98] REVENIN, R. L'homosexualité masculine dans le Paris des débuts de la Troisième République et de la Belle Époque (années 1870-années 1910) : transgression et subversion des hiérarchies nationales, sociales et raciales? *Bulletin d'histoire politique* [en ligne]. Québec: Érudit, 2010, **19**(1), p. 223–234. [cit. 2024-03-16]. ISSN 1929-7653. p. 228-230. Disponible sur: <https://doi.org/10.7202/1056029ar>.
- [99] PENISTON, W. Pederasts, Prostitutes, and Pickpockets in Paris of the 1870s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 169-187. [cit. 2024-03-17]. ISSN 1540-3602. p. 180. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_12.
- [100] ALDRICH, R. Homosexuality in the French Colonies. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 201-218. [cit. 2024-03-17]. ISSN 1540-3602. p. 208. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_14.
- [101] NYE, R. Sexuality, Sex Difference and the Cult of Modern Love in the French Third Republic. *Historical Reflections/Réflexions Historiques* [en ligne]. New York: Berghahn Books, 1994, **20**(1), p. 57-76. [cit. 2024-03-18]. p. 72-73. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/41298985>.

- [102] HANNA, M. Natalism, Homosexuality, and the Controversy over "Corydon". Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 202-224. ISBN 0-19-509303-8. p. 217.
- [103] NYE, R. Honor, Impotence, and Male Sexuality in Nineteenth-Century French Medicine. *French Historical Studies* [en ligne]. Durham: Duke University Press, printemps 1989, **16**(1), p. 48-71. [cit. 2024-03-17]. p. 64. Disponible sur: <https://doi.org/10.2307/286433>.
- [104] DEAN, C. *The Frail Social Body: Pornography, Homosexuality, and Other Fantasies in Interwar France*. Los Angeles: University of California Press, 2000, 275 p. ISBN 978-0-520-21995-3. Chap. 4, The Making of Gay Male Sexuality, p. 142.
- [105] REID, R. *Families in Jeopardy: Regulating the Social Body in France, 1750-1910*. Stanford: Stanford University Press, 1993, 364 p. ISBN 978-0-804-72224-7. Chap. 1, Constructing a Discourse, p. 55.
- [106] HANNA, M. Natalism, Homosexuality, and the Controversy over "Corydon". Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 202-224. ISBN 0-19-509303-8. p. 202.
- [107] HANNA, M. Natalism, Homosexuality, and the Controversy over "Corydon". Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 202-224. ISBN 0-19-509303-8. p. 205-207.
- [108] ALDRICH, R. Homosexuality in the French Colonies. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 201-218. [cit. 2024-03-18]. ISSN 1540-3602. p. 210. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_14.
- [109]] DEAN, C. *The Frail Social Body: Pornography, Homosexuality, and Other Fantasies in Interwar France*. Los Angeles: University of California Press, 2000, 275 p. ISBN 978-0-520-21995-3. Chap. 4, The Making of Gay Male Sexuality, p. 148.
- [110] NYE, R. Honor, Impotence, and Male Sexuality in Nineteenth-Century French Medicine. *French Historical Studies* [en ligne]. Durham: Duke University Press, printemps 1989, **16**(1), p. 48-71. [cit. 2024-03-18]. p. 66-67. Disponible sur: <https://doi.org/10.2307/286433>.
- [111] PENISTON, W. *Pederasts and Others: Urban Culture and Sexual Identity in Nineteenth-Century Paris*. New York: Routledge, 2003, 271 p. ISBN 978-1-560-23485-2. Chap. 5, The Doctors, p. 51-53.
- [112] PENISTON, W. Love and Death in Gay Paris: Homosexuality and Criminality in the 1870s. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 128-145. ISBN 0-19-509303-8. p. 142.

- [113] ROSARIO, V. Pointy Penises, Fashion Crimes, and Hysterical Mollies: The Pederasts' Inversions. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 146-176. ISBN 0-19-509303-8. p. 150.
- [114] PENISTON, W. *Pederasts and Others: Urban Culture and Sexual Identity in Nineteenth-Century Paris*. New York: Routledge, 2003, 271 p. ISBN 978-1-560-23485-2. Chap. 5, The Doctors, p. 56.
- [115] NYE, R. Sexuality, Sex Difference and the Cult of Modern Love in the French Third Republic. *Historical Reflections/Réflexions Historiques* [en ligne]. New York: Berghahn Books, 1994, **20**(1), p. 57-76. [cit. 2024-03-18]. p. 66. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/41298985>.
- [116] PENISTON, W. *Pederasts and Others: Urban Culture and Sexual Identity in Nineteenth-Century Paris*. New York: Routledge, 2003, 271 p. ISBN 978-1-560-23485-2. Chap. 5, The Doctors, p. 57.
- [117] ROSARIO, V. Pointy Penises, Fashion Crimes, and Hysterical Mollies: The Pederasts' Inversions. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 146-176. ISBN 0-19-509303-8. p. 157.
- [118] PENISTON, W. *Pederasts and Others: Urban Culture and Sexual Identity in Nineteenth-Century Paris*. New York: Routledge, 2003, 271 p. ISBN 978-1-560-23485-2. Chap. 5, The Doctors, p. 58.
- [119] ROSARIO, V. Pointy Penises, Fashion Crimes, and Hysterical Mollies: The Pederasts' Inversions. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 146-176. ISBN 0-19-509303-8. p. 153-155.
- [120] REID, R. *Families in Jeopardy: Regulating the Social Body in France, 1750-1910*. Stanford: Stanford University Press, 1993, 364 p. ISBN 978-0-804-72224-7. Chap. 1, Constructing a Discourse, p. 58-60.
- [121] REID, R. *Families in Jeopardy: Regulating the Social Body in France, 1750-1910*. Stanford: Stanford University Press, 1993, 364 p. ISBN 978-0-804-72224-7. Chap. 1, Constructing a Discourse, p. 62.
- [122] NYE, R. Sexuality, Sex Difference and the Cult of Modern Love in the French Third Republic. *Historical Reflections/Réflexions Historiques* [en ligne]. New York: Berghahn Books, 1994, **20**(1), p. 57-76. [cit. 2024-03-18]. p. 67. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/41298985>.
- [123] ROSARIO, V. Pointy Penises, Fashion Crimes, and Hysterical Mollies: The Pederasts' Inversions. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 146-176. ISBN 0-19-509303-8. p. 147.
- [124] NYE, R. Honor, Impotence, and Male Sexuality in Nineteenth-Century French Medicine. *French Historical Studies* [en ligne]. Durham: Duke University Press, printemps

1989, **16**(1), p. 48-71. [cit. 2024-03-18]. p. 68-69. Disponible sur: <https://doi.org/10.2307/286433>.

[125] REID, R. *Families in Jeopardy: Regulating the Social Body in France, 1750-1910*. Stanford: Stanford University Press, 1993, 364 p. ISBN 978-0-804-72224-7. Chap. 1, Constructing a Discourse, p. 57.

[126] ROSARIO, V. Pointy Penises, Fashion Crimes, and Hysterical Mollies: The Pederasts' Inversions. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 146-176. ISBN 0-19-509303-8. p. 161-163.

[127] NYE, R. SEX DIFFERENCE AND MALE HOMOSEXUALITY IN FRENCH MEDICAL DISCOURSE, 1830–1930. *Bulletin of the History of Medicine* [en ligne]. Baltimore: The Johns Hopkins University Press, printemps 1989, **63**(1), p. 32-51. [cit. 2024-03-18]. p. 43. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/44451044>.

[128]] DEAN, C. *The Frail Social Body: Pornography, Homosexuality, and Other Fantasies in Interwar France*. Los Angeles: University of California Press, 2000, 275 p. ISBN 978-0-520-21995-3. Chap. 4, The Making of Gay Male Sexuality, p. 140-141.

[129]] DEAN, C. *The Frail Social Body: Pornography, Homosexuality, and Other Fantasies in Interwar France*. Los Angeles: University of California Press, 2000, 275 p. ISBN 978-0-520-21995-3. Chap. 4, The Making of Gay Male Sexuality, p. 145.

[130]] DEAN, C. *The Frail Social Body: Pornography, Homosexuality, and Other Fantasies in Interwar France*. Los Angeles: University of California Press, 2000, 275 p. ISBN 978-0-520-21995-3. Chap. 4, The Making of Gay Male Sexuality, p. 150.

[131] NYE, R. Michel Foucault's Sexuality and the History of Homosexuality in France. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 225-241. ISBN 0-19-509303-8. p. 229.

[132] NYE, R. Michel Foucault's Sexuality and the History of Homosexuality in France. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 225-241. ISBN 0-19-509303-8. p. 230.

[133] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 1, It Could Have Been Worse (1940s-1960s), p. 25.

[134] NYE, R. Michel Foucault's Sexuality and the History of Homosexuality in France. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 225-241. ISBN 0-19-509303-8. p. 232.

[135] SCHLAGDENHAUFFEN, R. Queer life in Europe during the Second World War. Dans: SCHLAGDENHAUFFEN, R. *Queer in Europe during the Second World War*. Strasbourg: Council of Europe Publishing, 2018, p. 7-20. ISBN 978-92-871-8464-1. p. 9-10.

- [136] JABLONSKI, O. The Birth of a French Homosexual Press in the 1950s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 233-248. [cit. 2024-03-23]. ISSN 1540-3602. p. 234. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_16.
- [137] STROH, F. Being homosexual in Alsace and Moselle during the *de facto* annexation from 1940 to 1945. Dans: SCHLAGDENHAUFFEN, R. *Queer in Europe during the Second World War*. Strasbourg: Council of Europe Publishing, 2018, p. 63-78. ISBN 978-92-871-8464-1. p. 63-64.
- [138] STROH, F. Being homosexual in Alsace and Moselle during the *de facto* annexation from 1940 to 1945. Dans: SCHLAGDENHAUFFEN, R. *Queer in Europe during the Second World War*. Strasbourg: Council of Europe Publishing, 2018, p. 63-78. ISBN 978-92-871-8464-1. p. 65-66.
- [139] STROH, F. Being homosexual in Alsace and Moselle during the *de facto* annexation from 1940 to 1945. Dans: SCHLAGDENHAUFFEN, R. *Queer in Europe during the Second World War*. Strasbourg: Council of Europe Publishing, 2018, p. 63-78. ISBN 978-92-871-8464-1. p. 67.
- [140] JACKSON, J. Sex, Politics and Morality in France, 1954-1982. *History Workshop Journal* [en ligne]. Oxford: Oxford University Press, printemps 2006, **61**(1), p. 77-102. [cit. 2024-03-23]. p. 84. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/25472838>.
- [141] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 1, It Could Have Been Worse (1940s-1960s), p. 32.
- [142] GIRARD, J. *Le mouvement homosexuel en France, 1945-1980*. Paris: Syros, 1981. ISBN 2-90-1968-52-X. Chap. 1, Les années 50 : le péché « contre nature », p. 14-15.
- [143] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 1, It Could Have Been Worse (1940s-1960s), p. 27.
- [144] SIDÉRIS, G. *Folles, Swells, Effeminatees, and Homophiles in Saint-Germain-des-Prés of the 1950s: A New “Precious” Society?* *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 219-231. [cit. 2024-03-24]. ISSN 1540-3602. p. 219-220. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_15.
- [145] JABLONSKI, O. The Birth of a French Homosexual Press in the 1950s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 233-248. [cit. 2024-03-24]. ISSN 1540-3602. p. 235. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_16.
- [146] SIDÉRIS, G. *Folles, Swells, Effeminatees, and Homophiles in Saint-Germain-des-Prés of the 1950s: A New “Precious” Society?* *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon:

Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 219-231. [cit. 2024-03-24]. ISSN 1540-3602. p. 221-222. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_15.

[147] SIDÉRIS, G. *Folles, Swells, Effeminate, and Homophiles in Saint-Germain-des-Prés of the 1950s: A New “Precious” Society?* *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 219-231. [cit. 2024-03-24]. ISSN 1540-3602. p. 225-226. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_15.

[148] JACKSON, J. Sex, Politics and Morality in France, 1954-1982. *History Workshop Journal* [en ligne]. Oxford: Oxford University Press, printemps 2006, **61**(1), p. 77-102. [cit. 2024-03-24]. p. 85. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/25472838>.

[149] GIRARD, J. *Le mouvement homosexuel en France, 1945-1980*. Paris: Syros, 1981. ISBN 2-90-1968-52-X. Chap. 1, Les années 50 : le péché « contre nature », p. 20-21.

[150] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 1, It Could Have Been Worse (1940s-1960s), p. 38-39.

[151] SIDÉRIS, G. *Folles, Swells, Effeminate, and Homophiles in Saint-Germain-des-Prés of the 1950s: A New “Precious” Society?* *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 219-231. [cit. 2024-03-24]. ISSN 1540-3602. p. 223. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_15.

[152] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 1, It Could Have Been Worse (1940s-1960s), p. 40.

[153] JABLONSKI, O. The Birth of a French Homosexual Press in the 1950s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 233-248. [cit. 2024-03-24]. ISSN 1540-3602. p. 239-240. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_16.

[154] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 1, It Could Have Been Worse (1940s-1960s), p. 41.

[155] JABLONSKI, O. The Birth of a French Homosexual Press in the 1950s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 233-248. [cit. 2024-03-24]. ISSN 1540-3602. p. 241. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_16.

[156] JABLONSKI, O. The Birth of a French Homosexual Press in the 1950s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 233-248. [cit. 2024-03-24]. ISSN 1540-3602. p. 242-243. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_16.

- [157] JABLONSKI, O. The Birth of a French Homosexual Press in the 1950s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 233-248. [cit. 2024-03-24]. ISSN 1540-3602. p. 244. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_16.
- [158] GIRARD, J. *Le mouvement homosexuel en France, 1945-1980*. Paris: Syros, 1981. ISBN 2-90-1968-52-X. Chap. 1, Les années 50 : le péché « contre nature », p. 15-16.
- [159] JACKSON, J. Sex, Politics and Morality in France, 1954-1982. *History Workshop Journal* [en ligne]. Oxford: Oxford University Press, printemps 2006, **61**(1), p. 77-102. [cit. 2024-03-25]. p. 87. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/25472838>.
- [160] MOSSUZ-LAVAU, J. Politics and Sexuality in France, 1950-1991. *Economic and Political Weekly* [en ligne]. Mumbai: Sameeksha Trust, 1993, **28**(44), p. WS63-WS66. [cit. 2024-03-25]. ISSN 2349-8846. p. WS64. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/4400347>.
- [161] BÉRARD, J., N. SALLÉE et E. RUNDELL. The Ages of Consent: Gay Activism and the Sexuality of Minors in France and Quebec (1970-1980). *Clio. Women, Gender, History* [en ligne]. Paris: Belin, 2015, **45**(Age and Sex), p. 99-123. [cit. 2024-03-25]. p. 99. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26273659>.
- [162] MOSSUZ-LAVAU, J. Politics and Sexuality in France, 1950-1991. *Economic and Political Weekly* [en ligne]. Mumbai: Sameeksha Trust, 1993, **28**(44), p. WS63-WS66. [cit. 2024-03-25]. ISSN 2349-8846. p. WS66. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/4400347>.
- [163] MARTEL, F. *The Pink and the Black: Homosexuals in France Since 1968*. Stanford: Stanford University Press, 1999, 442 p. ISBN 0-8047-3274-4. Chap. 1, My Name Is Guy Hocquenghem, p. 17.
- [164] MOSSUZ-LAVAU, J. Politics and Sexuality in France, 1950-1991. *Economic and Political Weekly* [en ligne]. Mumbai: Sameeksha Trust, 1993, **28**(44), p. WS63-WS66. [cit. 2024-03-25]. ISSN 2349-8846. p. WS65. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/4400347>.
- [165] SIBALIS, M. Gay Liberation Comes to France: The Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire (FHAR). *French History and Civilization* [en ligne]. Melbourne: The George Rudé Society, University of Melbourne, 2005, **1**, p. 265-276. [cit. 2024-03-25]. p. 265-266. Disponible sur: <https://h-france.net/rude/vol1/sibalis1/>.
- [166] MARTEL, F. *The Pink and the Black: Homosexuals in France Since 1968*. Stanford: Stanford University Press, 1999, 442 p. ISBN 0-8047-3274-4. Chap. 1, My Name Is Guy Hocquenghem, p. 18.
- [167] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 2, Attempts at Subversion (The 1970s), p. 49.

- [168] BONNET, M. Gay Mimesis and Misogyny: Two Aspects of the Same Refusal of the Other? *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 265-280. [cit. 2024-03-25]. ISSN 1540-3602. p. 267. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_18.
- [169] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 2, Attempts at Subversion (The 1970s), p. 53.
- [170] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 2, Attempts at Subversion (The 1970s), p. 51.
- [171] SIBALIS, M. Gay Liberation Comes to France: The Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire (FHAR). *French History and Civilization* [en ligne]. Melbourne: The George Rudé Society, University of Melbourne, 2005, **1**, p. 265-276. [cit. 2024-03-25]. p. 268-269. Disponible sur: <https://h-france.net/rude/vol1/sibalis1/>.
- [172] SIBALIS, M. Gay Liberation Comes to France: The Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire (FHAR). *French History and Civilization* [en ligne]. Melbourne: The George Rudé Society, University of Melbourne, 2005, **1**, p. 265-276. [cit. 2024-03-25]. p. 271-272. Disponible sur: <https://h-france.net/rude/vol1/sibalis1/>.
- [173] LE BITOUX, J. *Folles*, The Construction of a Political and Media Presence: The Homosexual Liberation Groups in France Between 1975 and 1978. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 249-264. [cit. 2024-03-25]. ISSN 1540-3602. p. 250-251. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_17.
- [174] SIBALIS, M. Gay Liberation Comes to France: The Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire (FHAR). *French History and Civilization* [en ligne]. Melbourne: The George Rudé Society, University of Melbourne, 2005, **1**, p. 265-276. [cit. 2024-03-25]. p. 275. Disponible sur: <https://h-france.net/rude/vol1/sibalis1/>.
- [175] BÉRARD, J., N. SALLÉE et E. RUNDELL. The Ages of Consent: Gay Activism and the Sexuality of Minors in France and Quebec (1970-1980). *Clio. Women, Gender, History* [en ligne]. Paris: Belin, 2015, **45**(Age and Sex), p. 99-123. [cit. 2024-03-25]. p. 108. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26273659>.
- [176] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 2, Attempts at Subversion (The 1970s), p. 54-55.
- [177] BÉRARD, J., N. SALLÉE et E. RUNDELL. The Ages of Consent: Gay Activism and the Sexuality of Minors in France and Quebec (1970-1980). *Clio. Women, Gender, History* [en ligne]. Paris: Belin, 2015, **45**(Age and Sex), p. 99-123. [cit. 2024-03-25]. p. 117. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26273659>.

- [178] BÉRARD, J., N. SALLÉE et E. RUNDELL. The Ages of Consent: Gay Activism and the Sexuality of Minors in France and Quebec (1970-1980). *Clio. Women, Gender, History* [en ligne]. Paris: Belin, 2015, **45**(Age and Sex), p. 99-123. [cit. 2024-03-25]. p. 100. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26273659>.
- [179] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 2, Attempts at Subversion (The 1970s), p. 56.
- [180] LE BITOUX, J. *Folles*, The Construction of a Political and Media Presence: The Homosexual Liberation Groups in France Between 1975 and 1978. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 249-264. [cit. 2024-03-25]. ISSN 1540-3602. p. 252-253. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_17.
- [181] LE BITOUX, J. *Folles*, The Construction of a Political and Media Presence: The Homosexual Liberation Groups in France Between 1975 and 1978. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 249-264. [cit. 2024-03-25]. ISSN 1540-3602. p. 254. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_17.
- [182] LE BITOUX, J. *Folles*, The Construction of a Political and Media Presence: The Homosexual Liberation Groups in France Between 1975 and 1978. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 249-264. [cit. 2024-03-25]. ISSN 1540-3602. p. 259. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_17.
- [183] LE BITOUX, J. *Folles*, The Construction of a Political and Media Presence: The Homosexual Liberation Groups in France Between 1975 and 1978. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 249-264. [cit. 2024-03-25]. ISSN 1540-3602. p. 255-256. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_17.
- [184] LE BITOUX, J. *Folles*, The Construction of a Political and Media Presence: The Homosexual Liberation Groups in France Between 1975 and 1978. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 249-264. [cit. 2024-03-25]. ISSN 1540-3602. p. 261. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_17.
- [185] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 2, Attempts at Subversion (The 1970s), p. 57.
- [186] LE BITOUX, J. *Folles*, The Construction of a Political and Media Presence: The Homosexual Liberation Groups in France Between 1975 and 1978. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 249-264.

[cit. 2024-03-25]. ISSN 1540-3602. p. 262. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_17.

[187] ALESSANDRIN, A. et K. ESPINEIRA. *Sociologie de la transphobie*. Pessac: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2015, 182 p. ISBN 978-2-85892-452-3. Chap. 4, Le mouvement social trans : mobilisations et visibilitées, p. 115-116.

[188] BÉRARD, J., N. SALLÉE et E. RUNDELL. The Ages of Consent: Gay Activism and the Sexuality of Minors in France and Quebec (1970-1980). *Clio. Women, Gender, History* [en ligne]. Paris: Belin, 2015, **45**(Age and Sex), p. 99-123. [cit. 2024-03-25]. p. 109. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26273659>.

[189] SIDÉRIS, G. *Folles, Swells, Effeminatees, and Homophiles in Saint-Germain-des-Prés of the 1950s: A New "Precious" Society?* *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 219-231. [cit. 2024-03-25]. ISSN 1540-3602. p. 219-227. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_15.

[190] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 3, French Homosexuals Build a more Stately Closet (The 1980s-2000s), p. 70.

[191] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 2, Attempts at Subversion (The 1970s), p. 60.

[192] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 1, It Could Have Been Worse (1940s-1960s), p. 28.

[193] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 1, It Could Have Been Worse (1940s-1960s), p. 29-30.

[194] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 1, It Could Have Been Worse (1940s-1960s), p. 34.

[195] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 3, French Homosexuals Build a more Stately Closet (The 1980s-2000s), p. 71.

[196] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 3, French Homosexuals Build a more Stately Closet (The 1980s-2000s), p. 72-73.

[197] JACKSON, J. Sex, Politics and Morality in France, 1954-1982. *History Workshop Journal* [en ligne]. Oxford: Oxford University Press, printemps 2006, **61**(1), p. 77-102. [cit. 2024-03-28]. p. 88. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/25472838>.

- [198] BÉRARD, J., N. SALLÉE et E. RUNDELL. The Ages of Consent: Gay Activism and the Sexuality of Minors in France and Quebec (1970-1980). *Clio. Women, Gender, History* [en ligne]. Paris: Belin, 2015, **45**(Age and Sex), p. 99-123. [cit. 2024-03-28]. p. 112-113. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26273659>.
- [199] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 3, French Homosexuals Build a more Stately Closet (The 1980s-2000s), p. 79.
- [200] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 3, French Homosexuals Build a more Stately Closet (The 1980s-2000s), p. 74-76.
- [201] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 3, French Homosexuals Build a more Stately Closet (The 1980s-2000s), p. 78.
- [202] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 3, French Homosexuals Build a more Stately Closet (The 1980s-2000s), p. 81-83.
- [203] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 3, French Homosexuals Build a more Stately Closet (The 1980s-2000s), p. 80.
- [204] BONNET, M. Gay Mimesis and Misogyny: Two Aspects of the Same Refusal of the Other? *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 265-280. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1540-3602. p. 271. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_18.
- [205] BOULÉ, J. *HIV Stories: The Archaeology of AIDS Writing in France, 1985-1988*. 1er éd. Liverpool: Liverpool University Press, 2002, 192 p. ISBN 978-0-853-23568-2. Chap. Introduction, p. 8-9.
- [206] BOULÉ, J. *HIV Stories: The Archaeology of AIDS Writing in France, 1985-1988*. 1er éd. Liverpool: Liverpool University Press, 2002, 192 p. ISBN 978-0-853-23568-2. Chap. Introduction, p. 10-12.
- [207] BOULÉ, J. *HIV Stories: The Archaeology of AIDS Writing in France, 1985-1988*. 1er éd. Liverpool: Liverpool University Press, 2002, 192 p. ISBN 978-0-853-23568-2. Chap. Introduction, p. 13-14.
- [208] MAUDET, M. Religion and Sexuality in France from the 1970s to the 2000s. Changes in Practices and Attachment to the Heterosexual Family. *Population (English Edition, 2002-)* [en ligne]. Aubervilliers, Paris: Institut National d'Etudes Démographiques, 2017, **72**(4), p. 671-696. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1958-9190. p. 674. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/44878325>.

- [209] BOULÉ, J. *HIV Stories: The Archaeology of AIDS Writing in France, 1985-1988*. 1er éd. Liverpool: Liverpool University Press, 2002, 192 p. ISBN 978-0-853-23568-2. Chap. Introduction, p. 26.
- [210] JACKSON, J. Sex, Politics and Morality in France, 1954-1982. *History Workshop Journal* [en ligne]. Oxford: Oxford University Press, printemps 2006, **61**(1), p. 77-102. [cit. 2024-03-29]. p. 93. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/25472838>.
- [211] RICHARDS, C. The Legal Recognition of Same-Sex Couples: The French Perspective. *The International and Comparative Law Quarterly* [en ligne]. Cambridge: Cambridge University Press au nom de the British Institute of International and Comparative Law, 2002, **51**(2), p. 305-324. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1471-6895. p. 311-312. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/3663231>.
- [212] BONNET, M. Gay Mimesis and Misogyny: Two Aspects of the Same Refusal of the Other? *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 265-280. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1540-3602. p. 272. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_18.
- [213] BONNET, M. Gay Mimesis and Misogyny: Two Aspects of the Same Refusal of the Other? *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 265-280. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1540-3602. p. 277-278. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_18.
- [214] REVENIN, R. et O. DAVIS. A Preliminary Assessment of the First Four Decades of LGBTQ Studies in France (1970-2010). *Paragraph* [en ligne]. Edinburgh: Edinburgh University Press, 2012, **35**(2), p. 164-180. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1750-0176. p. 171. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43263832>.
- [215] CHAPERON, S. L'histoire Contemporaine Des Sexualités En France. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* [en ligne]. Paris: Sciences Po University Press, 2002, **75**(Numéro spécial: Histoire des femmes, histoire des genres), p. 47-59. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1950-6678. p. 49-50. Disponible sur: <https://doi.org/10.2307/3771857>.
- [216] CHAPERON, S. L'histoire Contemporaine Des Sexualités En France. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* [en ligne]. Paris: Sciences Po University Press, 2002, **75**(Numéro spécial: Histoire des femmes, histoire des genres), p. 47-59. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1950-6678. p. 54. Disponible sur: <https://doi.org/10.2307/3771857>.
- [217] CHAPERON, S. L'histoire Contemporaine Des Sexualités En France. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* [en ligne]. Paris: Sciences Po University Press, 2002, **75**(Numéro spécial: Histoire des femmes, histoire des genres), p. 57. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1950-6678. p. 57. Disponible sur: <https://doi.org/10.2307/3771857>.
- [218] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. Conclusion, QUEER, *Made in France*, p. 121.

- [219] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 4, "Outing" the French Gay Media (The 1990s and 2000s), p. 92.
- [220] SEKULER, T. Convivial Relations Between Gender Non-Conformity and the French Nation-State. *L'Esprit Créateur* [en ligne]. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 2013, **53**(1), p. 15-30. [cit. 2024-03-29]. p. 15. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/26378821>.
- [221] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 4, "Outing" the French Gay Media (The 1990s and 2000s), p. 93-94.
- [222] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 4, "Outing" the French Gay Media (The 1990s and 2000s), p. 96.
- [223] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 4, "Outing" the French Gay Media (The 1990s and 2000s), p. 100-101.
- [224] *Têtu* [en ligne]. [1997], [2021]. [cit. 2024-04-02]. Disponible sur: <https://tetu.com/>.
- [225] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 4, "Outing" the French Gay Media (The 1990s and 2000s), p. 102-104.
- [226] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 4, "Outing" the French Gay Media (The 1990s and 2000s), p. 105-106.
- [227] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. 4, "Outing" the French Gay Media (The 1990s and 2000s), p. 110-112.
- [228] REVENIN, R. et O. DAVIS. A Preliminary Assessment of the First Four Decades of LGBTQ Studies in France (1970-2010). *Paragraph* [en ligne]. Edinburgh: Edinburgh University Press, 2012, **35**(2), p. 164-180. [cit. 2024-04-02]. ISSN 1750-0176. p. 164-166. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43263832>.
- [229] CHAPERON, S. L'histoire Contemporaine Des Sexualités En France. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* [en ligne]. Paris: Sciences Po University Press, 2002, **75**(Numéro spécial: Histoire des femmes, histoire des genres), p. 47-59. [cit. 2024-04-02]. ISSN 1950-6678. p. 55. Disponible sur: <https://doi.org/10.2307/3771857>.
- [230] REVENIN, R. et O. DAVIS. A Preliminary Assessment of the First Four Decades of LGBTQ Studies in France (1970-2010). *Paragraph* [en ligne]. Edinburgh: Edinburgh

University Press, 2012, **35**(2), p. 164-180. [cit. 2024-04-02]. ISSN 1750-0176. p. 169. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43263832>.

[231] REVENIN, R. et O. DAVIS. A Preliminary Assessment of the First Four Decades of LGBTQ Studies in France (1970-2010). *Paragraph* [en ligne]. Edinburgh: Edinburgh University Press, 2012, **35**(2), p. 164-180. [cit. 2024-04-02]. ISSN 1750-0176. p. 167. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43263832>.

[232] REVENIN, R. et O. DAVIS. A Preliminary Assessment of the First Four Decades of LGBTQ Studies in France (1970-2010). *Paragraph* [en ligne]. Edinburgh: Edinburgh University Press, 2012, **35**(2), p. 164-180. [cit. 2024-04-02]. ISSN 1750-0176. p. 168. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43263832>.

[233] SEKULER, T. Convivial Relations Between Gender Non-Conformity and the French Nation-State. *L'Esprit Créateur* [en ligne]. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 2013, **53**(1), p. 15-30. [cit. 2024-04-02]. p. 16-17. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/26378821>.

[234] SEKULER, T. Convivial Relations Between Gender Non-Conformity and the French Nation-State. *L'Esprit Créateur* [en ligne]. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 2013, **53**(1), p. 15-30. [cit. 2024-04-02]. p. 18-19. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/26378821>.

[235] DOWNING, L. Interdisciplinarity, Cultural Studies, Queer: Historical Contexts and Contemporary Contentions in France. *Paragraph* [en ligne]. Edinburgh: Edinburgh University Press, 2012, **35**(2), p. 215-232. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1750-0176. p. 225-226. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43263835>.

[236] GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5. Chap. Conclusion, QUEER, *Made in France*, p. 123-124.

[237] BOYLE, C. Post-Queer (Un)Made in France? *Paragraph* [en ligne]. Edinburgh: Edinburgh University Press, 2012, **35**(2), p. 265-280. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1750-0176. p. 266-268. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43263838>.

[238] DÍAZ-FERNÁNDEZ, S. Post-queer sexualities? Exploring the (re)definition of male's heteronormativity in the Netflix show "Élite." *Feminist Media Studies* [en ligne]. Madrid, Londres: Routledge, 2023, **23**(6), p.2530–2545. [cit. 2024-04-03]. p. 2530. Disponible sur: <https://doi.org/10.1080/14680777.2022.2063361>.

[239] STAMBOLIS-RUHSTORFER, M. et A. SAGUY. How to Describe It? Why the Term "Coming Out" Means Different Things in the United States and France. *Sociological Forum* [en ligne]. New Jersey: Wiley, 2014, **29**(4), p. 808-829. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1573-7861. p. 809. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43654147>.

[240] STAMBOLIS-RUHSTORFER, M. et A. SAGUY. How to Describe It? Why the Term "Coming Out" Means Different Things in the United States and France. *Sociological*

Forum [en ligne]. New Jersey: Wiley, 2014, **29**(4), p. 808-829. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1573-7861. p. 812. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43654147>.

[241] STAMBOLIS-RUHSTORFER, M. et A. SAGUY. How to Describe It? Why the Term "Coming Out" Means Different Things in the United States and France. *Sociological Forum* [en ligne]. New Jersey: Wiley, 2014, **29**(4), p. 808-829. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1573-7861. p. 814. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43654147>.

[242] BOYLE, C. Post-Queer (Un)Made in France? *Paragraph* [en ligne]. Edinburgh: Edinburgh University Press, 2012, **35**(2), p. 265-280. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1750-0176. p. 277. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43263838>.

[243] STAMBOLIS-RUHSTORFER, M. et A. SAGUY. How to Describe It? Why the Term "Coming Out" Means Different Things in the United States and France. *Sociological Forum* [en ligne]. New Jersey: Wiley, 2014, **29**(4), p. 808-829. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1573-7861. p. 821-822. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43654147>.

[244] STAMBOLIS-RUHSTORFER, M. et A. SAGUY. How to Describe It? Why the Term "Coming Out" Means Different Things in the United States and France. *Sociological Forum* [en ligne]. New Jersey: Wiley, 2014, **29**(4), p. 808-829. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1573-7861. p. 825. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43654147>.

[245] PREARO, M. La naissance de la formule « LGBT » en France et en Italie : une analyse comparative des discours de mobilisation. *Cultures & Conflits* [en ligne]. Paris: Centre d'études sur les conflits - Liberté et sécurité, L'Harmattan, printemps 2015, **97**, p. 77-95. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1777-5345. p. 87-89. Disponible sur: <http://journals.openedition.org/conflits/18956>.

[246] PREARO, M. La naissance de la formule « LGBT » en France et en Italie : une analyse comparative des discours de mobilisation. *Cultures & Conflits* [en ligne]. Paris: Centre d'études sur les conflits - Liberté et sécurité, L'Harmattan, printemps 2015, **97**, p. 77-95. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1777-5345. p. 94-95. Disponible sur: <http://journals.openedition.org/conflits/18956>.

[247] NYE, R. The Pacte Civil de Solidarité and the History of Sexuality. *French Politics, Culture & Society* [en ligne]. New York: Berghahn Books, 2003, **21**(1), p. 87-100. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1558-5271. p. 88-89. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/42843265>.

[248] JACKSON, J. Sex, Politics and Morality in France, 1954-1982. *History Workshop Journal* [en ligne]. Oxford: Oxford University Press, printemps 2006, **61**(1), p. 77-102. [cit. 2024-04-03]. p. 94. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/25472838>.

[249] MAUDET, M. Religion and Sexuality in France from the 1970s to the 2000s. Changes in Practices and Attachment to the Heterosexual Family. *Population (English Edition, 2002-)* [en ligne]. Aubervilliers, Paris: Institut National d'Etudes Démographiques, 2017, **72**(4), p. 671-696. [cit. 2024-04-03]. p. 671. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/44878325>.

[250] MAUDET, M. Religion and Sexuality in France from the 1970s to the 2000s. Changes in Practices and Attachment to the Heterosexual Family. *Population (English Edition, 2002-)* [en ligne]. Aubervilliers, Paris: Institut National d'Etudes Démographiques, 2017, **72**(4), p. 671–696. [cit. 2024-04-03]. p. 686. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/44878325>.

[251] RICHARDS, C. The Legal Recognition of Same-Sex Couples: The French Perspective. *The International and Comparative Law Quarterly* [en ligne]. Cambridge: Cambridge University Press au nom de the British Institute of International and Comparative Law, 2002, **51**(2), p. 305-324. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1471-6895. p. 309-310. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/3663231>.

[252] RICHARDS, C. The Legal Recognition of Same-Sex Couples: The French Perspective. *The International and Comparative Law Quarterly* [en ligne]. Cambridge: Cambridge University Press au nom de the British Institute of International and Comparative Law, 2002, **51**(2), p. 305-324. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1471-6895. p. 313-314. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/3663231>.

[253] RICHARDS, C. The Legal Recognition of Same-Sex Couples: The French Perspective. *The International and Comparative Law Quarterly* [en ligne]. Cambridge: Cambridge University Press au nom de the British Institute of International and Comparative Law, 2002, **51**(2), p. 305-324. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1471-6895. p. 315. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/3663231>.

[254] *LOI no 99-944 du 15 novembre 1999 relative au pacte civil de solidarité*. Dans: Légifrance [en ligne]. [2002]. [cit. 2024-04-03]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000761717>.

[255] RICHARDS, C. The Legal Recognition of Same-Sex Couples: The French Perspective. *The International and Comparative Law Quarterly* [en ligne]. Cambridge: Cambridge University Press au nom de the British Institute of International and Comparative Law, 2002, **51**(2), p. 305-324. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1471-6895. p. 316-318. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/3663231>.

[256] RICHARDS, C. The Legal Recognition of Same-Sex Couples: The French Perspective. *The International and Comparative Law Quarterly* [en ligne]. Cambridge: Cambridge University Press au nom de the British Institute of International and Comparative Law, 2002, **51**(2), p. 305-324. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1471-6895. p. 320. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/3663231>.

[257] RAULT, W., CSF GROUP et K. HORKO. The Intimate Orientations of the First "PACS" Couples in France. *Population (English Edition, 2002-)* [en ligne]. Aubervilliers, Paris: Institut National d'Etudes Démographiques, 2011, **66**(2), p. 303-331. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1958-9190. p. 305. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/41488603>.

- [258] RAULT, W., CSF GROUP et K. HORKO. The Intimate Orientations of the First "PACS" Couples in France. *Population (English Edition, 2002-)* [en ligne]. Aubervilliers, Paris: Institut National d'Etudes Démographiques, 2011, **66**(2), p. 303-331. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1958-9190. p. 304. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/41488603>.
- [259] RAULT, W., CSF GROUP et K. HORKO. The Intimate Orientations of the First "PACS" Couples in France. *Population (English Edition, 2002-)* [en ligne]. Aubervilliers, Paris: Institut National d'Etudes Démographiques, 2011, **66**(2), p. 303-331. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1958-9190. p. 312. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/41488603>.
- [260] VERBEKE, L. *La lente avancée des droits pour les homosexuels en France*. Dans: Radio France [en ligne]. Paris, 2018-15-05, rev. 2019-05-29. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: <https://www.radiofrance.fr/franceculture/la-lente-avancee-des-droits-pour-les-homosexuels-en-france-2449684>.
- [261] DOUBLE, L. *Les droits des personnes LGBTQ+*. Dans: Actu juridique [en ligne]. Paris: Lextenso, 2023-06-13. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: <https://www.actu-juridique.fr/civil/personnes-famille/les-droits-des-personnes-lgbtq/>.
- [262] AGENCE FRANCE-PRESSE. *L'évolution des droits des homosexuels en France*. Dans: L'Express [en ligne]. Paris: Groupe L'Express, 2018-04-19. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: https://www.lexpress.fr/styles/l-evolution-des-droits-des-homosexuels-en-france_2001271.html.
- [263] *Retour sur l'histoire des droits LGBT en France depuis 1981*. Dans: Doc du Juriste [en ligne]. 2022-02-15. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: <https://www.doc-du-juriste.com/blog/actualites-droit/retour-sur-historique-des-droits-lgbt-france-depuis-1981-15-02-2022.html>.
- [264] SEKULER, T. Convivial Relations Between Gender Non-Conformity and the French Nation-State. *L'Esprit Créateur* [en ligne]. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 2013, **53**(1), p. 15-30. [cit. 2024-04-02]. p. 25-27. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/26378821>.
- [265] SEKULER, T. Convivial Relations Between Gender Non-Conformity and the French Nation-State. *L'Esprit Créateur* [en ligne]. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 2013, **53**(1), p. 15-30. [cit. 2024-04-02]. p. 23-24. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/26378821>.
- [266] *Les grandes dates de l'histoire LGBT+ en France*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2024]. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: <https://cestcommececa.net/mes-droits/les-grandes-dates-de-lhistoire-lgbt-en-france/>.
- [267] LENNART, T. *Quelle place pour les combats LGBT au 21e siècle?* Dans: Magazine Antidote [en ligne]. Paris, 2019-02-06. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: <https://magazineantidote.com/societe/quelle-place-pour-les-combats-lgbt-au-21e-siecle/>.

[268] NORDSTROM, L. *Paris honours LGBTQI+ icons by renaming squares and streets after them*. Dans: France 24 [en ligne]. Issy-les-Moulineaux: France Médias Monde, 2019-06-24, rev. 2019-07-04. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: <https://www.france24.com/en/20190624-paris-hidalgo-honours-lgbt-icons-naming-squares-streets-city-centre-rights-history>.

[269] LIBÉRATION a AGENCE FRANCE-PRESSE. *Personnes condamnées pour homosexualité : l'Assemblée nationale vote en faveur de leur indemnisation*. Dans: Libération [en ligne]. Paris: SARL Libération, 2024-03-07. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: https://www.liberation.fr/societe/sexualite-et-genres/personnes-condamnees-pour-homosexualite-lassemblee-nationale-vote-en-faveur-de-leur-indemnisation-20240307_BV2MV6MCO5HLNICPVQ4SE7W62U/.

Bibliographie

Références bibliographiques :

- ALDRICH, R. Homosexuality in the French Colonies. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 201-218. [cit. 2024-03-17]. ISSN 1540-3602. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_14.
- ALESSANDRIN, A. et K. ESPINEIRA. *Sociologie de la transphobie*. Pessac: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2015, 182 p. ISBN 978-2-85892-452-3. Chap. 4, Le mouvement social trans : mobilisations et visibilités, p. 115-129.
- BEACHY, R. The German Invention of Homosexuality. *The Journal of Modern History* [en ligne]. Chicago: The University of Chicago Press, 2010, **82**(4), p. 801-838. [cit. 2024-01-22]. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/10.1086/656077>.
- BELLHOUSE, M. Erotic 'Remedy' Prints and the Fall of the Aristocracy in Eighteenth-Century France. *Political Theory* [en ligne]. New York: Sage Publishing, 1997, **25**(5), p. 680-715. [cit. 2024-01-20]. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/191936>.
- BÉRARD, J., N. SALLÉE et E. RUNDELL. The Ages of Consent: Gay Activism and the Sexuality of Minors in France and Quebec (1970-1980). *Clio. Women, Gender, History* [en ligne]. Paris: Belin, 2015, **45**(Age and Sex), p. 99-123. [cit. 2024-03-25]. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/10.2307/26273659>.
- BLANC, O. The "Italian Taste" in the Time of Louis XVI, 1774-92. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 69-84. [cit. 2024-01-19]. ISSN 1540-3602. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_06.
- BONNET, M. Gay Mimesis and Misogyny: Two Aspects of the Same Refusal of the Other? *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 265-280. [cit. 2024-03-25]. ISSN 1540-3602. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_18.
- BOULÉ, J. *HIV Stories: The Archaeology of AIDS Writing in France, 1985-1988*. 1er éd. Liverpool: Liverpool University Press, 2002, 192 p. ISBN 978-0-853-23568-2. Chap. Introduction, p. 1-28.
- BOYLE, C. Post-Queer (Un)Made in France? *Paragraph* [en ligne]. Edinburgh: Edinburgh University Press, 2012, **35**(2), p. 265-280. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1750-0176. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43263838>.
- CHAPERON, S. L'histoire Contemporaine Des Sexualités En France. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* [en ligne]. Paris: Sciences Po University Press, 2002, **75**(Numéro spécial: Histoire des femmes, histoire des genres), p. 47-59. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1950-6678. Disponible sur: <https://doi.org/10.2307/3771857>.

CHOQUETTE, L. Degenerate or Degendered? Images of Prostitution and Homosexuality in the French Third Republic. *Historical Reflections/Réflexions Historiques* [en ligne]. New York: Berghahn Books, 1997, **23**(2), p. 205-228. [cit. 2024-03-16]. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/41299090>.

CHOQUETTE, L. Homosexuals in the City. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 149-167. [cit. 2024-01-22]. ISSN 1540-3602. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_11.

COPLEY, A. *Sexual Moralities in France, 1780-1980: New Ideas on the Family, Divorce, and Homosexuality: An Essay on Moral Change*. Londres: Routledge, 2019, 198 p. ISBN 978-0-429-05670-3. Chap. 1, Towards libertarianisme, p. 3-28.

DEAN, C. *The Frail Social Body: Pornography, Homosexuality, and Other Fantasies in Interwar France*. Los Angeles: University of California Press, 2000, 275 p. ISBN 978-0-520-21995-3. Chap. 4, The Making of Gay Male Sexuality, p. 130-172.

DÍAZ-FERNÁNDEZ, S. Post-queer sexualities? Exploring the (re)definition of male's heteronormativity in the Netflix show "Élite." *Feminist Media Studies* [en ligne]. Madrid, Londres: Routledge, 2023, **23**(6), p.2530-2545. [cit. 2024-04-03]. Disponible sur: <https://doi.org/10.1080/14680777.2022.2063361>.

DOWNING, L. Interdisciplinarity, Cultural Studies, Queer: Historical Contexts and Contemporary Contentions in France. *Paragraph* [en ligne]. Edinburgh: Edinburgh University Press, 2012, **35**(2), p. 215-232. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1750-0176. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43263835>.

FAIRCHILDS, C. *Domestic enemies: Servants and Their Masters in Old Regime France* [en ligne]. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 1983, en ligne 2019, 325 p. [cit. 2024-01-23]. ISBN 0-8018-2978-X. Disponible sur: <https://doi.org/10.1353/book.71470>.

Genesis 18:19

GIRARD, J. *Le mouvement homosexuel en France, 1945-1980*. Paris: Syros, 1981. ISBN 2-90-1968-52-X. Chap. 1, Les années 50 : le péché « contre nature », p. 13-30.

GUNTHER, S. *The Elastic Closet: A History of Homosexuality in France, 1942-present*. New York: Palgrave Macmillan, 2009, 166 p. ISBN 978-0-230-22105-5.

HANNA, M. Natalism, Homosexuality, and the Controversy over "Corydon". Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 202-224. ISBN 0-19-509303-8.

HOFMAN, E. The End of Sodomy: Law, Prosecution Patterns, and the Evanescent Will to Knowledge in Belgium, France, and the Netherlands, 1770-1830. *Journal of Social History* [en ligne]. Oxford: Oxford University Press, 2020, **54**(2), p. 480-502. [cit. 2024-01-22]. ISSN 1527-1897. Disponible sur: <https://doi.org/10.1093/jsh/shz068>.

- ILIKBAEV, A. *A Great Divide on Homosexuality in the Contemporary World: How Do Attitudes Change?* Tampere, 2017, 84 p. Mémoire de maîtrise. University of Tampere, Faculty of Social Sciences and Humanities.
- JACKSON, J. Sex, Politics and Morality in France, 1954-1982. *History Workshop Journal* [en ligne]. Oxford: Oxford University Press, printemps 2006, **61**(1), p. 77-102. [cit. 2024-03-23]. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/25472838>.
- JABLONSKI, O. The Birth of a French Homosexual Press in the 1950s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 233-248. [cit. 2024-03-23]. ISSN 1540-3602. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_16.
- LE BITOUX, J. *Folles*, The Construction of a Political and Media Presence: The Homosexual Liberation Groups in France Between 1975 and 1978. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 249-264. [cit. 2024-03-25]. ISSN 1540-3602. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_17.
- MARTEL, F. *The Pink and the Black: Homosexuals in France Since 1968*. Stanford: Stanford University Press, 1999, 442 p. ISBN 0-8047-3274-4. Chap. 1, My Name Is Guy Hocquenghem, p. 13-31.
- MAUDET, M. Religion and Sexuality in France from the 1970s to the 2000s. Changes in Practices and Attachment to the Heterosexual Family. *Population (English Edition, 2002-)* [en ligne]. Aubervilliers, Paris: Institut National d'Etudes Démographiques, 2017, **72**(4), p. 671-696. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1958-9190. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/44878325>.
- MERRICK, J. Sodomitical Inclinations in Early Eighteenth-Century Paris. *Eighteenth-Century Studies* [en ligne]. 1997, **30**(3), p. 289-295 [cit. 2024-01-22]. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/30054249>.
- MERRICK, J. Sodomy, Suicide, and the Limits of Legal Reform in Eighteenth-Century France. *Studies in Eighteenth-Century Culture*. **46**. Londres, Baltimore: Johns Hopkins University, 2017, p. 183-204. ISBN 978-1-4214-221-4-5.
- MOSSUZ-LAVAU, J. Politics and Sexuality in France, 1950-1991. *Economic and Political Weekly* [en ligne]. Mumbai: Sameeksha Trust, 1993, **28**(44), p. WS63-WS66. [cit. 2024-03-25]. ISSN 2349-8846. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/4400347>.
- NYE, R. Honor, Impotence, and Male Sexuality in Nineteenth-Century French Medicine. *French Historical Studies* [en ligne]. Durham: Duke University Press, printemps 1989, **16**(1), p. 48-71. [cit. 2024-01-26]. Disponible sur: <https://doi.org/10.2307/286433>.
- NYE, R. Michel Foucault's Sexuality and the History of Homosexuality in France. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 225-241. ISBN 0-19-509303-8.

NYE, R. The Pacte Civil de Solidarité and the History of Sexuality. *French Politics, Culture & Society* [en ligne]. New York: Berghahn Books, 2003, **21**(1), p. 87-100. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1558-5271. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/42843265>.

NYE, R. SEX DIFFERENCE AND MALE HOMOSEXUALITY IN FRENCH MEDICAL DISCOURSE, 1830–1930. *Bulletin of the History of Medicine* [en ligne]. Baltimore: The Johns Hopkins University Press, printemps 1989, **63**(1), p. 32-51. [cit. 2024-01-26]. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/44451044>.

NYE, R. Sexuality, Sex Difference and the Cult of Modern Love in the French Third Republic. *Historical Reflections/Réflexions Historiques* [en ligne]. New York: Berghahn Books, 1994, **20**(1), p. 57-76. [cit. 2024-03-18]. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/41298985>.

PENISTON, W. Love and Death in Gay Paris: Homosexuality and Criminality in the 1870s. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 128-145. ISBN 0-19-509303-8.

PENISTON, W. *Pederasts and Others: Urban Culture and Sexual Identity in Nineteenth-Century Paris*. New York: Routledge, 2003, 271 p. ISBN 978-1-560-23485-2. Chap. 2, The Police, p. 23-34.

PENISTON, W. *Pederasts and Others: Urban Culture and Sexual Identity in Nineteenth-Century Paris*. New York: Routledge, 2003, 271 p. ISBN 978-1-560-23485-2. Chap. 5, The Doctors, p. 51-63.

PENISTON, W. Pederasts, Prostitutes, and Pickpockets in Paris of the 1870s. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 169-187. [cit. 2024-03-16]. ISSN 1540-3602. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_12.

PREARO, M. La naissance de la formule « LGBT » en France et en Italie : une analyse comparative des discours de mobilisation. *Cultures & Conflits* [en ligne]. Paris: Centre d'études sur les conflits - Liberté et sécurité, L'Harmattan, printemps 2015, **97**, p. 77-95. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1777-5345. Disponible sur: <http://journals.openedition.org/conflits/18956>.

RAULT, W., CSF GROUP et K. HORKO. The Intimate Orientations of the First "PACS" Couples in France. *Population (English Edition, 2002-)* [en ligne]. Aubervilliers, Paris: Institut National d'Etudes Démographiques, 2011, **66**(2), p. 303-331. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1958-9190. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/41488603>.

REID, R. *Families in Jeopardy: Regulating the Social Body in France, 1750-1910*. Stanford: Stanford University Press, 1993, 364 p. ISBN 978-0-804-72224-7. Chap. 1, Constructing a Discourse, p. 23-62.

REVENIN, R. L'homosexualité masculine dans le Paris des débuts de la Troisième République et de la Belle Époque (années 1870-années 1910) : transgression et subversion des hiérarchies nationales, sociales et raciales? *Bulletin d'histoire politique* [en ligne].

Québec: *Érudit*, 2010, **19**(1), p. 223–234. [cit. 2024-03-16]. ISSN 1929-7653. Disponible sur: <https://doi.org/10.7202/1056029ar>.

REVENIN, R. et O. DAVIS. A Preliminary Assessment of the First Four Decades of LGBTQ Studies in France (1970-2010). *Paragraph* [en ligne]. Edinburgh: Edinburgh University Press, 2012, **35**(2), p. 164-180. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1750-0176. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43263832>.

RICHARDS, C. The Legal Recognition of Same-Sex Couples: The French Perspective. *The International and Comparative Law Quarterly* [en ligne]. Cambridge: Cambridge University Press au nom de the British Institute of International and Comparative Law, 2002, **51**(2), p. 305-324. [cit. 2024-03-29]. ISSN 1471-6895. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/3663231>.

ROSARIO, V. Pointy Penises, Fashion Crimes, and Hysterical Mollies: The Pederasts' Inversions. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 146-176. ISBN 0-19-509303-8.

SAUTMAN, F. Invisible Women: Lesbian Working-class Culture in France, 1880-1930. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 177-201. ISBN 0-19-509303-8.

SCHLAGDENHAUFFEN, R. Queer life in Europe during the Second World War. Dans: SCHLAGDENHAUFFEN, R. *Queer in Europe during the Second World War*. Strasbourg: Council of Europe Publishing, 2018, p. 7-20. ISBN 978-92-871-8464-1.

SEKULER, T. Convivial Relations Between Gender Non-Conformity and the French Nation-State. *L'Esprit Créateur* [en ligne]. Baltimore: Johns Hopkins University Press, 2013, **53**(1), p. 15-30. [cit. 2024-03-29]. Disponible sur: <https://www.jstor.org/stable/26378821>.

SIBALIS, M. Gay Liberation Comes to France: The Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire (FHAR). *French History and Civilization* [en ligne]. Melbourne: The George Rudé Society, University of Melbourne, 2005, **1**, p. 265-276. [cit. 2024-03-25]. Disponible sur: <https://h-france.net/rude/vol1/sibalis1/>.

SIBALIS, M. The Palais-Royal and the Homosexual Subculture of Nineteenth-Century Paris. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 117-129. [cit. 2024-01-22]. ISSN 1540-3602. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_09.

SIBALIS, M. The Regulations of Male Homosexuality in Revolutionary and Napoleonic France, 1789-1815. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 80-101. ISBN 0-19-509303-8.

SIDÉRIS, G. *Folles*, Swells, Effeminate, and Homophiles in Saint-Germain-des-Prés of the 1950s: A New “Precious” Society? *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 219-231. [cit. 2024-03-24]. ISSN 1540-3602. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_15.

STAMBOLIS-RUHSTORFER, M. et A. SAGUY. How to Describe It? Why the Term "Coming Out" Means Different Things in the United States and France. *Sociological Forum* [en ligne]. New Jersey: Wiley, 2014, **29**(4), p. 808-829. [cit. 2024-04-03]. ISSN 1573-7861. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/43654147>.

STROH, F. Being homosexual in Alsace and Moselle during the *de facto* annexation from 1940 to 1945. Dans: SCHLAGDENHAUFFEN, R. *Queer in Europe during the Second World War*. Strasbourg: Council of Europe Publishing, 2018, p. 63-78. ISBN 978-92-871-8464-1.

THOMPSON, V. Creating Boundaries: Homosexuality and the Changing Social Order in France, 1830-1870. Dans: MERRICK, J. a B. RAGAN. *Homosexuality in modern France*. New York: Oxford University Press, 1996, p. 102-127. ISBN 0-19-509303-8.

WILSON, M. Drames d'amour des pédérastes: Male Same-Sex Sexuality in Belle Epoque Print Culture. *Journal of Homosexuality* [en ligne]. Abingdon: Routledge, 2002, en ligne 2008, **41**(3-4), p. 189-200. [cit. 2024-03-17]. ISSN 1540-3602. Disponible sur: https://doi.org/10.1300/J082v41n03_13.

Sites web :

Actu juridique : DOUBLE, L. *Les droits des personnes LGBTQ+*. Dans: Actu juridique [en ligne]. Paris: Lextenso, 2023-06-13. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: <https://www.actu-juridique.fr/civil/personnes-famille/les-droits-des-personnes-lgbtq/>.

Cambridge Dictionary : *Transvestism*. Dans: Cambridge Dictionary [en ligne]. Cambridge, [2024]. [cit.2024-03-15]. Disponible sur: <https://dictionary.cambridge.org/dictionary/english/transvestism>.

C'est comme ça : *Allié·e*. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/allie%c2%b7e/>.

Androgyne. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/androgyne/>.

Asexuel·le. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/asexuel-le/>.

Bisexualité. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/bisexualite/>.

Cisgenre ou "cis". Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/cisgenre/>.

Coming out. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/coming-out-outing-placard/>.

Fluid / gender-fluid / non-binaire. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/fluid-ou-gender-fluid/>.

Gay. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/gay/>.

Hétérosexualité. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/heterosexualite/>.

Intersexuée / intersexe (personne). Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/intersexuee-intersexe-personne/>.

Lesbienne / Saphisme. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/lesbienne-saphisme/>.

Les grandes dates de l'histoire LGBT+ en France. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2024]. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/mes-droits/les-grandes-dates-de-lhistoire-lgbt-en-france/>.

Polyamour. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/polyamour/>.

Queen / Folle. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/queen-folle/>.

Queer. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/queer/>.

Trans. Dans: C'est comme ça [en ligne]. Paris: SOS homophobie, [2023]. [cit. 2023-06-16]. Disponible sur: <https://cestcommeca.net/lgbt-def/trans/>.

Doc du Juriste : *Retour sur l'histoire des droits LGBT en France depuis 1981*. Dans: Doc du Juriste [en ligne]. 2022-02-15. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: <https://www.doc-du-juriste.com/blog/actualites-droit/retour-sur-historique-des-droits-lgbt-france-depuis-1981-15-02-2022.html>.

Drapeau-LGBT.fr : *Lexique de la communauté LGBTQI+*. Dans: Drapeau-LGBT.fr [en ligne]. Paris, 2020. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://drapeau-lgbt.fr/lexique-communaute-lgbt/>.

Que veut dire LGBT? LGBTQ+? Et LGBTQI2SAA alors?. Dans: Drapeau-LGBT.fr [en ligne]. Paris, 2020. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://drapeau-lgbt.fr/que-veut-dire-lgbt-lgbtq-lgbtqip2saa-definition-sigles-lgbt/>.

Élysée : *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Dans: Élysée [en ligne]. Paris, 2022. [cit. 2024-01-22]. Disponible sur: <https://www.elysee.fr/la-presidence/la-declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen>.

Encyclopedia Britannica : *Sodomy, Sexual Behaviour*. Dans: Encyclopedia Britannica [en ligne]. Chicago, [2014], rev. 2023-12-05. [cit. 2024-01-18]. Disponible sur: <https://www.britannica.com/topic/sodomy>.

France 24 : NORDSTROM, L. *Paris honours LGBTQI+ icons by renaming squares and streets after them*. Dans: France 24 [en ligne]. Issy-les-Moulineaux: France Médias Monde, 2019-06-24, rev. 2019-07-04. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: <https://www.france24.com/en/20190624-paris-hidalgo-honours-lgbt-icons-naming-squares-streets-city-centre-rights-history>.

glbtq Archives : STANLEY, J. *Europe: The Enlightenment*. Dans: glbtq Archives [en ligne]. Los Angeles, [2014]. [cit. 2024-01-18]. Disponible sur: http://www.glbtqarchive.com/ssh/europe_enlightenment_S.pdf.

HISTORY : *French Revolution*. Dans: HISTORY [en ligne]. Londres: A&E Television Networks, 2009, rev. 2023-10-12. [cit. 2024-01-21]. Disponible sur: <https://www.history.com/topics/european-history/french-revolution>.

Le Droit Criminel : DOUCET, J. *La législation criminelle*. Dans: Le Droit Criminel [en ligne]. Québec, [2019]. [cit. 2024-01-22]. Disponible sur: https://ledroitcriminel.fr/la_legislation_criminelle.htm.

Légifrance : *LOI no 99-944 du 15 novembre 1999 relative au pacte civil de solidarité*. Dans: Légifrance [en ligne]. [2002]. [cit. 2024-04-03]. Disponible sur: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000761717>.

LGBT Resource center : *LGBTQIA+ General definitions*. Dans: LGBT Resource center [en ligne]. San Francisco: University of California San Francisco, 2023. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://lgbt.ucsf.edu/glossary-terms>.

Libération : LIBÉRATION a AGENCE FRANCE-PRESSE. *Personnes condamnées pour homosexualité : l'Assemblée nationale vote en faveur de leur indemnisation*. Dans: Libération [en ligne]. Paris: SARL Libération, 2024-03-07. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: https://www.liberation.fr/societe/sexualite-et-genres/personnes-condamnees-pour-homosexualite-lassemblee-nationale-vote-en-faveur-de-leur-indemnisation-20240307_BV2MV6MCO5HLNICPVQ4SE7W62U/.

Liberties: BROOKS, E. *Que signifie LGBT: Comprendre l'essentiel*. Dans: Liberties [en ligne]. Berlin, 2022. [cit. 2023-06-15]. Disponible sur: <https://www.liberties.eu/fr/stories/what-does-lgbt-mean/44446>.

L'Express : AGENCE FRANCE-PRESSE. *L'évolution des droits des homosexuels en France*. Dans: L'Express [en ligne]. Paris: Groupe L'Express, 2018-04-19. [cit. 2024-04-04].

Disponible sur: https://www.lexpress.fr/styles/l-evolution-des-droits-des-homosexuels-en-france_2001271.html.

Magazine Antidote : LENNART, T. *Quelle place pour les combats LGBT au 21e siècle?* Dans: Magazine Antidote [en ligne]. Paris, 2019-02-06. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: <https://magazineantidote.com/societe/quelle-place-pour-les-combats-lgbt-au-21e-siecle/>.

Online Etymology Dictionary : HARPER, D. *Sodom*. Dans: Online Etymology Dictionary [en ligne]. Tupelo, [2023], rev. 2023-02-20. [cit. 2024-01-18]. Disponible sur: <https://www.etymonline.com/word/Sodom>.

HARPER, D. *Sodomy*. Dans: Online Etymology Dictionary [en ligne]. Tupelo, [2023], rev. 2023-02-20. [cit. 2024-01-18]. Disponible sur: <https://www.etymonline.com/word/sodomy>.

PDXScholar : JOHNSON, S. *Sodomy Laws in France: How The 1791 French Penal Code Decriminalized Sodomy Without The Will of The People*. Dans: PDXScholar [en ligne]. Portland, 2020. [cit. 2024-01-18]. Disponible sur: <https://pdxscholar.library.pdx.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1203&context=younghistorians>.

Radio France : VERBEKE, L. *La lente avancée des droits pour les homosexuels en France*. Dans: Radio France [en ligne]. Paris, 2018-15-05, rev. 2019-05-29. [cit. 2024-04-04]. Disponible sur: <https://www.radiofrance.fr/franceculture/la-lente-avancee-des-droits-pour-les-homosexuels-en-france-2449684>.

Têtu: *Têtu* [en ligne]. [1997], [2021]. [cit. 2024-04-02]. Disponible sur: <https://tetu.com/>.

Wikipédia : *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789: Contenu*. Dans: Wikipédia [en ligne]. San Francisco, 2005, rev. 2024-01-16. [cit. 2024-01-22]. Disponible sur: https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_des_droits_de_l%27homme_et_du_citoyen_de_1789#Contenu.

Annotation

Prénom et nom de l'auteure : Barbora Šprincová

Nom de la faculté et département : Faculté des Lettres, Département des études romanes

Titre du Mémoire de Licence : L'histoire de la communauté LGBTQ+ en France, en particulier l'histoire de ses droits, depuis La Révolution française jusqu'au présent (avril 2024)

Directrice de recherche : Mgr. Jiřina Matouřková, Ph.D.

Nombre de caractères : 185 934

Nombre de pages : 113

Nombre d'annexes : 0

Nombre de sources : 89

Mots-clés : homosexualité, LGBT, communauté LGBTQ+, France, droits, lois, Révolution française, Second Empire, Troisième République, Régime de Vichy, Seconde Guerre mondiale, Quatrième République, Cinquième République, SIDA, sodomie, pédérastie, homophobie, PACS, queer, avril 2024

Résumé: Le but de le présent mémoire de licence est de trouver, d'expliquer et de mettre en contexte historique les lois et les droits de la communauté LGBTQ+ en France, depuis la Révolution française jusqu'à aujourd'hui (avril 2024). Le mémoire relate l'histoire de la communauté au cours de cette période, en particulier les lois - le contexte, leurs conséquences ; la pensée des Français sur le thème de l'homosexualité (sodomie, pédérastie), ainsi que les recherches médicales concernant d'abord les homosexuels et plus tard l'ensemble de la communauté. Il montre le comportement du public, de la police, du gouvernement et de la juridiction envers la communauté et ses membres, ainsi que le comportement des membres de la communauté eux-mêmes, tels que leurs lieux de rencontre, leurs luttes et leur activisme - mouvements, livres, revues/magazines et articles sur l'homosexualité/sodomie/pédérastie (comprenant des scandales, de la politique, des divertissements et plus encore au fil des ans).

Annotation in English

Name and surname of the author: Barbora Šprincová

Faculty and department: Faculty of Arts, Department of Roman studies

Title of bachelor's thesis: The history of the LGBTQ+ community in France, in particular the history of its rights, from the French Revolution to the present (April 2024)

Leader of bachelor's thesis: Mgr. Jiřina Matoušková, Ph.D.

Number of characters: 185 934

Number of pages: 113

Number of annexes: 0

Number of sources: 89

Keywords: homosexuality, LGBT, LGBTQ+ community, France, rights, laws, French revolution, Second Empire, Third republic, Vichy Regime, Second World War, Fourth republic, Fifth republic, AIDS, sodomy, pederasty, homophobia, PACS, queer, April 2024

Abstract: The aim of this bachelor's thesis is to find, explain and put into historical context the laws and rights of the LGBTQ+ community in France, from the French Revolution to the present day (April 2024). The thesis explores the history of the community during this period, in particular the laws - the context, their consequences; the thinking of the French on the subject of homosexuality (sodomy, pederasty), as well as medical research concerning initially homosexuals and later the community as a whole. It shows the behaviour of the public, police, government and jurisdiction towards the community and its members, as well as the behaviour of the community members themselves, such as their meeting places, struggles and activism - movements, books, journals/magazines and articles on homosexuality/sodomy/pederasty (including scandals, politics, entertainment and more over the years).